

États financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée

le 31 décembre 2025



États financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée

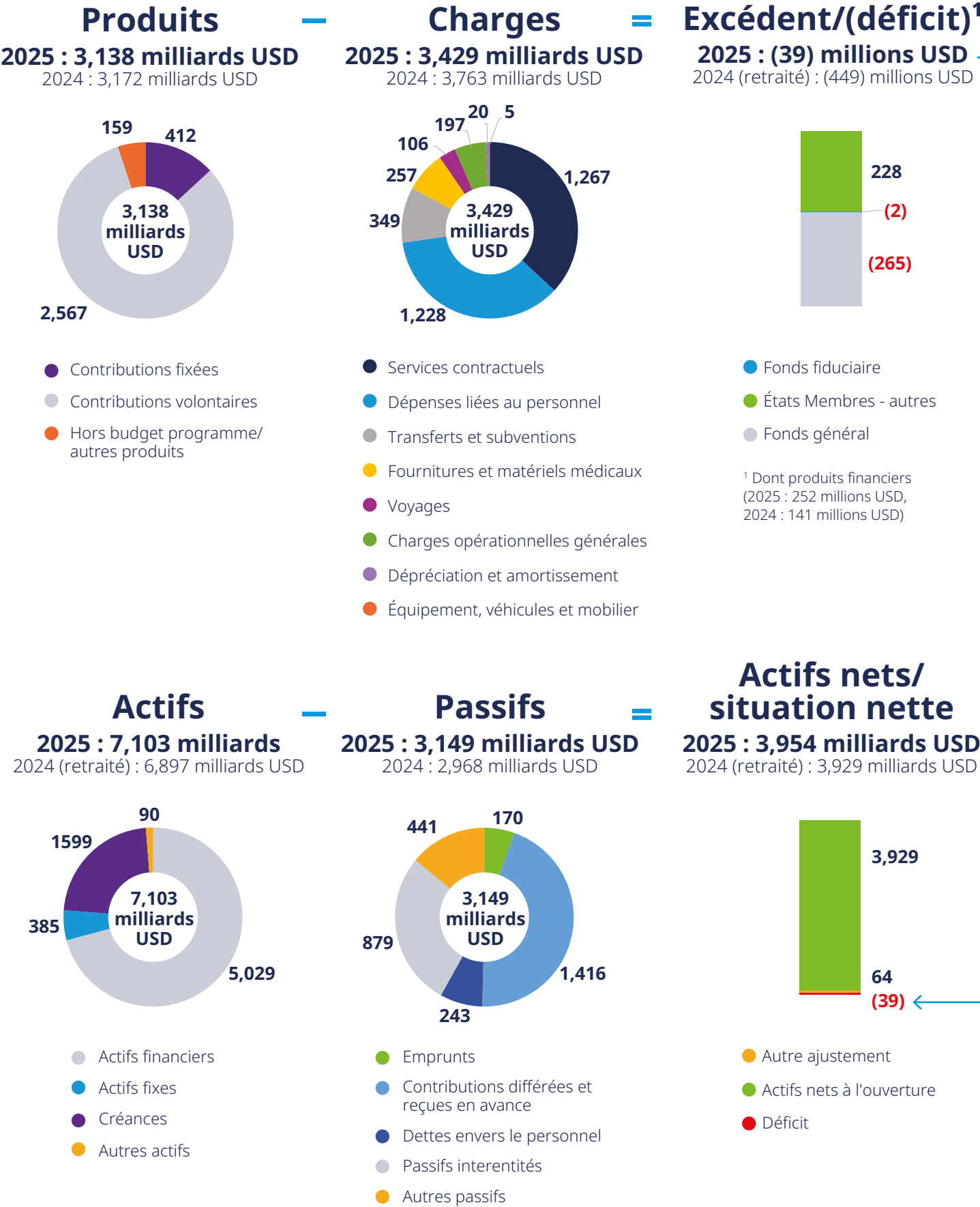
le 31 décembre 2025



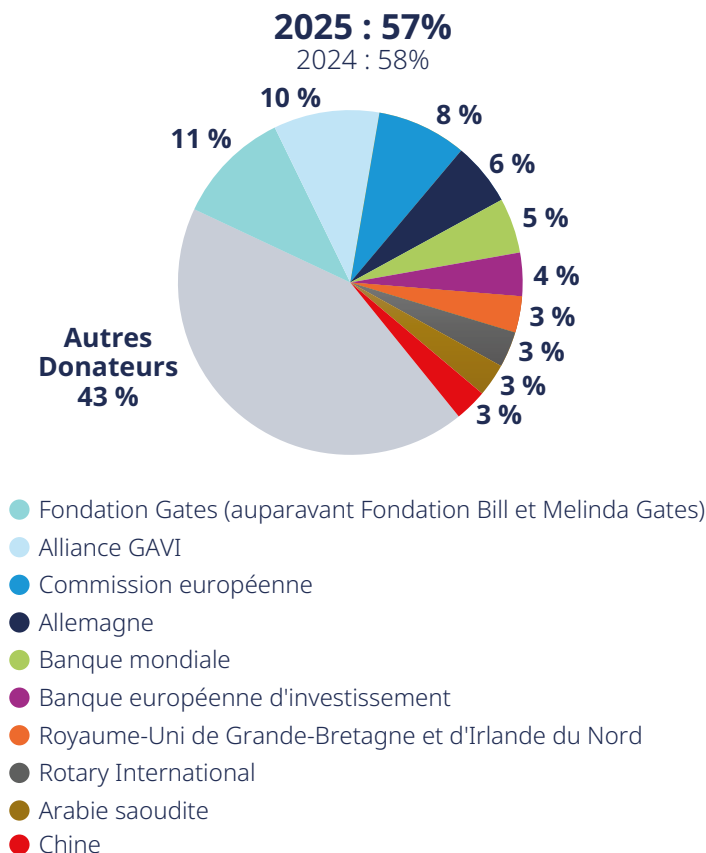
TABLE DES MATIÈRES

■ Aperçu des états financiers	2
■ Synthèse du Directeur général	4
■ Synthèse du contrôleur financier	7
■ Déclaration relative au contrôle interne en matière de rapports financiers (2025)	28
■ Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025	30
■ Opinion du Commissaire aux comptes	33
■ État I. État de la situation financière	35
■ État II. État de la performance financière	36
■ État III. État des variations de l'actif net/situation nette	37
■ État IV. Tableau des flux de trésorerie	38
■ État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels	39
■ 1. Notes concernant les états financiers	40
■ 2. Principales méthodes comptables	44
■ 3. Note sur le retraitement/reclassement des soldes	55
■ 4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière	57
■ 5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière	85
■ 6. Informations à l'appui de l'état des variations de l'actif net/situation nette	91
■ 7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels	96
■ 8. Informations sectorielles	98
■ 9. Montants passés par profits et pertes et versements à titre gracieux	100
■ 10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction	100
■ 11. Événements postérieurs à la date de clôture	101
■ 12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels	101
■ Tableau I. État de la performance financière par fonds	103
■ Tableau II. Charges par bureau principal – fonds général seulement	104
■ Tableau III. Situation financière globale – ensemble des fonds, 2024-2025, 2022-2023 et 2020-2021	105
■ Annexe I. Produits et charges concernant les pays et territoires de programme	106
■ Annexe II. Produits et charges concernant les entités des Nations Unies	109

APERÇU DES ÉTATS FINANCIERS

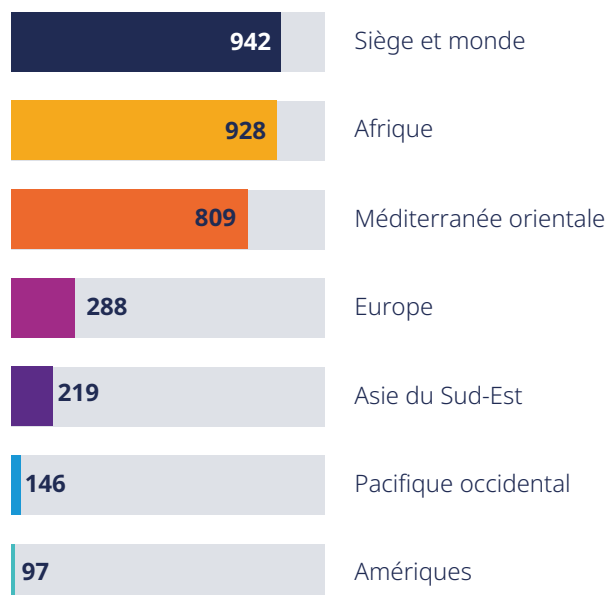


Les 10 principaux contributeurs au budget programme



Charges totales par bureau principal

2025 : 3,429 milliards USD
2024 : 3,763 milliards USD

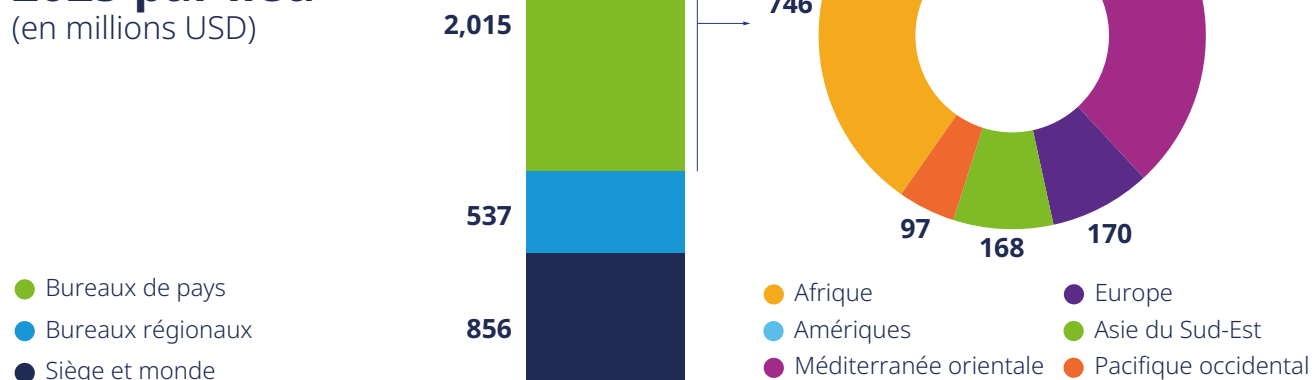


Financement de l'Assurance-maladie du personnel

2025 : 1,455 milliard USD (100%)
2024 : 1,816 milliard USD (85%)



Charges au budget programme² en 2025 par lieu (en millions USD)



OMS : principaux chiffres pour 2025**SYNTHÈSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En 2025, l'OMS a connu des avancées historiques et des difficultés financières et opérationnelles sans précédent qui ont marqué un tournant. L'OMS a progressé sur certains des accords les plus importants pour la santé mondiale depuis des décennies, tout en faisant face à l'une des situations financières les plus difficiles de son histoire.

Cette année a été marquée à la fois par des tensions financières et par une gestion rigoureuse, l'Organisation gérant les effets de la notification du retrait d'un État Membre important et de l'arrêt du financement qu'il apportait, de la baisse des contributions des donateurs et de l'application de mesures strictes de maîtrise des dépenses. Le total des produits est resté stable, s'établissant à 3,138 milliards de dollars des États-Unis (USD) (la baisse significative de la contribution des États-Unis

d'Amérique avait déjà été prise en compte en 2024), tandis que les charges se sont élevées à 3,429 milliards USD, et la hausse des dépenses a été financée par les contributions reçues les années précédentes. Malgré ces pressions, l'OMS est restée déterminée à préserver l'exécution des programmes tout en s'adaptant à une situation financière plus contraignante.

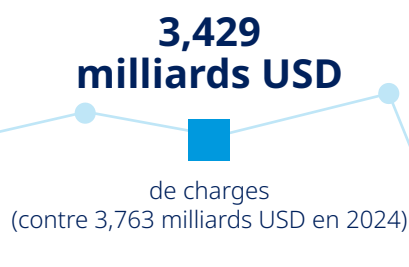
Des réalisations historiques ont renforcé la gouvernance de la santé mondiale

Les États Membres ont accompli des réalisations déterminantes qui influenceront sur la santé mondiale dans les années à venir. La plus importante a été l'adoption de l'Accord de l'OMS sur les pandémies – un engagement historique qui montre la puissance du multilatéralisme malgré les divisions mondiales.

Parallèlement, des amendements cruciaux au Règlement sanitaire international (RSI) sont entrés en vigueur, renforçant encore les mécanismes mondiaux de surveillance, de préparation et de riposte aux situations d'urgence. Ces réalisations montrent bien que, lorsque les pays préfèrent la coopération à la division, les progrès deviennent possibles pour toutes et tous.

Un soutien des États Membres grâce à une souplesse financière ciblée

L'Organisation a renforcé ses réserves au fil du temps grâce à une gestion financière prudente et à un environnement de contrôle solide, offrant la souplesse nécessaire pour faire face aux difficultés. Dans le cadre de la transformation de l'OMS, le Secrétariat a également pris plusieurs mesures, que les États Membres ont soutenu, pour que le financement soit plus durable, plus prévisible et plus résilient. En particulier, je remercie la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de



la Santé d'avoir pris deux décisions essentielles : premièrement, celle d'approuver la deuxième des cinq augmentations des contributions fixées prévues dans le cadre de son engagement historique à augmenter progressivement les contributions fixées jusqu'à ce qu'elles représentent 50 % du budget de base d'ici à 2031 ; et deuxièmement, celle de suspendre partiellement et temporairement l'application de l'article 8.2 du Règlement financier afin de permettre à l'OMS d'utiliser les soldes des fonds de dépenses d'appui aux programmes, à concurrence de 410 millions USD, pour payer les indemnités et les traitements afin de soutenir le réalignement institutionnel et d'assurer la stabilité financière. Cette suspension temporaire, effective jusqu'au deuxième trimestre 2026, montre que les États Membres ont confiance dans le programme de réforme de l'OMS et qu'ils sont déterminés à protéger l'Organisation alors qu'elle subit une pression financière exceptionnelle. Leur soutien a été déterminant pour permettre à l'OMS de préserver ses fonctions principales tout en prenant des mesures pour assurer son existence à long terme.

Réalignement institutionnel et renforcement des principales capacités

Pour préserver ses principales fonctions malgré le manque de ressources, l'OMS a entrepris au cours de l'année 2025 un processus global de définition des priorités et de réalignement. Ce processus a consisté à identifier les fonctions essentielles dans le cadre du quatorzième programme général de travail, 2025-2028 (quatorzième PGT), à fusionner des départements, à rationaliser les structures de direction et à assurer l'alignement entre le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. À la fin de l'année 2025, l'OMS avait en grande partie achevé le réalignement et rétabli la stabilité opérationnelle.

Répondre aux priorités fondamentales définies dans le quatorzième programme général de travail

Malgré les pressions financières, l'OMS a continué d'avoir un impact significatif concernant ses trois priorités stratégiques principales : promouvoir, garantir et protéger la santé.

Promouvoir la santé

Compte tenu de la réduction de l'aide publique au développement, qui a perturbé la prestation des services de santé dans de nombreux États Membres, il est fondamental d'aider les pays à promouvoir la santé et à prévenir les maladies. Une grande importance a été accordée à la mobilisation de ressources nationales dans le cadre de l'initiative « 3 d'ici à 2035 », qui prévoit une hausse de 50 % des prix du tabac, de l'alcool et des boissons sucrées d'ici à 2035. En 2025, plusieurs pays – dont la Malaisie, Maurice, la Slovaquie, Sri Lanka et le Viet Nam – ont instauré des taxes sur les produits nocifs pour la santé, et des initiatives similaires sont prises début 2026.

Garantir la santé

Compte tenu de la réduction du financement apporté par les donateurs, l'OMS a aidé les pays à maintenir les services de santé essentiels et a davantage prêté assistance aux pays afin qu'ils ne dépendent plus de l'aide. L'OMS, en assurant un appui technique, en proposant des orientations de politique générale et en renforçant les capacités concernant les stratégies nationales de financement de la santé, a aidé les pays à préserver les services essentiels et à améliorer la résilience des soins de santé primaires.

Protéger la santé

L'adoption de l'Accord de l'OMS sur les pandémies et l'entrée en vigueur des amendements au RSI ont nettement modifié la

préparation aux situations d'urgence au niveau mondial. L'OMS a également lancé son Appel d'urgence pour la santé 2026 afin de soutenir des interventions opérationnelles rapides et coordonnées en cas de crise. Le monde a été confronté à une « convergence extraordinaire de crises » et l'OMS est intervenue en urgence dans beaucoup de conflits, de flambées épidémiques et de catastrophes. L'an dernier, elle est intervenue dans 37 situations d'urgence classées, dans 77 pays et territoires.

Accélérer l'automatisation et utiliser davantage l'IA pour améliorer l'efficacité, l'impact et la pérennité financière

La promotion de l'automatisation et de l'intelligence artificielle (IA) dans l'ensemble des activités est un élément essentiel de la stratégie de pérennité financière de l'OMS. L'IA transforme déjà des fonctions telles que la surveillance des maladies, l'analyse des flambées, le triage, la logistique et la veille sanitaire et permet à l'OMS d'optimiser les flux de travail et d'utiliser plus efficacement les ressources limitées dont elle dispose.

La santé numérique et l'IA sont désormais des priorités stratégiques pour l'Organisation et des outils essentiels pour gérer des budgets limités tout en augmentant l'impact mondial. L'OMS a publié des orientations normatives sur l'adoption éthique et responsable de l'IA et a lancé l'Initiative mondiale sur l'intelligence artificielle au service de la santé, en partenariat avec l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, afin d'aider les pays à déployer l'IA de manière sûre et équitable.

L'automatisation et l'IA, en réduisant les tâches manuelles, en améliorant la capacité prédictive et en permettant un déploiement plus judicieux du personnel et des ressources financières, améliorent directement la résilience financière et la pérennité de l'OMS.

Engagement en faveur de la transparence, la responsabilisation et l'optimisation des ressources

Dans tous mes échanges avec les États Membres en 2025, j'ai réaffirmé que l'OMS s'engageait à faire preuve de prudence financière, à renforcer la supervision et à utiliser les ressources de façon responsable. L'OMS a continué à mettre en œuvre les recommandations du Vérificateur intérieur des comptes et du Commissaire aux comptes, a amélioré les systèmes de conformité et de gestion des risques et a renforcé le cadre de responsabilisation intégré dans les processus de supervision du Conseil exécutif et de son Comité du programme, du budget et de l'administration.

Alors que les pressions financières s'intensifiaient, l'OMS s'est « serré la ceinture » : elle a privilégié les activités basées sur des projections de financement réalistes, a réduit les dépenses inutiles et a mis l'accent sur la valeur de son personnel à l'échelle mondiale, qui est son plus grand atout.

Cette année, l'OMS a prouvé qu'elle était résiliente, qu'elle pouvait s'adapter et qu'elle s'engageait résolument en faveur de la santé mondiale. Les États Membres ont conclu des accords historiques qui renforceront la préparation et la coopération pour les générations futures. Parallèlement, l'Organisation a su faire face avec transparence, discipline et détermination à des difficultés financières exceptionnelles.

Alors qu'elle clôture l'année financière 2025, l'OMS reste attachée à garantir sa pérennité, à obtenir des résultats à fort impact et à être digne de la confiance que les États Membres lui accordent. Ensemble, nous avançons de façon plus harmonieuse, sommes mieux préparés et nous engageons plus que jamais à parvenir à la santé pour toutes et tous.



Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus
Directeur général

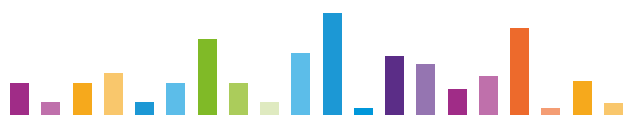
Genève, le 13 mars 2026

SYNTHÈSE DU CONTRÔLEUR FINANCIER

Performance financière en 2025

En 2025, l'Organisation a continué à subir des pressions financières, principalement dues au non-paiement de la contribution fixée et à la suspension des contributions volontaires des États-Unis d'Amérique, qui ont été atténués par la mise en œuvre de mesures strictes de maîtrise des dépenses. Par conséquent, les produits ont baissé, pour s'établir à 3,138 milliards USD, contre 3,172 milliards USD en 2024, tout comme les charges, qui s'élèvent à 3,429 milliards USD, contre 3,763 milliards USD en 2024. (Figure 1).

En 2025, les charges ont été supérieures aux produits. Les produits financiers, d'un montant de 252 millions USD, ont permis de ramener le déficit net à 39 millions USD (couvert par l'excédent cumulé des années précédentes), qui était nettement inférieur au déficit de 449 millions USD enregistré en 2024.



Produits

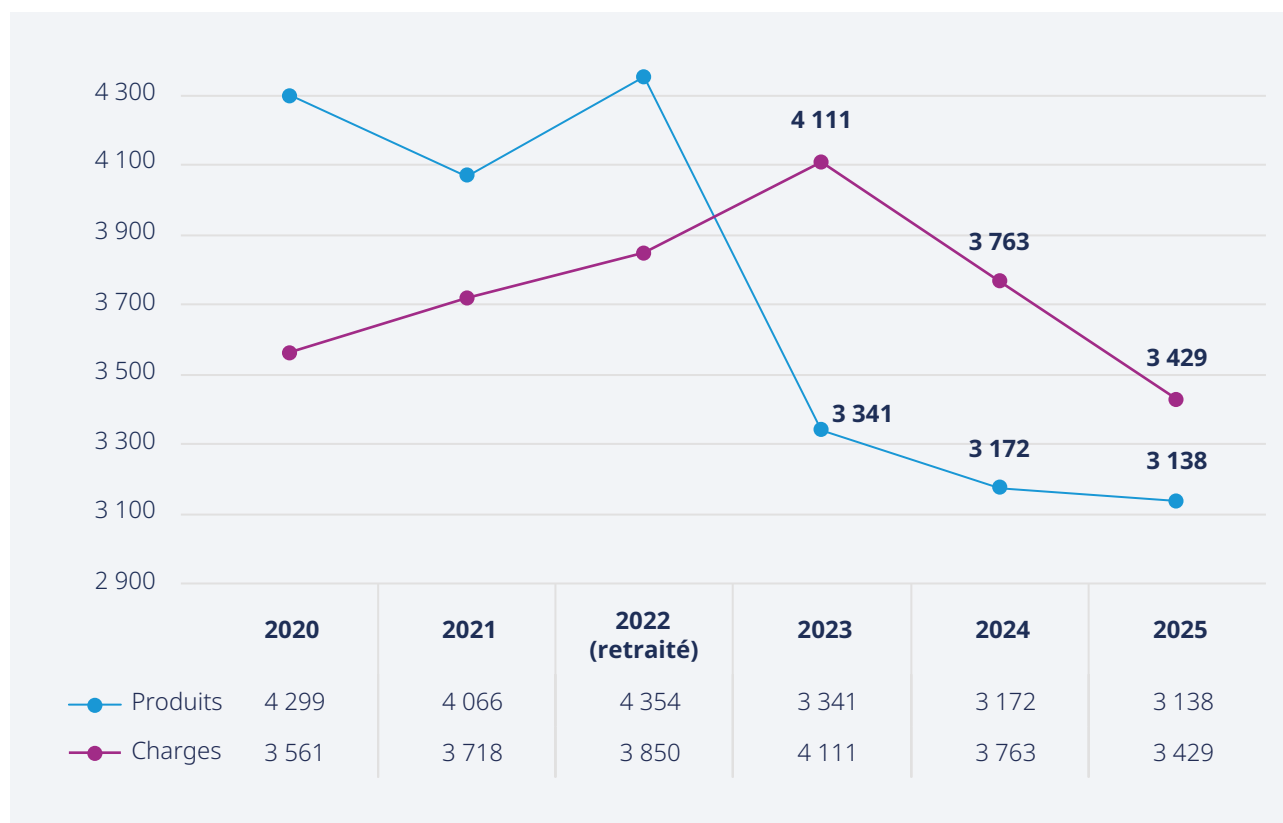
L'OMS apprécie le soutien financier des États Membres et des donateurs, alors que de nombreux États Membres sont confrontés à des difficultés économiques.

En 2025, les produits sont restés stables. Ils ont atteint 3,138 milliards USD, contre 3,172 milliards USD en 2024. Sur le total des produits, qui s'élève à 3,138 milliards USD, 2,6 milliards USD (83 %) provenaient de contributions volontaires, 412 millions USD (13 %) de contributions fixées, 80 millions USD de produits en nature et 46 millions USD d'autres sources.

Total des produits en 2025 3,138 milliards USD

En baisse de 34 millions USD par rapport à 2024

Figure 1. Synthèse de la performance financière 2020-2025 (en millions USD)



Produits au budget programme

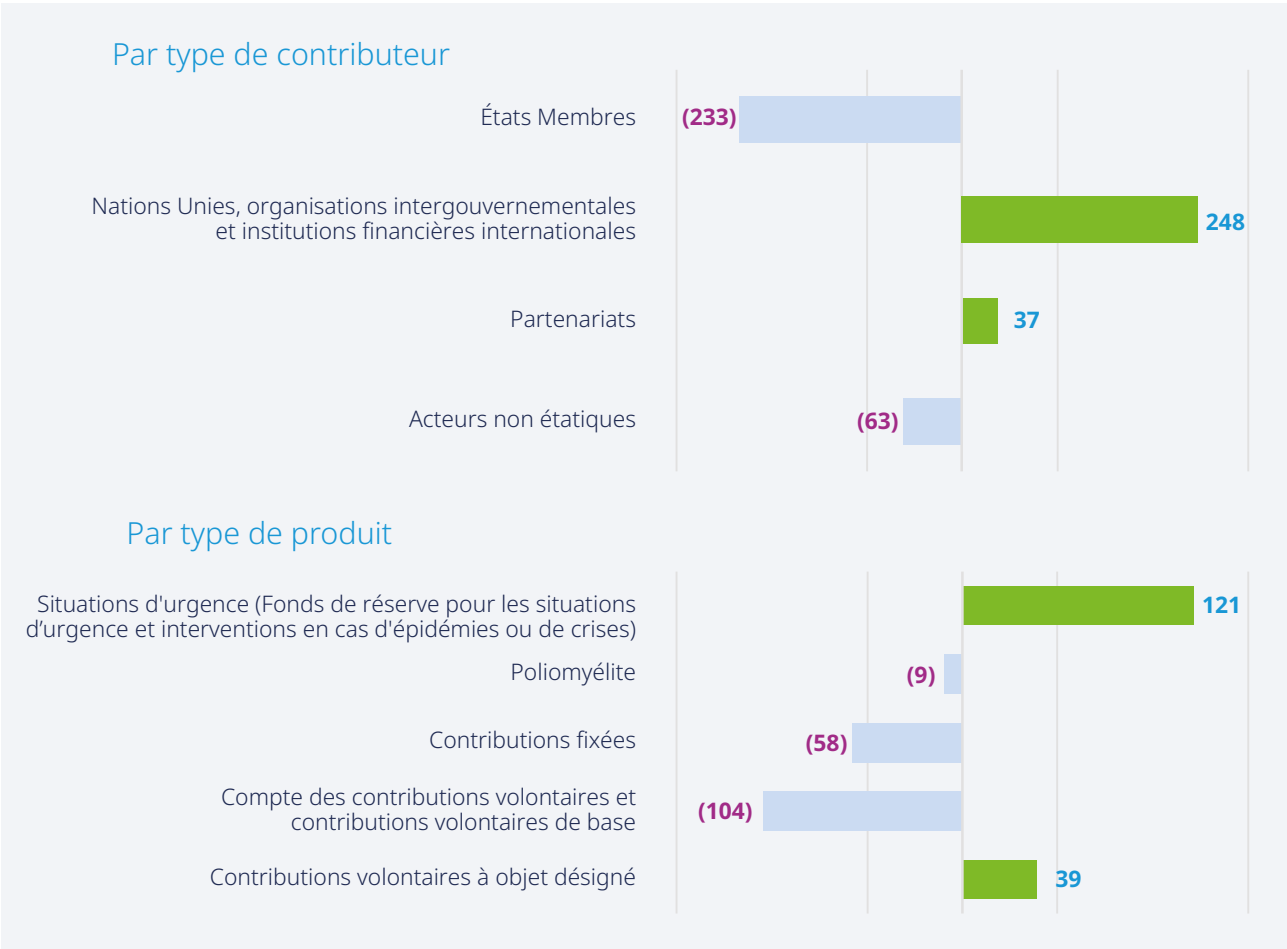
Les contributions au budget programme ont encore baissé, passant de 2,99 milliards USD en 2024 à 2,979 milliards USD en 2025. Cette baisse s'explique par :

1. une diminution de 399 millions USD des contributions volontaires brutes, compensée par une diminution de 446 millions USD de la provision pour créances douteuses ;
2. une baisse de 23 millions USD des contributions fixées appelées, pour la part des contributions libellées en francs suisses, en raison de la fluctuation des taux de change du dollar des États-Unis et du franc suisse en 2024 et en 2025 ;
3. une augmentation de 35 millions USD de la provision pour créances douteuses au titre des contributions fixées, qui correspond principalement à la totalité de la provision pour les créances sur les États-Unis d'Amérique en 2025.

Au total, cela s'est traduit par une baisse de 233 millions USD des produits provenant des États Membres, qui s'établissaient à 1,339 milliard USD en 2025, contre 1,572 milliard USD en 2024. La Figure 2 ci-dessous montre l'évolution des produits par rapport à 2024, par type de contributeurs et par type de produits.

Un financement souple aide l'OMS à consacrer ses ressources financières aux programmes prioritaires et à obtenir des résultats de manière efficace et efficiente (Figure 3). Le financement souple s'est élevé à 626 millions USD (21 % des produits au budget programme), soit une baisse de 21 % par rapport à 2024, où il s'établissait à 788 millions USD, soit 26 % des produits au budget programme. Les contributions fixées ont baissé de 58 millions USD, les contributions volontaires de base ont diminué de 170 millions USD, et le financement thématique a augmenté de 66 millions USD.

Figure 2. Évolution des produits au budget programme de 2024 à 2025, par contributeur et par type de produit (en millions USD)



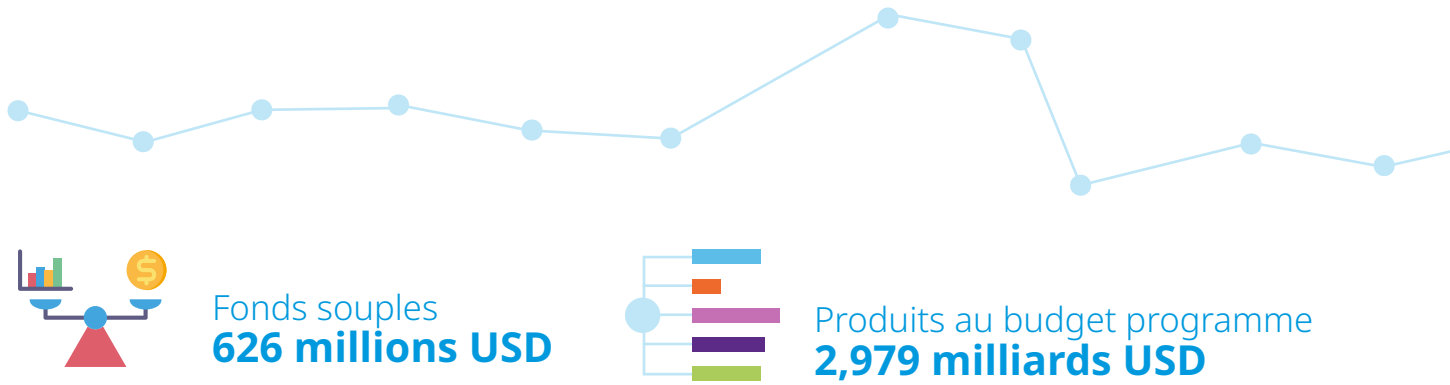
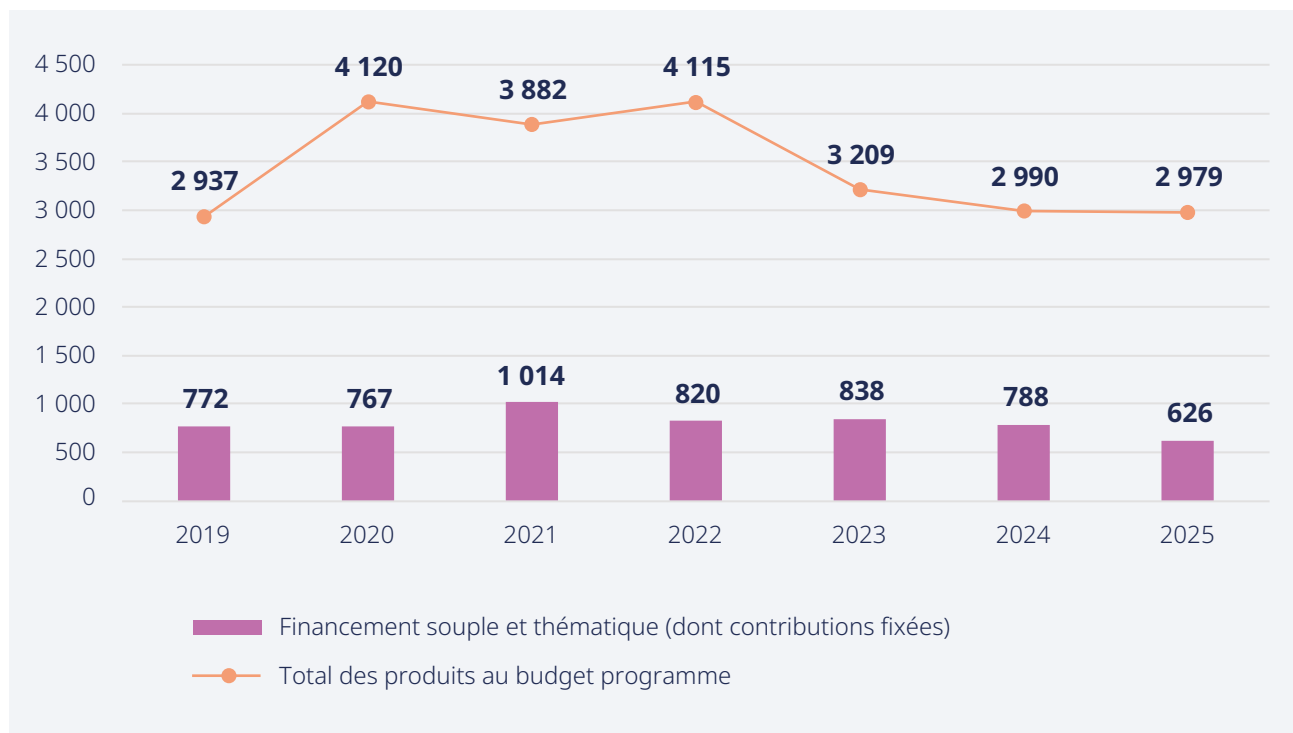


Figure 3. Financement souple du budget programme (en millions USD)



Les 10 principaux contributeurs au budget programme

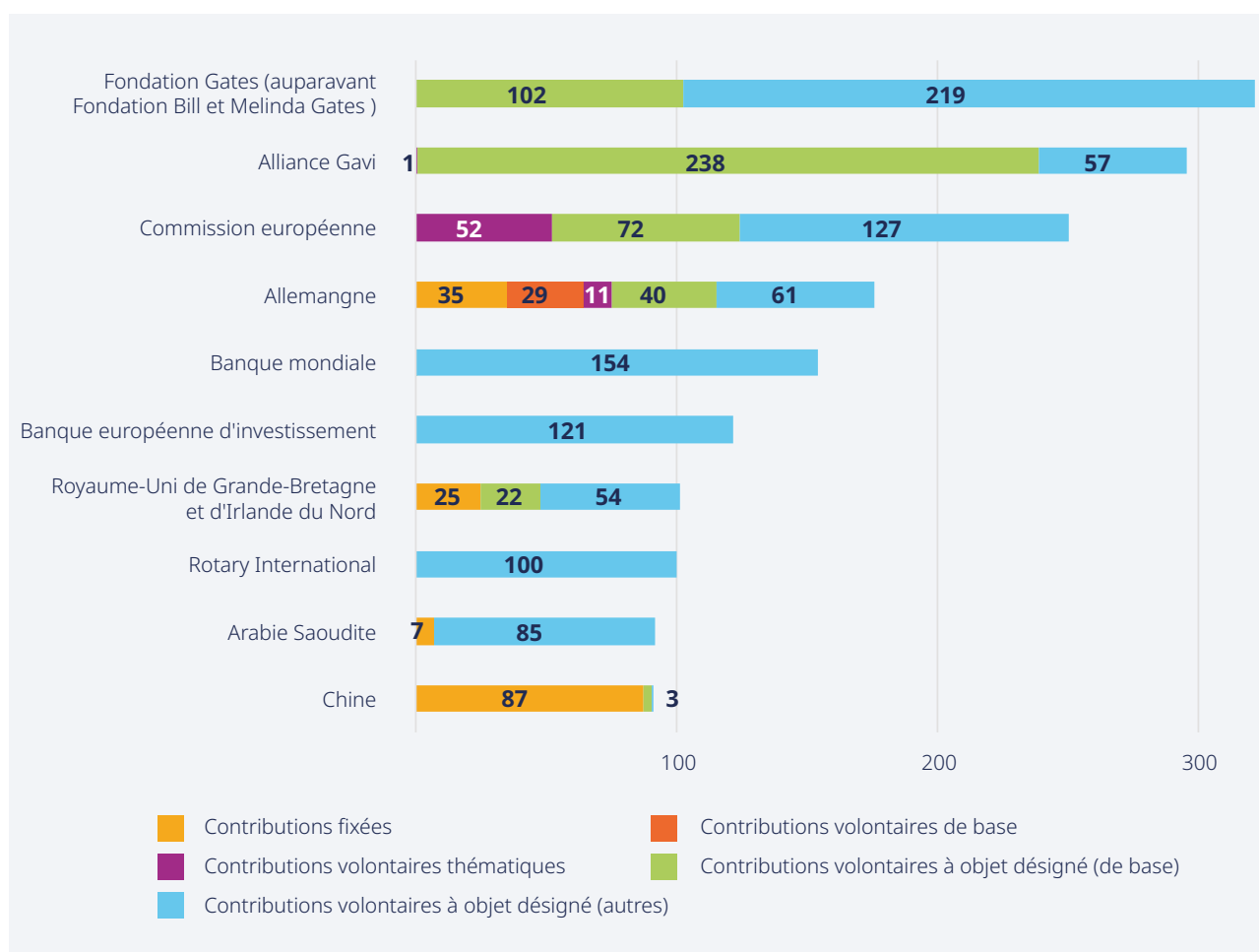
Une large assise de donateurs est essentielle pour un financement durable. Les contributions des 10 principaux donateurs au budget programme (Figure 4) ont atteint au total 1,703 milliards USD (soit 57 % des contributions), contre 1,737 milliards USD (soit 58 %) en 2024. Sur ces contributions versées par les principaux donateurs, 43 % ont servi à financer le segment de base, qui correspond au cœur du programme de travail de l'OMS (priorités stratégiques 1 à 4) et 57 % les autres segments du budget programme (éradication de la poliomyélite, programmes spéciaux et opérations d'urgence et appels).

Sur un total net de 1,703 milliard USD, 247 millions USD (14 %) étaient des financements entièrement souples ou thématiques (y compris des contributions fixées) ; 435 millions USD (26 %) sont allés au Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire ; 524 millions

USD (31 %) étaient destinés à l'éradication de la poliomyélite ; et les 497 millions USD restants (29 %) ont été affectés à des projets et à des partenariats.

Les principaux donateurs ont concentré leurs contributions sur certains axes du budget programme : ils ont fourni 66 % du total des fonds alloués aux opérations d'urgence et aux appels (contre 57 % en 2024), 89 % des fonds destinés à l'éradication de la poliomyélite (contre 80 % en 2024) et 51 % des fonds pour des activités à objet désigné dans le cadre du budget de base et des programmes spéciaux (contre 53 % en 2024).

Figure 4. Les 10 principaux contributeurs au budget programme en 2025 (en millions USD)



Contributions fixées

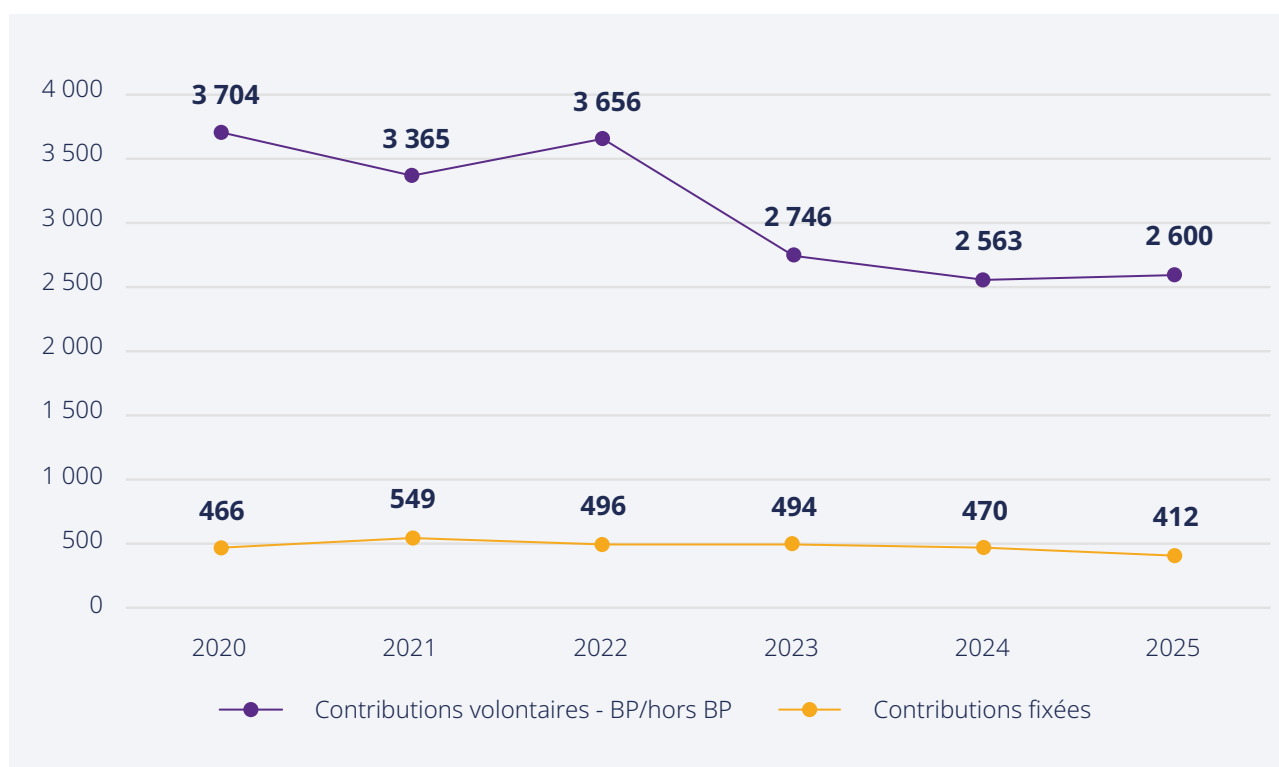
Les contributions fixées, qui constituent la forme de financement la plus souple, se sont élevées à 412 millions USD en 2025, contre 470 millions USD en 2024. Cette baisse s'explique par l'augmentation de la provision pour créances douteuses (35,7 millions USD) et par la baisse des produits due à l'évolution du taux de change du franc suisse par rapport au dollar des États-Unis entre janvier 2025 et janvier 2024 (22,5 millions USD). En termes relatifs, les contributions fixées ont représenté 13 % du total des produits, contre 15 % en 2024 (Figure 5). Elles ont financé 17 % du segment de base du budget programme 2024-2025.

Les États Membres doivent verser des contributions fixées au début de chaque année. Ces contributions sont essentielles pour que l'Organisation dispose en temps voulu d'un financement prévisible, notamment en cette période particulièrement incertaine. Elles aident à financer les priorités des États Membres et à mobiliser des contributions volontaires

supplémentaires. En 2025 comme en 2024, le taux annuel de recouvrement des contributions fixées était de 70 %. Au 31 décembre 2025, les arriérés de contributions pour l'année en cours avaient augmenté de 30 % (14 millions USD) par rapport à 2024, pour atteindre 184 millions USD. Si 75 % des arriérés de 2025 sont attribuables aux États-Unis d'Amérique, 46 États Membres n'ont pas payé leur contribution fixée pour 2025 au cours de l'année. Les États Membres sont invités à être plus ponctuels dans leurs versements et à réduire leurs arriérés.

La Figure 6 indique la valeur relative des contributions fixées et des contributions volontaires au budget programme ainsi que le taux de recouvrement des contributions fixées.

Figure 5. Contributions volontaires et contributions fixées pour 2020-2025 (en millions USD)



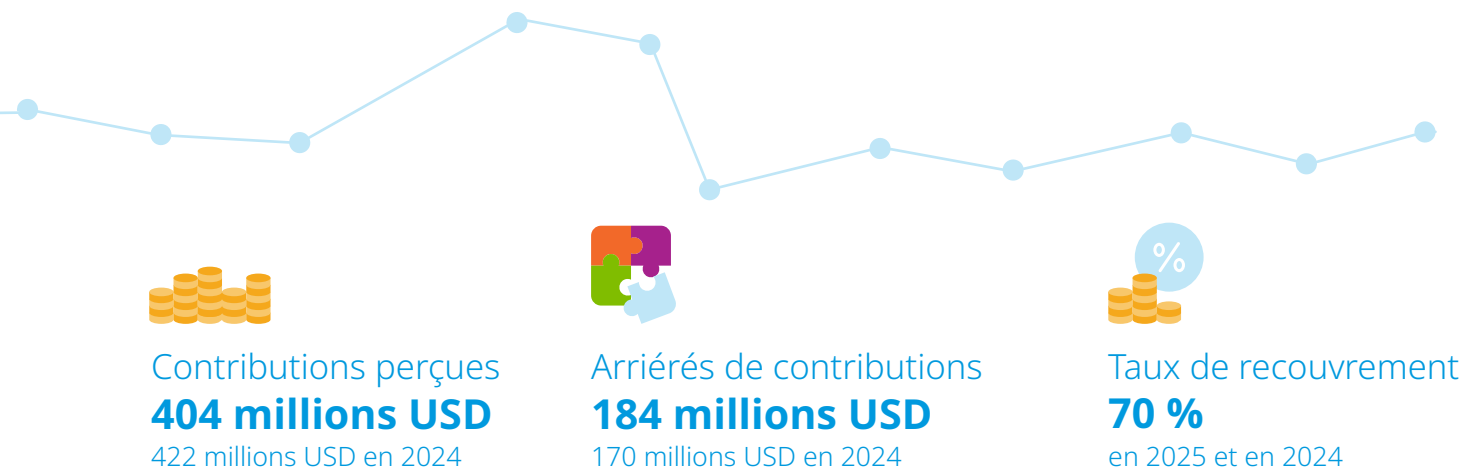
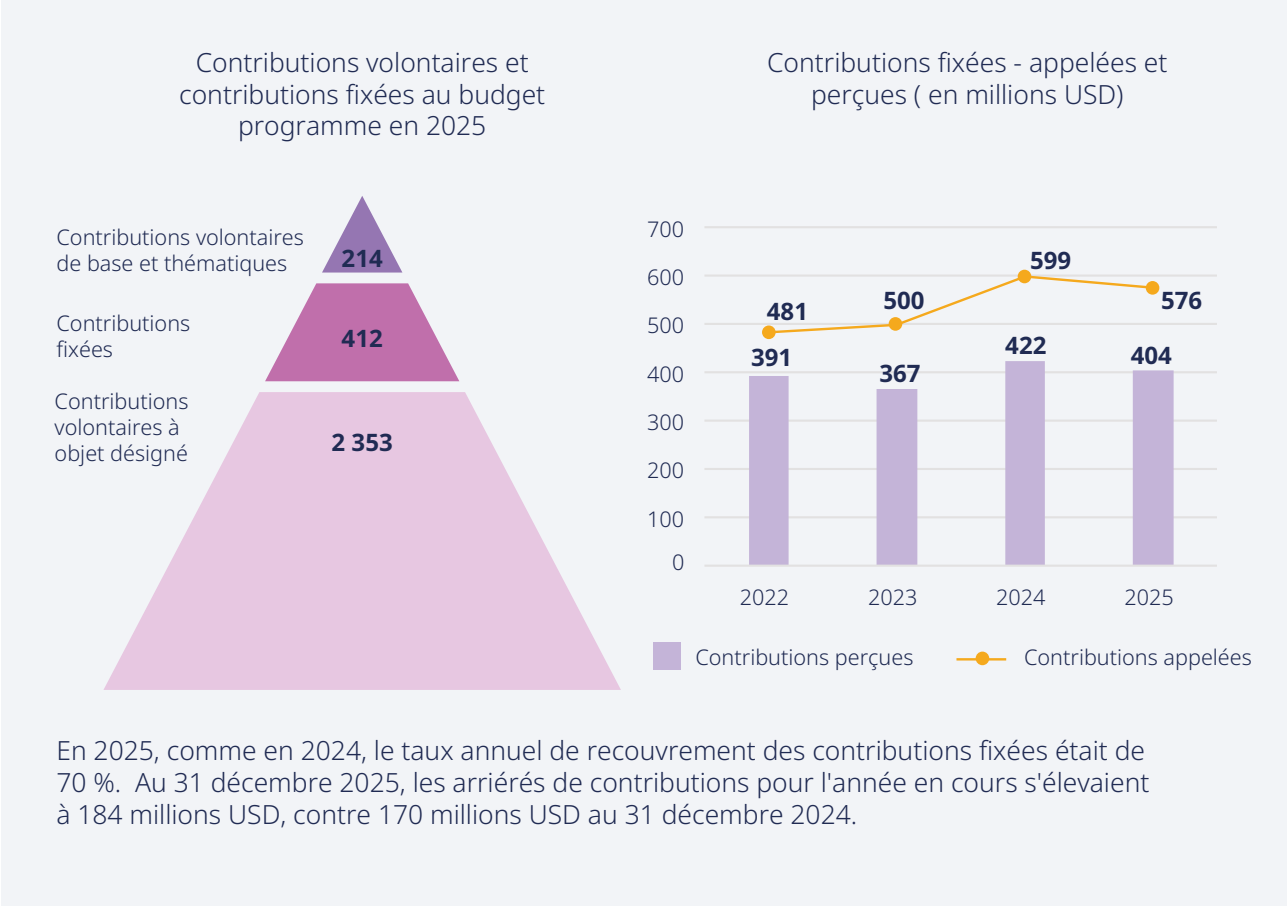


Figure 6. Contributions volontaires et contributions fixées au budget programme en 2025 (en millions USD)



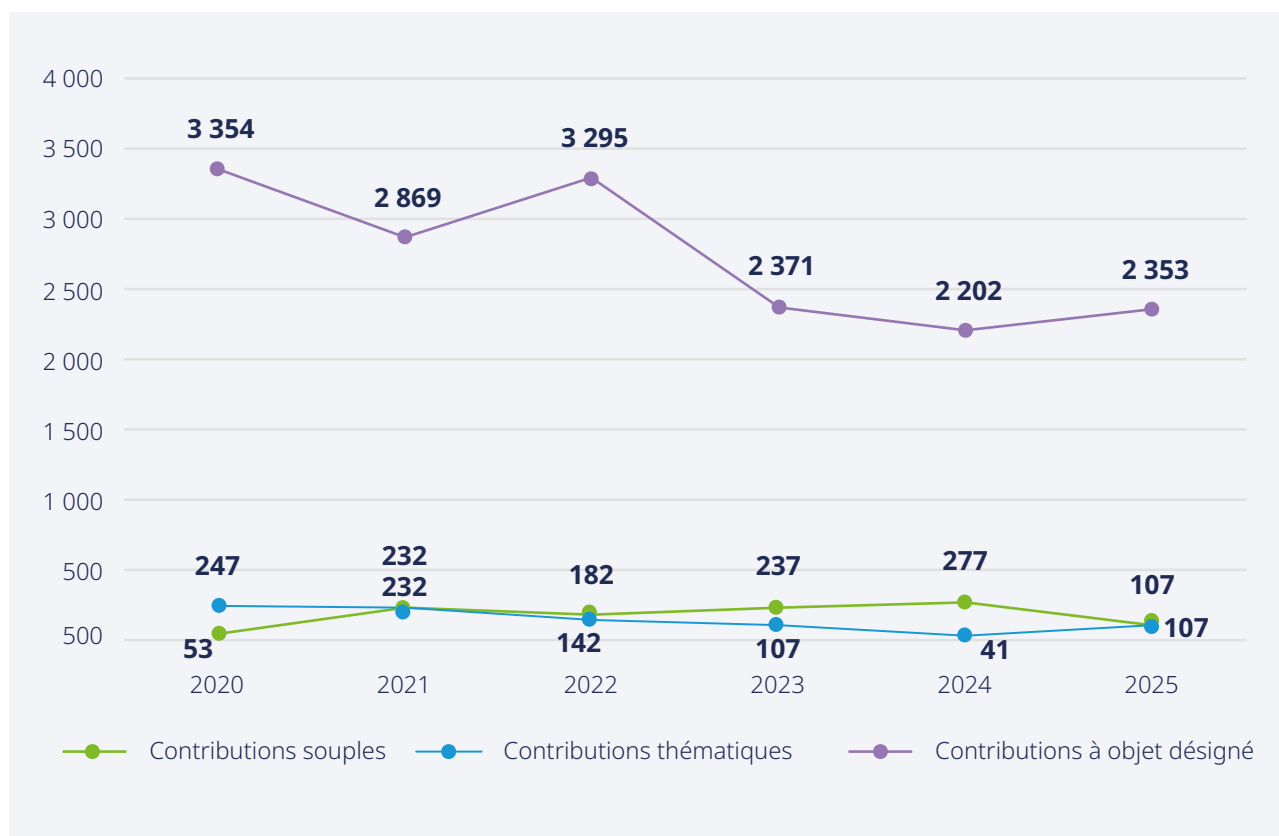
Contributions volontaires

Sur le total des produits, qui s'est élevé à 3,138 milliards USD en 2025, 2,6 milliards USD (83 %) provenaient de contributions volontaires (contre 2,563 milliards USD en 2024), soit une hausse de 37 millions USD. Au total, 2,567 milliards USD de produits provenant des contributions volontaires, soit 47 millions USD de plus qu'en 2024, ont servi à financer des activités inscrites au budget programme.

Produits par activité

Sur les 2,567 milliards USD de contributions volontaires au budget programme, 214 millions USD (8 %) étaient entièrement souples ou thématiques (c'est-à-dire destinés à atteindre les résultats de haut niveau), et 2,353 milliards USD (92 %) étaient à objet désigné (c'est-à-dire destinés à des programmes spécifiques) (Figure 7). Le montant des contributions à objet désigné est ajusté pour tenir compte de la baisse de 111 millions USD de la provision pour créances douteuses.

Figure 7. Produits provenant des contributions volontaires au budget programme, 2020-2025 (en millions USD)



Sur le montant total du financement à objet désigné (2,353 milliards USD), 32 % ont été consacrés aux programmes d'urgence (contre 29 % en 2024), 26 % au programme de lutte contre la poliomyélite (contre 28 % en 2024), et 42 % aux autres segments du budget programme (contre 43 % en 2024).

Le financement consacré aux situations d'urgence a augmenté de 121 millions USD (19 %) par rapport à 2024, pour s'établir à 758 millions USD, principalement en raison d'une reprise de la provision pour créances douteuses d'un montant de 87 millions USD.

Les produits nets après ajustement pour tenir compte de la provision pour créances douteuses relative au programme de lutte contre la poliomyélite, sont restés stables et s'établissent à 619 millions USD, contre 629 millions USD en 2024.

La proportion de financement souple et thématique provenant des contributions volontaires apportées par 28 États Membres a baissé de 104 millions USD et s'élève à 214 millions USD en 2025, contre 318 millions USD en 2024.

Produits par catégorie de contributeurs

En 2025, 36 % des contributions volontaires au budget programme provenaient d'États Membres, 26 % d'entités du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, 25 % de divers acteurs non étatiques (y compris de fondations philanthropiques) et 13 % de partenariats.

En 2025, les contributions volontaires des États Membres au budget programme ont encore baissé de 175 millions USD pour atteindre 926 millions USD, après déduction de la provision pour créances douteuses. Elles représentaient 36 % du total des contributions volontaires au budget programme, contre 44 % en 2024, soit une baisse de 8 %. La proportion du financement du budget programme apportée par les États Membres a atteint un pic de 62 % en 2022, pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), puis a diminué les années suivantes. Cette baisse récente s'explique aussi par les conséquences de l'arrêt du financement par les États-Unis d'Amérique.

Malgré cette baisse, les produits provenant des pays de programme sont restés stables. Au total, les pays de programme ont apporté 411 millions USD (contre 416 millions USD en 2024), dont 168 millions USD (contre 174 millions USD en 2024) provenaient des contributions fixées de 151 États Membres, et 243 millions USD (contre 241 millions USD en 2024) de contributions volontaires (Figure 8). Sur le total des contributions volontaires, 206 millions USD ont été reçus directement de 34 pays de programme, contre 146 millions USD de 16 pays en 2024, et 37 millions USD supplémentaires ont été financés par des prêts de banques de développement et d'autres partenaires financiers dans 28 pays de programme, contre 96 millions USD dans 32 pays de programme en 2024.

Les produits provenant d'institutions financières internationales, d'organisations intergouvernementales et d'institutions des Nations Unies ont augmenté de 123 millions USD (23 %) pour atteindre 667 millions USD, soit 26 % du total des produits au budget programme. Les produits provenant d'acteurs

non étatiques ont augmenté de 60 millions USD (10 %) pour s'établir à 652 millions USD en 2025, soit 25 % du total des produits au budget programme.

Les fonds versés dans le cadre d'accords pluriannuels facilitent la planification à long terme et améliorent l'efficacité de l'Organisation. En 2025, 1,301 milliard USD (51 %) de produits provenant des contributions volontaires au budget programme découlaient d'accords pluriannuels (contre 845 millions USD en 2024). Les contributions au titre d'accords pluriannuels portant sur les années futures (2026 et au-delà) ont augmenté pour atteindre 1,138 milliard USD (contre 1,11 milliard USD en 2024), dont 10 % de fonds totalement souples ou thématiques (comme en 2024). Les produits correspondant à ces accords pluriannuels seront comptabilisés au titre des années futures respectives.

Figure 8. Produits provenant des pays de programme 2023-2025 (en millions USD)

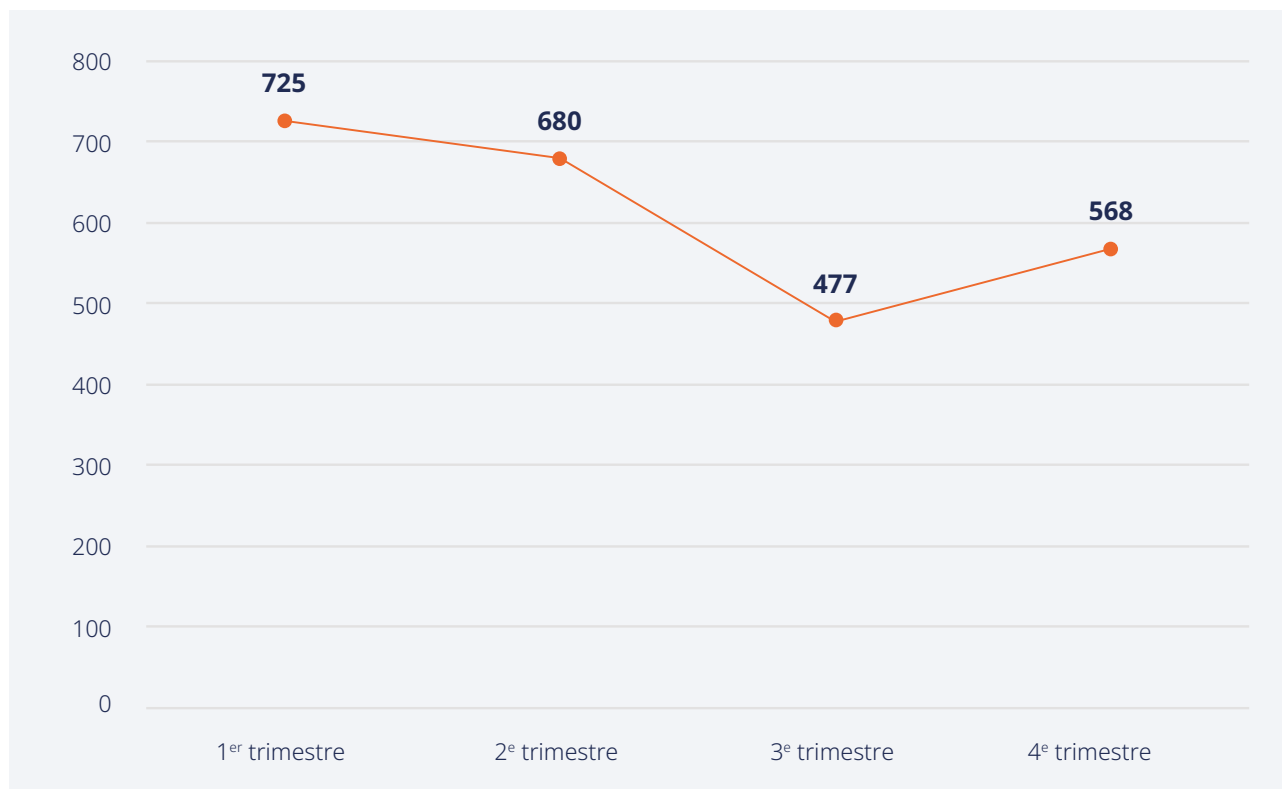


Calendrier de versement des contributions volontaires

La réception rapide des contributions volontaires permet une exécution efficace des programmes. En 2025, l'Organisation a sensiblement accéléré l'enregistrement des accords de contribution volontaire, dont 58 % ont été enregistrés au premier semestre de l'année, contre 31 % en 2024. L'Organisation sait que les donateurs s'efforcent en permanence d'engager des fonds plus tôt dans l'année, ce qui favorise l'exécution rapide et réduit les soldes non déboursés en fin d'année.

L'OMS continue d'élargir sa base de donateurs. En 2025, elle a perçu des produits au titre d'environ 1250 accords de contribution volontaire au budget programme, contre 1200 en 2024 ; 58 de ces contributions s'élevaient à 10 millions USD ou plus, pour un total de 1,189 milliard USD. Le reste du montant, de 1,267 milliard USD, soit 52 % des contributions volontaires, se rapportait à plus de 1190 accords. L'OMS apprécie chaque contribution, mais le nombre important d'accords portant sur de faibles montants représente une charge administrative significative pour l'Organisation, en particulier lorsque les contributions sont à objet désigné.

Figure 9. Calendrier de signature des accords de contributions volontaires au budget programme en 2025 (en millions USD)



Recouvrement des coûts

Les dépenses d'appui aux programmes afférentes aux activités sont recouvrées au moyen d'un prélèvement sur les dépenses engagées au titre des contributions volontaires.

En 2025, les produits relatifs aux dépenses d'appui liées aux projets se sont élevés à 229 millions USD pour l'OMS, soit un taux moyen de 8,6 % pour les dépenses d'appui aux programmes (contre 234 millions USD, soit 8,6 %, en 2023). Cette légère baisse s'explique par la diminution des dépenses liées aux projets.

Les partenaires financiers continuent de solliciter des dérogations aux dépenses d'appui aux programmes. Au cours de l'année 2025, cinq nouvelles dérogations ont été accordées pour huit accords, et les dérogations existantes ont été maintenues pour 43 accords. Le coût de ces dérogations sera de 6,8 millions USD sur toute la durée des subventions, contre 6,7 millions pour 44 dérogations en 2024.

Charges

En 2025, les charges totales ont baissé de 334 millions USD (9 %) pour atteindre 3,429 milliards USD, contre 3,763 milliards en 2024. Cette diminution s'explique par la rationalisation des principales priorités à l'issue de la restructuration budgétaire et par la mise en œuvre de mesures d'efficacité et de maîtrise des dépenses (Figure 10).

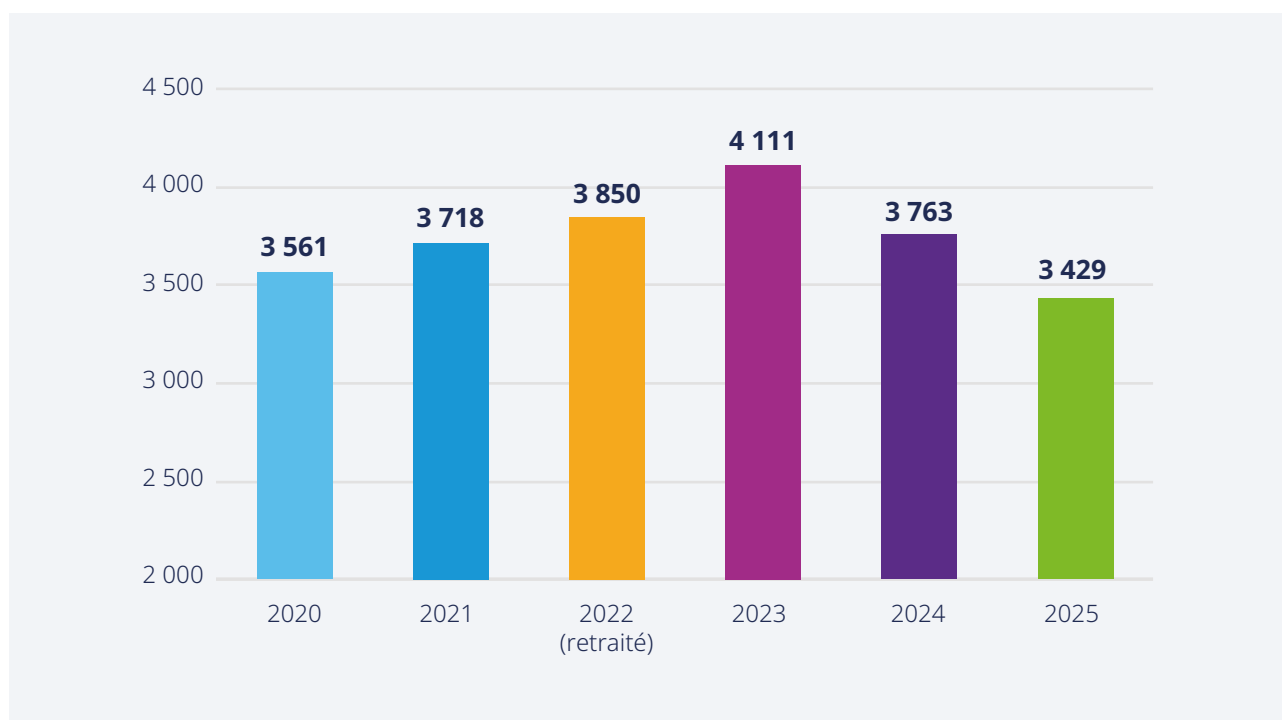


Exécution des programmes en 2025

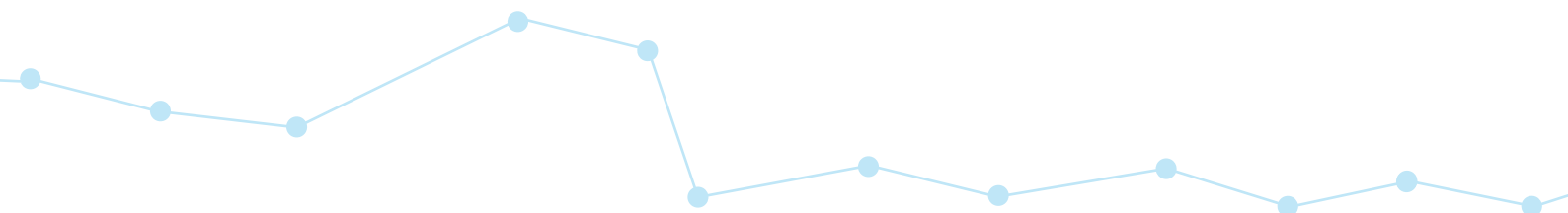
3,429 milliards USD

334 millions USD de moins qu'en 2024

Figure 10. Évolution de l'exécution des programmes de l'OMS de 2020 à 2025 (en millions USD)



En 2025, sur les charges totales de 3,429 milliards USD, 2,097 milliards USD étaient liés aux activités du programme de base (contre 2,131 milliards USD en 2024), 688 millions USD aux opérations d'urgence et aux appels (contre 581 millions USD en 2024) et 549 millions USD à l'éradication de la poliomyélite (contre 552 millions USD en 2024). Le solde (95 millions USD) a servi à financer des activités en nature, des accords spéciaux et d'autres activités hors budget programme.



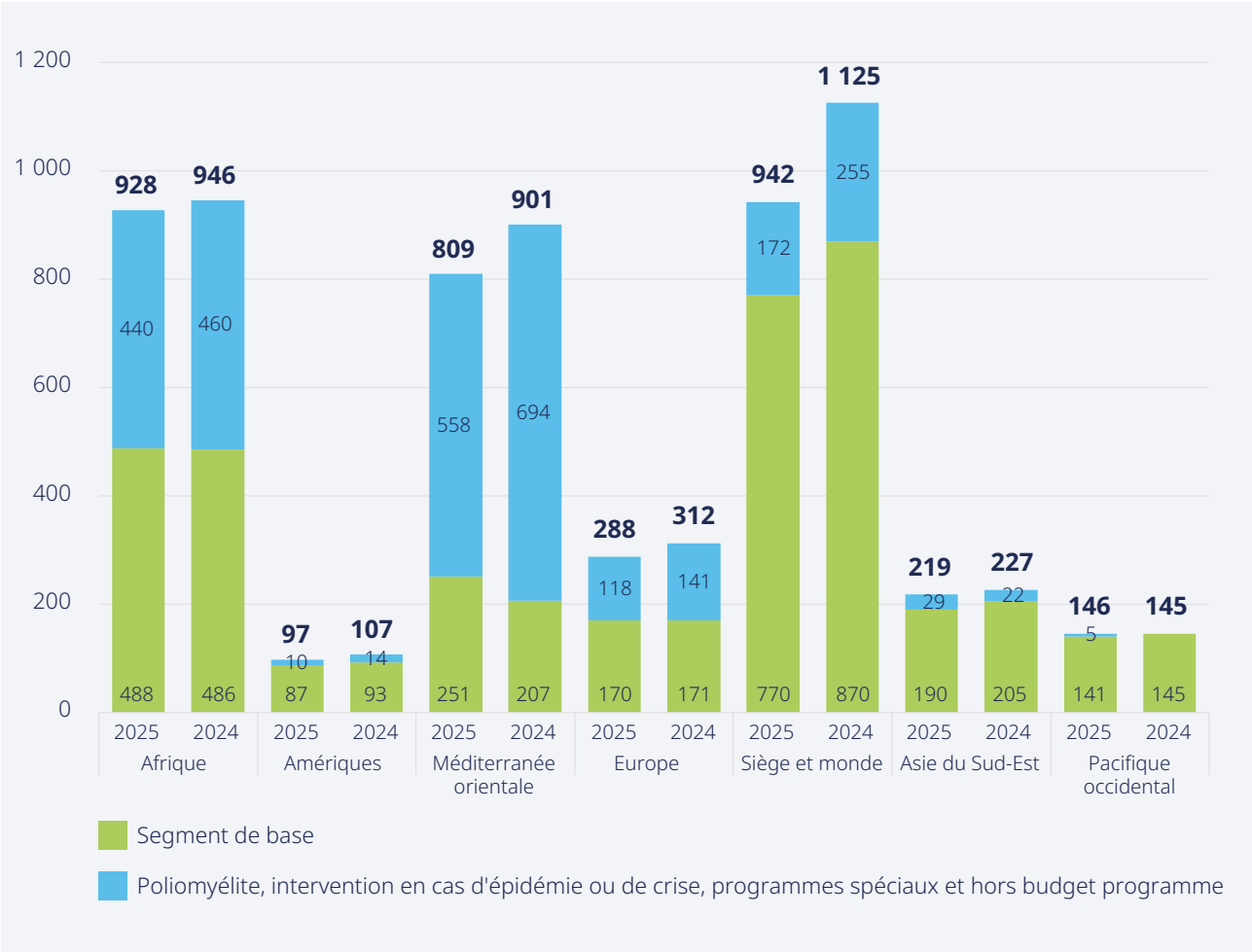
Charges par Région et au Siège de l’OMS

Tout au long de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des dépenses, l’Organisation a privilégié la sauvegarde de la prestation de services en première ligne dans les bureaux de pays afin de perturber le moins possible les activités programmatiques. C’est dans les bureaux régionaux et au Siège que les dépenses ont été le plus réduites afin que l’incidence sur les activités dans les pays soit minime. En 2025, sur les charges totales de 3,429 milliards USD,

les charges dans les bureaux de pays se sont élevées à 2,037 milliards, soit 60 %, ou 6 % de plus qu’en 2024 ; les charges dans les bureaux régionaux se sont élevées à 450 millions USD, soit 138 millions de moins qu’en 2024. Au Siège, les charges totales se sont élevées à 942 millions USD, soit 183 millions USD, ou 16 % de moins qu’en 2024.

On trouve à la Figure 11 un récapitulatif du total des charges par bureau principal et par segment budgétaire.

Figure 11. Charges par Région et au Siège de l’OMS, en 2024 et en 2025 (en millions USD)



Charges par type

Services contractuels

Les services contractuels, d'un montant 1,267 milliard USD (contre 1,279 milliard USD en 2024) représentaient 37 % du total des charges et en constituaient donc la principale catégorie. Cette catégorie comprend essentiellement le recours aux services d'expertes, d'experts, de prestataires de services institutionnels et de sous-traitants chargés de contribuer aux activités programmatiques (Figure 12).

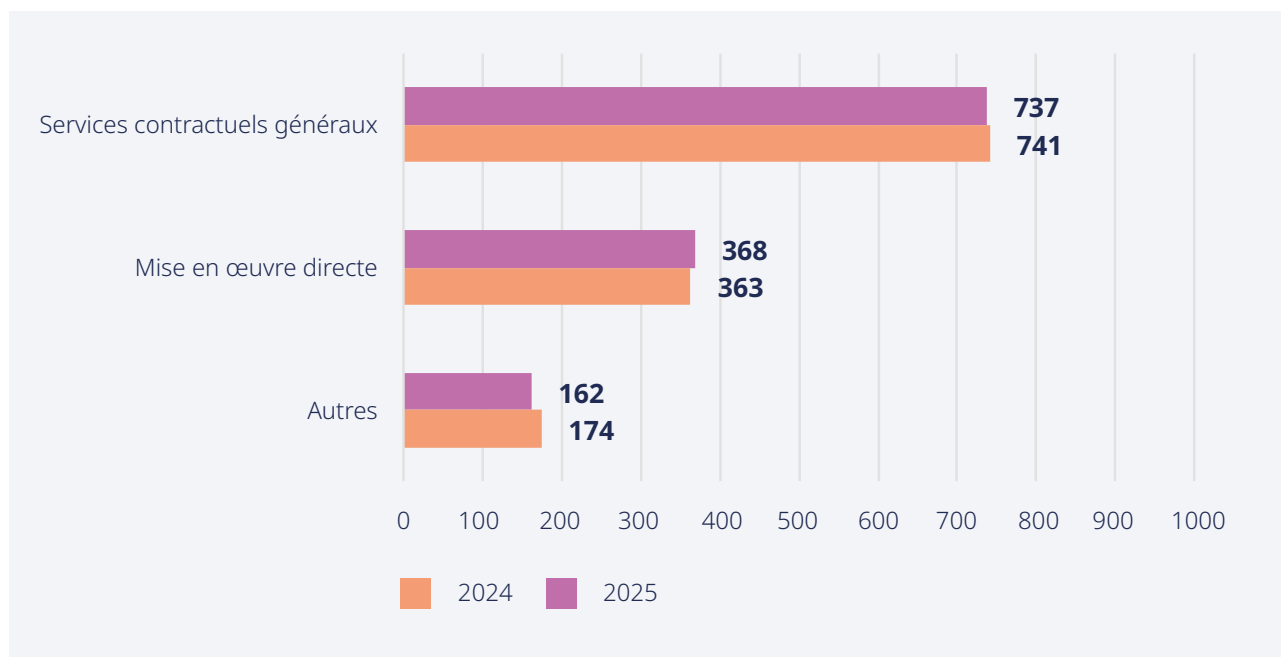
Les dépenses engagées au titre de contrats généraux de services programmatiques sont le principal élément de cette catégorie et s'élèvent à 737 millions USD. Sur ce total, 370 millions USD ont servi à financer les activités prévues dans le segment de base du budget programme, qui correspond aux travaux normatifs et techniques essentiels de l'OMS, 144 millions USD les opérations d'urgence et les appels, 126 millions USD l'éradication de la poliomyélite

et les programmes spéciaux, et 97 millions USD les activités hors budget programme. Parmi ces contrats, les prestataires institutionnels et les autres services généraux ont représenté 608 millions USD, et les consultants et les consultants 129 millions USD.

Le deuxième poste de charges a été la mise en œuvre directe, qui s'est élevée à 368 millions USD (contre 363 millions USD en 2024). Sur le total des dépenses consacrées à la mise en œuvre directe, 203 millions USD (55 %) ont concerné la Région de la Méditerranée orientale, et 160 millions USD (43 %) la Région africaine.

Les 162 millions USD restants ont été consacrés à la formation, aux dépenses pour la sécurité et aux contrats de services techniques et spéciaux conclus pour des activités programmatiques.

Figure 12. Charges par Région et au Siège de l'OMS, en 2024 et en 2025 (en millions USD)



Dépenses liées au personnel

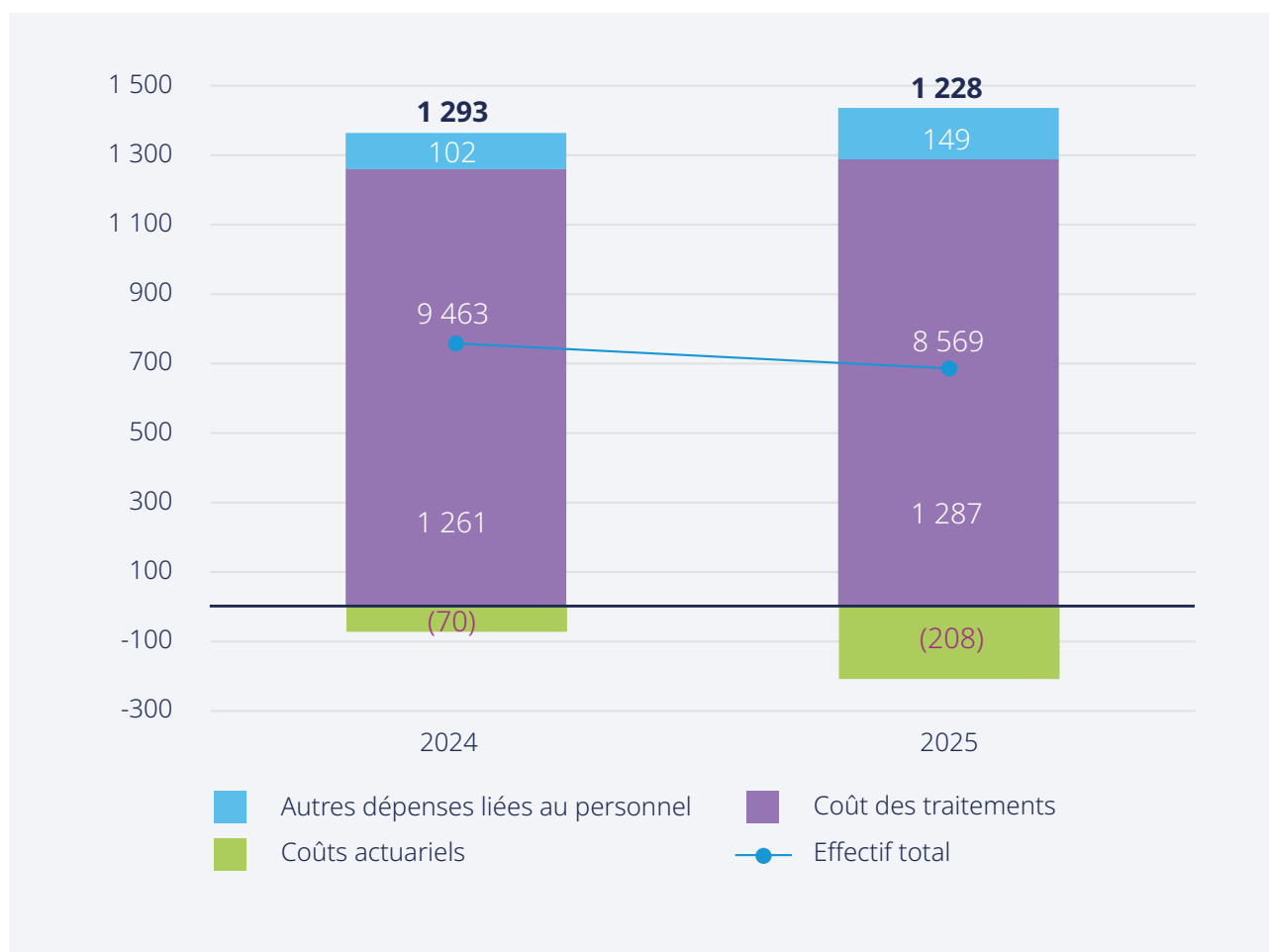
Les dépenses liées au personnel, qui se sont élevées à 1,228 milliard USD, soit 36 % du total des charges, constituaient le deuxième poste de charges après les services contractuels.

Elles ont baissé de 65 millions USD, passant de 1,293 milliard USD en 2024 à 1,228 milliard USD en 2025. Les effectifs totaux ont diminué de 9 % (894 personnes) pour atteindre 8569 personnes fin 2025. Cela a également entraîné une réduction du calcul actuariel des passifs liés aux avantages du personnel à long terme (Figure 13).

La baisse des passifs liés aux avantages du personnel à long terme calculés a compensé la hausse du coût des traitements due à l'augmentation du barème des traitements, à la dépréciation du dollar des États-Unis et à une augmentation des autres dépenses liées au personnel résultant des prestations versées à la cessation de service et des dispositions prises dans le cadre restructuration à la fin de l'année.

Sur le total des dépenses liées au personnel, 44 % sont attribuables au Siège, 31 % aux bureaux de pays, et 25 % aux bureaux régionaux.

Figure 13. Composition des dépenses liées au personnel en 2024 et en 2025 (en millions USD)



Transferts et subventions

En 2025, les transferts et subventions aux autres entités ont représenté 10 % des charges totales. Ils se sont élevés à 349 millions USD, contre 423 millions en 2024, soit 74 millions USD de moins. Cette catégorie comprend la coopération financière directe, les lettres d'accord de subvention, les achats de matériel pour des tiers et le soutien au programme OMS de bourses d'études.

La coopération financière directe, d'un montant de 159 millions USD, contre 163 millions USD en 2024, est restée la principale composante de cette catégorie. Les dépenses consacrées à la coopération financière directe ont concerné principalement la Région africaine, où elles se sont élevées à 118 millions USD (74 %), tandis qu'elles se sont élevées à 14 millions USD (9 %) dans la Région de l'Asie du Sud-Est comme dans la Région du Pacifique occidental. Les autres Régions représentaient 8 % des dépenses au titre de la coopération financière directe. En ce qui concerne les segments budgétaires, l'éradication de la poliomyélite représentait 45 % des dépenses consacrées à la coopération financière directe, les programmes de base 32 %, les opérations d'urgence et les appels 22 %, et les programmes spéciaux 1 %.

Les dépenses au titre des lettres d'accord de subvention se sont élevées à 102 millions USD, soit 10 % de moins qu'en 2024. Environ 70 % de ce montant a été déboursé dans la Région africaine et la Région de la Méditerranée orientale (ce qui représente 35 millions USD dans chaque Région). On a continué à avoir largement recours à la mise en œuvre par l'intermédiaire d'institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, notamment pour soutenir les opérations de riposte d'urgence en Afghanistan, dans le territoire palestinien occupé, ainsi qu'en Ukraine et dans les pays voisins.

Les dépenses liées à l'achat et au transfert de matériel à des tiers, principalement dans la Région africaine et dans la Région de la Méditerranée orientale, se sont élevées à 86 millions USD. La distribution en Guinée-Bissau, au Pakistan en République arabe syrienne, en Somalie, au Soudan, dans le territoire palestinien occupé et en Ukraine représentait 49 % des dépenses totales dans cette catégorie.



Les dépenses relatives aux voyages ont baissé de **100 millions USD (49 %)** pour atteindre 106 millions USD

Achat de fournitures médicales

Les charges relatives aux fournitures et matériels médicaux se sont élevées à 257 millions USD, contre 261 millions USD en 2024. Les fournitures médicales d'urgence ont représenté la part la plus importante, soit 170 millions USD (68 %), tandis que les fournitures concernant la poliomyélite ont représenté 35 millions USD (14 %), tout comme les fournitures de base. Les fournitures médicales d'urgence livrées en Afghanistan, au Liban, en République arabe syrienne, au Soudan, au territoire palestinien occupé, en Ukraine ainsi qu'au Yémen, et dans les pays voisins représentaient au total plus de 50 % des dépenses consacrées aux fournitures médicales.

Voyages

Les dépenses relatives aux voyages ont considérablement baissé et se sont établies à 106 millions USD en 2025, contre 206 millions USD en 2024, soit une baisse de 100 millions USD (49 %). Cela s'explique par les mesures strictes de maîtrise des dépenses instaurées en 2025. Bien qu'une baisse des dépenses relatives aux voyages ait été observée dans les bureaux principaux, c'est au Siège qu'elles ont le plus diminué, passant de 65 millions USD en 2024 à 27 millions USD en 2025, soit 39 millions USD de moins. La Région africaine, où les dépenses relatives aux voyages s'élevaient à 69 millions USD en 2024, a enregistré une baisse de 26 millions USD, tandis que les autres Régions ont contribué à cette baisse à hauteur de 35 millions USD.

Pour les voyages, 79 millions USD (75 %) ont été dépensés dans les Régions (contre 141 millions USD, ou 68 %, en 2024), et 27 millions USD (25 %) au Siège (contre 65 millions USD, ou 32 %, en 2024). Sur ce total, 57 % des dépenses concernaient des voyages pour le personnel non fonctionnaire et 43 % des voyages de membres du personnel.

Situation financière

L'actif net de l'OMS, qui a augmenté de 25 millions USD pour atteindre 3,954 milliards USD, est resté solide en 2025. La synthèse de la situation financière de l'Organisation est présentée au Tableau 1.

Tableau 1. Synthèse de la situation financière au 31 décembre 2025 (en millions USD)

	2025	2024 (retraité)	Évolution
Actifs	7 103	6 897	206
Actifs financiers et liquidités	5 029	4 891	138
Actifs fixes	385	327	58
Créances	1 599	1 581	18
Autres actifs	90	98	(8)
Passifs	3 149	2 968	181
Emprunts	170	152	18
Contributions différées et reçues d'avance	1 416	1 294	122
Passifs liés au personnel	243	444	(201)
Passifs interentités	879	781	98
Autres passifs	441	297	144
Actifs nets	3 954	3 929	25

Avec la diminution des contributions ces trois dernières années, l'OMS a engagé, chaque année, des dépenses supérieures aux produits provenant des contributions annuelles. Cependant, l'augmentation du rendement des placements, ainsi que les gains résultant de la réduction actuarielle des passifs à long terme calculés, ont entraîné une hausse nette des actifs de 25 millions USD (Figure 14).

Figure 14. Évolution de l'excédent cumulé de 2020 à 2025 (en millions USD)



Réserves

Au 31 décembre 2025, l'OMS disposait d'actifs nets d'une valeur totale de 3,954 milliards USD, comme indiqué au Tableau 2. Sur ce montant, le solde de 3,4 milliards USD disponible au fonds général se compose de 2,519 milliards USD (74 %) de fonds à objet désigné, destinés à certains programmes choisis par les donateurs, de 631 millions USD (19 %) de réserves

institutionnelles et de 250 millions USD (7 %) de fonds souples (Tableau 3). Les réserves institutionnelles comprennent le Fonds de péréquation des impôts (8 millions USD), le Fonds de roulement (31 millions USD) et le Fonds des dépenses d'appui aux programmes (592 millions USD).

Tableau 2. Total des actifs nets de l'OMS au 31 décembre 2025 (en millions USD)

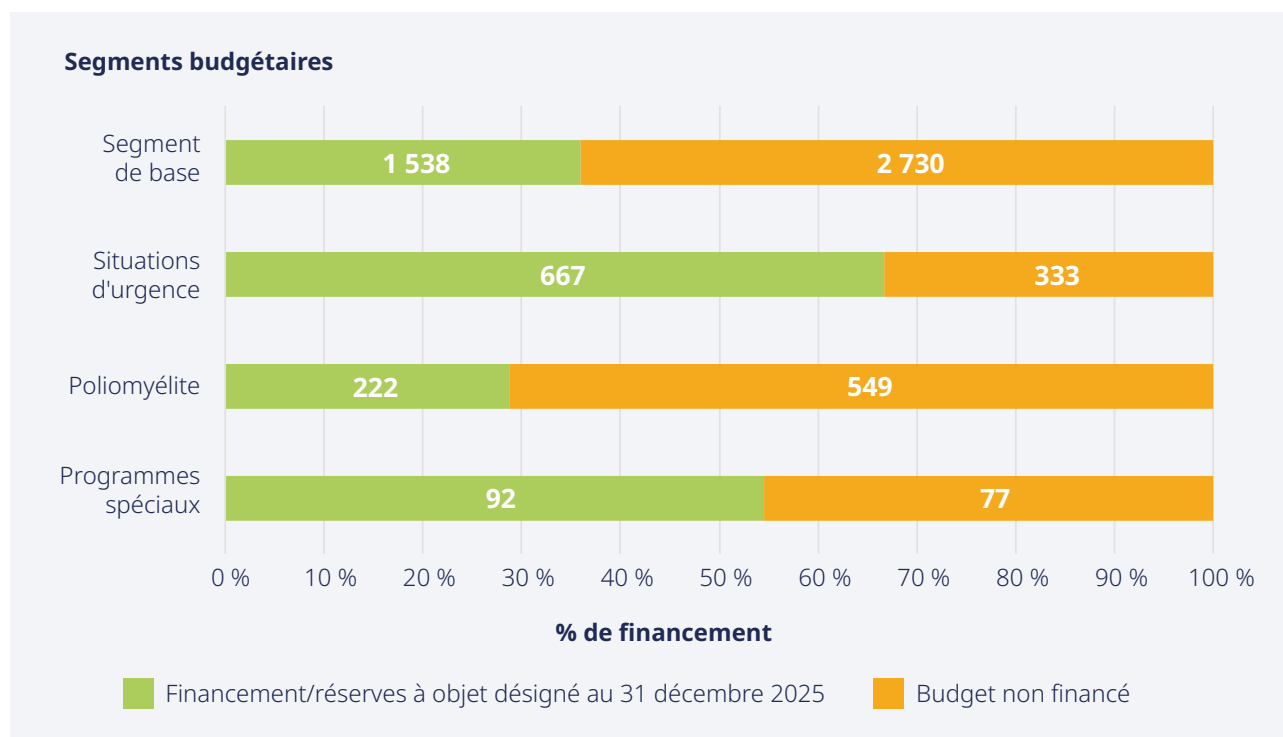
	2025	2024 (retraité)
<i>Fonds général (budget programme)</i>		
Fonds à objet désigné destinés à des programmes	2 519	2 758
Réserves institutionnelles	631	689
Fonds souples	250	219
Total – fonds général	3 400	3 666
<i>États Membres (hors budget programme)</i>		
Affectés à l'excédent	731	664
Affectés au déficit ^a	(225)	(451)
Total – États Membres	505	213
Fonds fiduciaires	48	50
Total	3 954	3 929

^a Fonds du prêt à la construction, fonds des paiements de fin de contrat, fonds pour la maternité et fonds pour l'assurance-accidents et maladie.

Le total des réserves à objet désigné s'élevait à 2,519 milliards USD (contre 2,758 milliards USD en 2024), soit une baisse de 9 %. La proportion de réserves à objet désigné varie selon les segments budgétaires – 61 % des réserves sont imputables au segment de base, et les 39 % restants concernent les situations d'urgence, la poliomyélite et les programmes spéciaux. Dans le cadre des réserves à objet désigné, d'un

montant de 2,519 milliards USD, le niveau de financement du budget programme 2026-2027 (6,207 milliards USD) varie selon le segment budgétaire. Le niveau des réserves imputables au budget 2026-2027 est de 36 % pour les programmes de base, 67 % pour les situations d'urgence, 29 % pour les la poliomyélite, et 55 % pour les programmes spéciaux (Figure 15).

Figure 15. Solde du Fonds général disponible pour 2026-2027 (en millions USD)



Les **réserves institutionnelles** sont passées de 689 millions USD en 2024 à 631 millions USD en 2025. Dans sa décision WHA78(18), la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a décidé de suspendre partiellement et temporairement l'application de l'article VIII (8.2) du Règlement financier, dans la mesure nécessaire pour permettre l'utilisation des soldes des fonds relatifs aux dépenses d'appui aux programmes pour rembourser des dépenses afférentes aux fonctions techniques, à concurrence d'un montant maximal de 410 millions de dollars des États-Unis (USD), jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2026. Au 31 décembre 2025, 138 millions USD sur 410 millions USD avaient été utilisés.

Les **réserves souples à objet non désigné** pouvant être utilisées pour les activités approuvées dans le cadre du budget programme ont augmenté de 31 millions USD, pour atteindre 250 millions USD en 2025, contre 219 millions USD en 2024.

Le **Fonds des États Membres**, qui sert à financer les passifs correspondant aux avantages à long terme du personnel, à entretenir les infrastructures de l'Organisation et à répondre à divers besoins opérationnels, a augmenté de 292 millions USD, pour atteindre 505 millions USD en 2024, contre 213 millions USD en 2024. Cette augmentation s'explique par l'évaluation actuarielle favorable des passifs correspondant aux avantages du personnel et par l'augmentation des produits des placements.

Les **fonds fiduciaires** comprennent les actifs des partenariats qui sont gérés par l'OMS en qualité d'administrateur et dont les budgets ne sont pas approuvés par l'Assemblée de la Santé et ne peuvent pas être appliqués aux programmes de l'Organisation. Les fonds fiduciaires s'élevaient à 48 millions USD au 31 décembre 2025.

Actifs

Placements

Les fonds de l'OMS sont mêlés à ceux du Fonds de l'Assurance-maladie du personnel, de l'ONUSIDA, d'Unitaid et du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) et sont gérés conformément à la politique de placements de l'Organisation. La Trésorerie de l'OMS collabore avec des gestionnaires de placements internationaux pour que la qualité de crédit, la sécurité et la liquidité des placements de l'OMS soient conformes aux normes les plus exigeantes de sorte que les fonds soient disponibles pour financer les activités permettant à l'Organisation d'atteindre ses objectifs.

Les placements à court terme de l'OMS ont augmenté de 138 millions USD (3 %), passant de 4,891 milliards USD en 2024 à 5,029 milliards USD en 2025. Il s'agit de placements à court terme pour 4,516 milliards USD (contre 4,237 milliards USD en 2024), de placements à long terme pour 115 millions USD (contre 110 millions USD en 2024), et de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour 398 millions USD (contre 545 millions USD en 2024). Au total, les placements à court et à long terme ont augmenté de 285 millions USD en 2025 par rapport à 2024 (Figure 16).

L'OMS continue d'investir ses fonds de manière prudente dans des placements à court terme, principalement pour préserver son capital. Les fonds sont investis auprès de contreparties présentant une note de crédit minimale A,



Liquidités et placements

5,029 milliards USD

En hausse de 138 millions USD par rapport à 2024

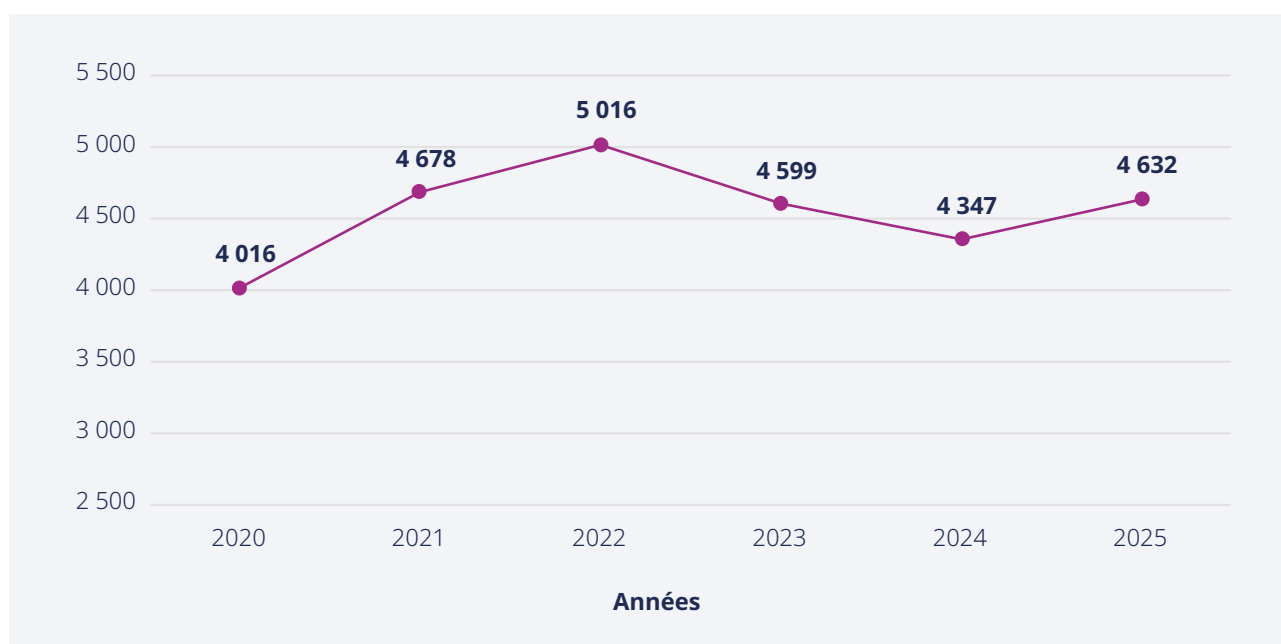
dans un portefeuille de dépôts bancaires à court terme gérés en interne et dans quatre portefeuilles d'instruments à revenu fixe (obligations) à court terme gérés par des gestionnaires de placements internationaux réputés.

Les placements à court terme de l'OMS ont rapporté 5 % en 2025 contre 5,46 % en 2024. En 2025, la normalisation progressive des taux d'intérêt à court terme sur le marché, qui ont continué à diminuer tout au long de l'année après les niveaux élevés observés en 2023 et au premier semestre 2024, a eu un impact sur le rendement des placements. À titre d'exemple, le rendement à un an des bons du Trésor des États-Unis est passé de 4,16 % fin 2024 à 3,48 % fin 2025.

Gestion du risque de change

L'OMS gère des programmes de couverture afin de réduire autant que possible les risques liés aux fluctuations des taux de change, d'assurer la stabilité des taux de change sur une longue période et de retarder les effets des fluctuations importantes. Les programmes de couverture des créances et des charges sont destinés à assurer

Figure 16. Évolution des placements à court et à long terme de l'OMS (2020-2025) (en millions USD)



la stabilité des taux de change pour les valeurs en dollars des États-Unis des expositions dans d'autres monnaies. En raison de la faiblesse du dollar des États-Unis en 2025, le programme de couverture des créances a enregistré des pertes de 33 millions USD, qui ont été compensées par les gains de change enregistrés sur les créances libellées dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis. Le programme de couverture des charges a permis d'obtenir un gain net de 13 millions USD, qui a été annulé par une hausse correspondante du coût en dollars des États-Unis des charges couvertes libellées dans d'autres monnaies.

Passifs

Les montants accumulés pour régler les avantages du personnel ont baissé de 201 millions USD, passant de 444 millions USD au 31 décembre 2024 à 243 millions USD au 31 décembre 2025. Cette baisse nette s'explique par une diminution de 260 millions USD des obligations liées aux avantages du personnel à long terme, principalement des passifs calculés par des actuaires externes, compensée par une augmentation de 59 millions USD des montants à payer en fin d'année dans le cadre de la restructuration.

Provision pour restructuration

En 2025, une provision de 57,7 millions USD a été constituée pour couvrir les coûts de restructuration liés aux indemnités de fin de contrat restant à payer au 31 décembre 2025. Sur ce montant, 57,3 millions USD ont été prélevés sur le Fonds des dépenses d'appui aux programmes, et 0,4 million USD sur le Fonds pour le personnel employé dans la lutte contre la poliomyélite. Conformément aux normes comptables, la provision ne tient pas compte des coûts liés au transfert de membres du personnel entre les bureaux de l'OMS et des coûts des traitements de ces personnes en 2026.

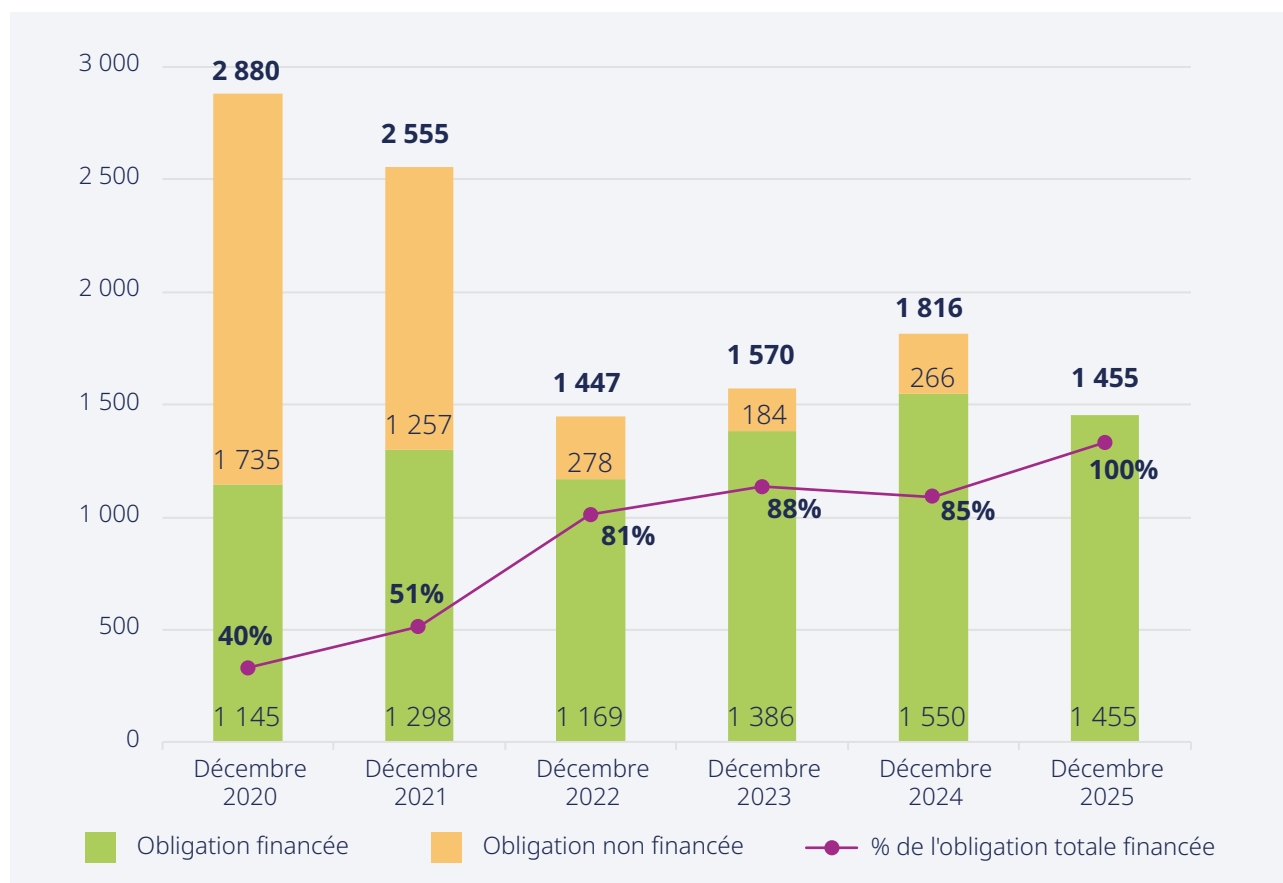
Autres passifs

Les autres passifs ont augmenté de 144 millions USD pour atteindre 441 millions USD, en raison de la comptabilisation de 42 millions USD de passifs de location après la mise en œuvre de la nouvelle norme IPSAS 43 (Contrats de location), et de remboursements à payer pour un montant de 101 millions USD.

Financement des passifs liés au personnel

L'OMS a besoin d'actifs pour régler les passifs futurs, dont les principaux se rapportent aux avantages du personnel, tels que

Figure 17. Financement de l'Assurance-maladie du personnel sur la période 2020-2025 (en millions USD)



L'Assurance-maladie du personnel. Les autres passifs liés au personnel comprennent les obligations relatives aux paiements de fin de contrat, l'assurance collective couvrant les risques d'accident et de maladie, les indemnités pour traumatisme, maladie, handicap ou décès imputable au service, ainsi que les traitements à payer aux membres du personnel en attendant la finalisation des certificats relatifs aux formalités de départ ou les coordonnées bancaires.

Assurance-maladie du personnel

L'OMS administre un régime d'assurance-maladie pour les membres du personnel actifs ou retraités, qui a un passif correspondant aux dépenses de santé à payer à l'avenir, calculées à partir de projections actuarielles. L'OMS dispose d'une stratégie de financement et de placement à long terme pour gérer le passif du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités.

En 2025, le passif non financé a diminué de 266 millions USD, ce qui a permis de le financer à 100 % principalement grâce à des ajustements actuariels favorables, alors qu'il n'avait été financé qu'à 85 % en 2024 (Figure 17).

Au 31 décembre 2025, les portefeuilles de fonds de l'Assurance-maladie du personnel placés pour l'OMS et les entités hébergées par des administrateurs externes totalisaient 2,271 milliards USD, investis dans des obligations mondiales à long terme, des actions et des fonds immobiliers qui ont généré un rendement de 290,6 millions USD (15,3 %) au cours de l'année. Ces placements et ces produits figurent dans le rapport financier de l'Assurance-maladie du personnel, tandis que le passif à long terme figure dans le rapport financier de l'OMS.

Le rendement des placements de l'Assurance-maladie du personnel en 2025 doit être replacé dans une perspective de long terme. Le portefeuille de placements de l'Assurance-maladie du personnel a un horizon à long terme qui correspond à celui de ses dépenses futures. Les rendements sur les marchés évoluent d'une année sur l'autre, et il faut donc s'attendre à ce que les performances varient à la hausse comme à la baisse.

La hausse des taux d'intérêt à long terme du franc suisse a entraîné une augmentation du taux d'actualisation qui est utilisé pour calculer la valeur en francs suisses du passif futur du fonds de l'Assurance-maladie du personnel. Cela a entraîné une baisse de l'évaluation actuarielle des passifs futurs. Cette réduction de la valeur du passif et le rendement des placements supérieur ont permis de financer l'intégralité du passif fin 2025.

Autres passifs liés au personnel

Les 182 millions USD comptabilisés au titre des passifs liés au personnel correspondent au fonds des paiements de fin de contrat, à l'assurance-accidents et maladie et au fonds spécial d'indemnisation. Ces passifs étaient financés à 60 %, soit à hauteur de 109 millions USD. L'Organisation a instauré une politique relative au financement de la part non financée de ces passifs.

Contrôle et supervision

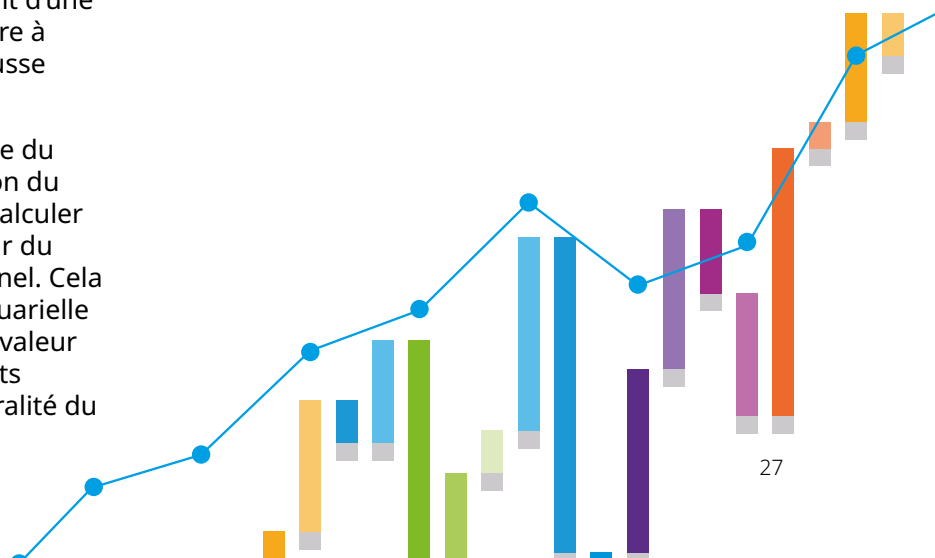
En tant que dépositaire des contributions des États Membres et des donateurs, l'OMS assure un contrôle interne efficace. Le présent rapport comporte une déclaration détaillée relative au contrôle interne en matière d'information financière, qui a été renforcé conformément à l'engagement pris par l'OMS d'améliorer la transparence, l'efficacité, la responsabilisation et la conformité dans le cadre du Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat.

Des progrès ont été réalisés en 2025 dans la mise en œuvre des recommandations en suspens issues de la vérification des comptes, ce qui a permis de les clore. Fin 2025, il y avait 119 recommandations en suspens, et la direction proposait d'en clore 71. Parmi les recommandations dont la clôture était proposée, le Commissaire aux comptes a confirmé que 33 étaient mises en œuvre, une était devenue caduque, et les autres étaient en suspens ou en cours de mise en œuvre.



Sushil Kumar Rathi
Contrôleur financier et Directeur des finances
(par intérim)

Genève, le 13 mars 2026



DÉCLARATION RELATIVE AU CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS (2025)

Étendue de la responsabilité

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé doit rendre compte à l'Assemblée mondiale de la Santé de l'administration de l'Organisation et de la mise en œuvre de ses mandats, de ses programmes et de ses autres activités. Aux termes des articles I et XII du Règlement financier, le Directeur général est tenu d'établir un système efficace de contrôle interne, y compris un système de vérification intérieure des comptes et d'enquête, pour assurer l'utilisation rationnelle et efficace des ressources de l'Organisation et la sauvegarde de l'actif. Conformément à l'article I du Règlement financier, le Directeur général a délégué les pouvoirs et la responsabilité comptable aux Directeurs régionaux, au Directeur général adjoint, aux Sous-Directeurs généraux, aux Directeurs exécutifs, aux Directeurs, aux chefs de bureau de pays de l'OMS et à d'autres fonctionnaires concernés. Chaque personne au sein de l'Organisation a, à des degrés de responsabilité divers, un rôle à jouer dans le contrôle interne.

Environnement opérationnel de l'OMS

L'OMS opère à l'échelle mondiale, parfois dans un environnement très difficile. Elle est donc exposée à des situations où le niveau de risque est élevé et est de plus en plus impliquée dans des opérations d'urgence dans les situations de conflit et de fragilité. Elle prend des décisions stratégiques, si nécessaire, pour adapter ses opérations et pour gérer et atténuer le risque d'exposition de son personnel. En outre, l'Organisation est exposée à un niveau de risque considérable en raison de la complexité de ses opérations et de l'étendue de ses mandats.

Système de contrôle interne et gestion des risques

Le cadre de contrôle interne de l'OMS, ainsi que son cadre de responsabilisation et son cadre de gestion des risques, sont des systèmes et des structures essentiels qui garantissent que l'Organisation s'acquitte de son mandat et atteint ses objectifs. Ces cadres sont intégrés et se renforcent mutuellement. Par exemple, la responsabilisation est essentielle pour le contrôle environnemental dans le cadre de

contrôle interne, tandis que les contrôles internes sont essentiels à l'appui des éléments du cadre de responsabilisation et peuvent constituer des mesures d'intervention en cas de risque. Des contrôles internes adaptés aident l'OMS à atténuer ses risques de manière appropriée. Les politiques, systèmes et processus de gestion des risques et de contrôle interne, qui ont un fondement solide, aident à mieux comprendre quels sont les risques auxquels l'Organisation est exposée, à garantir que les responsabilités et les contrôles appropriés sont établis pour y faire face et pour que l'Organisation puisse mener ses activités efficacement.

Le système de contrôle interne du Secrétariat se compose de règlements, de règles, de textes administratifs, de politiques, de processus et de procédures que les membres du personnel sont tenus de respecter. Le système de contrôle interne fournit une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection en temps opportun des risques pour les actifs qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Responsabilité relative au contrôle interne en matière d'information financière

La direction est responsable du système de contrôle interne en matière d'information financière, conçu pour atténuer les risques liés à l'information financière, afin d'assurer raisonnablement que les états financiers de l'Organisation sont fiables et ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMS. Le Contrôleur financier et Directeur des finances est chargé d'établir et de tenir à jour le système de contrôle interne en matière d'information financière aux fins d'exécution par la direction.

Examen de l'efficacité des contrôles internes en matière d'information financière

L'OMS met en place des contrôles et des procédures de notification et de divulgation conçus pour assurer raisonnablement que les

informations nécessaires à la notification et à la divulgation sont collectées et communiquées à la direction en temps opportun. Lors de la conception et de l'évaluation de ces contrôles, nous tenons compte du fait que l'ensemble des contrôles et des procédures, quels que soient leur conception et leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable de l'atteinte des objectifs de contrôle souhaités. En outre, la direction est tenue de faire preuve de discernement dans l'évaluation des contrôles et des procédures.

Les activités suivantes ont permis d'examiner l'efficacité des contrôles internes en matière d'information financière :

- a) L'autoévaluation annuelle du cadre de contrôle interne, entreprise par l'ensemble des bureaux de pays, des bureaux régionaux et les Départements de l'OMS au Siège. Chaque responsable de bureau a dû examiner l'ensemble des principaux contrôles et leur efficacité, en s'appuyant sur des données factuelles et en indiquant les mesures prises ou prévues. Les résultats de l'auto-évaluation ont été compilés par le Département Éthique, gestion des risques et principe de diligence, et acteurs non étatiques et examinés attentivement. Des plans d'action ont été établis pour aborder les points à améliorer, le cas échéant.
- b) Une évaluation des risques, entreprise par le Département des Finances, concernant la possibilité qu'une inexactitude significative dans les états financiers soit évitée ou détectée en temps opportun et l'efficacité des contrôles destinés à atténuer les risques, y compris les changements qui pourraient avoir une incidence importante sur le contrôle interne relatif à l'information financière. Les domaines à risque identifiés sont signalés aux responsables concernés.
- c) Une analyse de plusieurs rapports d'examen, tendances, indicateurs de performance et informations financières sur divers tableaux de gestion, qui fournissent des données financières en temps réel à la direction et aux organes de surveillance de l'OMS.
- d) Des examens financiers périodiques des bureaux régionaux et des bureaux de pays, effectués par le Département des Finances, au cours desquels i) les éléments financiers enregistrés sont comparés aux montants attendus et toute différence significative est étudiée ; ii) les écarts inattendus sont examinés afin de mettre en évidence des erreurs potentielles et des anomalies significatives ou des changements

importants imprévus des activités institutionnelles qui peuvent nécessiter des ajustements comptables et la publication d'informations ; et iii) les comptes sont rapprochés du grand livre et le caractère raisonnable est évalué au moyen d'examens analytiques.

- e) Des recommandations, formulées par le Bureau des services de contrôle interne, le Commissaire aux comptes et le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Ces recommandations fournissent des informations objectives sur la conformité et l'efficacité des contrôles. Les mesures prises pour donner suite aux recommandations font l'objet d'un suivi et d'une surveillance.
- f) La « lettre de représentation » de 2025, signée par l'ensemble des Directeurs régionaux et Sous-Directeurs généraux et par le Directeur général adjoint. Cette lettre, qui s'appuie sur l'évaluation des risques liés à l'information financière, fournit des assurances quant à l'efficacité des contrôles en place de l'information financière. Toutes les questions soulevées dans la lettre de représentation sont prises en compte lors de la préparation des états financiers.

En outre, dans le cours normal des activités, des modifications sont apportées aux systèmes et aux processus afin d'améliorer les contrôles, d'accroître l'efficacité ou de se conformer aux modifications apportées aux exigences en matière d'information financière, telles que prescrites par les Normes IPSAS ou aux améliorations demandées par la direction. Ces changements n'avaient pas eu d'incidence significative sur le contrôle interne de l'OMS en matière d'information financière au 31 décembre 2025.

Rapport sur le contrôle interne en matière d'information financière

La direction est tenue d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat en matière d'information financière. Le contrôle interne en matière d'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS. En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne en matière d'information financière ne permet pas toujours de prévenir ou de détecter les inexactitudes.

Au 31 décembre 2025, la direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation en matière d'information financière. Au 31 décembre 2025, l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles et procédures d'information de l'OMS avait été évaluée. La direction a conclu que, sur la base de son évaluation, le contrôle interne de l'OMS concernant l'information financière était efficace au 31 décembre 2025.

Déclaration relative au contrôle interne en matière d'information financière

Conformément à l'article XIII du Règlement financier – Comptes et états financiers –, j'atteste que, en l'état actuel de mes connaissances et des informations dont je dispose, toutes les opérations importantes ont été correctement consignées dans les registres comptables et sont dûment reflétées dans les présents états financiers.

Je reconnais que :

- La direction est tenue d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat en matière d'information financière.
- Une évaluation de l'efficacité de notre contrôle interne en matière d'information financière a été réalisée au 31 décembre 2025, sur la base du cadre de contrôle interne, du cadre de responsabilisation et du cadre de gestion des risques de l'OMS.
- À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que notre contrôle interne concernant l'information financière était efficace au 31 décembre 2025.



Sushil Kumar Rathi
Contrôleur financier et Directeur des finances
(par intérim)

Genève, le 13 mars 2026

Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025

Conformément à l'article XIII du Règlement financier – Comptes et états financiers –, le rapport financier de l'Organisation mondiale de la Santé au 31 décembre 2025 a été établi conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé. Les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025, ainsi que les notes concernant les états financiers et les tableaux ont été revus et approuvés.



D' Tedros Adhanom Ghebreyesus
Directeur général

Opinion du Commissaire aux comptes

Original : anglais

Sceau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

5 avril 2026

Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025

Monsieur le Directeur général,

Je vous remercie de votre lettre de représentation concernant notre vérification des états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025.

J'ai l'honneur de vous présenter l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025, que vous voudrez bien transmettre à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.

Je vous remercie de votre coopération et de votre aide pendant mon mandat de Commissaire aux comptes.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma haute considération.

Signature de K. Sanjay Murthy

Adresse : 9, Deen Dayal Upadhyaya
Marg, New Delhi – 110124

Téléphone : ++91 11 23235797 Fax : ++91 11
23233618 Courriel : cag@cag.gov.in

Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus

Directeur général

Organisation mondiale de la Santé
20, Avenue Appia
CH-1211
Genève 27, Suisse

Original : anglais

Sceau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

5 avril 2026

**Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de
l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de présenter à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025.

Je suis reconnaissant à l'Assemblée mondiale de la Santé de l'honneur et du privilège que me confèrent les fonctions de Commissaire aux comptes de l'OMS.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

Signature de K. Sanjay Murthy

Adresse : 9, Deen Dayal Upadhyaya
Marg, New Delhi – 110124

Téléphone : +91 11 23235797

Fax : +91 11 23233618

Courriel : cag@cag.gov.in

Président/Présidente de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé
Organisation mondiale de la Santé
Genève, Suisse

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

À l'Assemblée mondiale de la Santé

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) où figurent l'état de la situation financière (État I) au 31 décembre 2025 ainsi que l'état de la performance financière (État II), l'état des variations de l'actif net/de la situation nette (État III), le tableau des flux de trésorerie (État IV) et l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) pour l'année qui vient de s'achever, ainsi que les notes concernant les états financiers, dont une synthèse des principales méthodes comptables.

Notre opinion est que les états financiers présentent une image fidèle, à tous égards, de la situation financière de l'OMS au 31 décembre 2025, ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif/de la situation nette, des flux de trésorerie et de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année qui vient de s'achever, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos vérifications conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section du présent rapport intitulée *Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers*. Nous sommes indépendants de l'OMS, conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à la vérification des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et opinion du Commissaire aux comptes sur celles-ci

La direction est responsable des autres informations, c'est-à-dire des informations qui figurent dans le rapport du Directeur général pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025, mais pas des états financiers et de notre rapport sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'émettons aucune conclusion assortie d'une assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre vérification des états financiers, nous avons la responsabilité de lire les autres informations et, ce faisant, de déterminer si celles-ci présentent des différences significatives par rapport aux états financiers ou aux éléments dont nous avons eu connaissance pendant la vérification ou si elles comportent des inexactitudes importantes. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons que les autres informations comportent des inexactitudes importantes, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance concernant les états financiers

Conformément aux normes IPSAS, la direction est responsable de la préparation des états financiers, qui doivent présenter une image fidèle de la situation financière et, à ce titre, un contrôle interne déterminé par la direction est nécessaire pour établir des états financiers exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'OMS à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'OMS ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OMS.

Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers

Nous avons pour objectifs d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de remettre un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs en se fondant sur les états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous émettons un jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification. En outre :

- a) nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification pour y faire face, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- b) nous nous familiarisons avec les éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir les procédures de vérification appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OMS ;
- c) nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction ;
- d) nous tirons des conclusions quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus à l'issue de la vérification, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de faire planer un doute important sur la capacité de l'OMS à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus de signaler dans notre rapport les informations pertinentes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport. Toutefois, certains événements ou certaines conditions pourraient amener l'OMS à cesser ses activités à l'avenir ;
- e) nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et nous déterminons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance sur plusieurs questions, dont la portée et le calendrier prévus pour la vérification et les principales conclusions de celle-ci, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

En outre, notre opinion est que les opérations de l'OMS dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de notre travail de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier de l'Organisation.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'OMS, nous avons également soumis un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'Organisation.

5 avril 2026

Signature de K. Sanjay Murthy

Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

États financiers

Organisation mondiale de la Santé

État I. État de la situation financière

Au 31 décembre 2025 (en milliers USD)

Désignation	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024 (retraité)
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	397 560	545 052
Placements à court terme	4.2	4 516 478	4 236 787
Créances courantes	4.3	1 044 519	992 728
Créances sur le personnel	4.4	19 702	17 819
Stocks	4.5	85 241	88 057
Palements anticipés et dépôts	4.6	4 579	9 756
Total des actifs courants		6 068 079	5 890 199
Actifs non courants			
Créances non courantes	4.3	534 628	570 485
Placements à long terme	4.2	115 414	109 785
Immobilisations corporelles	4.7	385 540	326 828
Actifs incorporels	4.8		135
Total des actifs non courants		1 035 582	1 007 233
TOTAL DES ACTIFS		7 103 661	6 897 432
PASSIFS			
Passifs courants			
Contributions reçues en avance	4.9	122 351	163 238
Dettes	4.10	78 727	54 323
Dettes envers le personnel	4.11	3 359	2 141
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	4.12	93 499	80 327
Produits différés courants	4.13	759 129	560 632
Passifs financiers	4.2	12 912	34 879
Autres passifs courants	4.14	316 575	204 412
Passifs interentités	4.15	878 860	781 238
Emprunts à long terme – courants	4.16	1 636	3 772
Provisions – courantes	4.17	57 669	
Total des passifs courants		2 324 717	1 884 962
Passifs non courants			
Emprunts à long terme – non courants	4.16	168 584	148 041
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	4.12	88 390	361 677
Produits différés non courants	4.13	534 628	570 485
Autres passifs non courants	4.14	33 031	2 800
Total des passifs non courants		924 633	1 083 003
TOTAL DES PASSIFS		3 149 350	2 967 965
ACTIF NET/SITUATION NETTE			
Fonds général	6.1	3 400 474	3 665 739
États Membres – autres	6.2	505 478	213 066
Fonds fiduciaires	6.3	48 359	50 662
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE		3 954 311	3 929 467
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS		7 103 661	6 897 432

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État II. État de la performance financière

Au 31 décembre 2025 (en milliers USD)

Désignation	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024 (retraité)
PRODUITS	5.1		
Contributions fixées		411 777	469 989
Contributions volontaires		2 600 008	2 562 505
Contributions volontaires de biens et services		80 095	91 078
Autres produits		45 879	48 871
Total des produits		3 137 759	3 172 443
CHARGES	5.2		
Dépenses liées au personnel		1 228 463	1 292 586
Fournitures et matériels médicaux		257 246	260 618
Services contractuels		1 266 620	1 278 919
Transferts et subventions		348 573	423 359
Voyages		106 260	206 174
Charges opérationnelles générales		197 191	283 676
Équipement, véhicules et mobilier		4 566	4 848
Dépréciation et amortissement		20 220	12 571
Total des charges		3 429 139	3 762 751
Produits financiers	5.3	252 441	140 912
EXCÉDENT/DÉFICIT TOTAL POUR L'ANNÉE		(38 939)	(449 396)

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État III. État des variations de l'actif net/situation nette

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025 (en milliers USD)

Désignation	Notes	31 décembre 2025	Autres ajustements (voir la note 4.12)	Excédent/(déficit)	31 décembre 2024 (retraité)
Fonds général	6.1	3 400 474		(265 265)	3 665 739
Fonds général		3 369 474		(296 265)	3 665 739
Fonds général – Réserves ^a		31 000		31 000	
États Membres – autres	6.2	505 478	63 783	228 629	213 066
Fonds fiduciaire	6.3	48 359		(2 303)	50 662
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE		3 954 311	63 783	(38 939)	3 929 467

^a En 2025, une somme de 31 millions USD a été reversée du fonds des contributions fixées au fonds de roulement.

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État IV. Tableau des flux de trésorerie

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025 (en milliers USD)

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE	(38 939)	(449 396)
(Gains) ou pertes au change net(te)s non réalisé(e)s	(33 514)	48 700
Dépréciation et amortissement	20 220	12 571
Produits des actifs financiers classés dans les activités d'investissement	(198 510)	(198 967)
Paielements des passifs de location classés dans les activités de financement	9 472	
(Augmentation)/diminution des créances courantes	(51 791)	434 901
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	(1 883)	2 717
(Augmentation)/diminution des stocks	2 816	82 229
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés et des dépôts	5 177	(2 677)
(Augmentation)/diminution des créances non courantes	35 857	(161 640)
Augmentation/(diminution) des contributions reçues en avance	(40 887)	46 220
Augmentation/(diminution) des dettes	24 404	(35 011)
Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel	1 218	268
Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	13 172	2 180
Augmentation/(diminution) des produits différés – courants	198 497	65 699
Augmentation/(diminution) des autres passifs courants	112 163	13 909
Augmentation/(diminution) des provisions courantes	57 669	
Augmentation/(diminution) des passifs interentités	97 622	(77 357)
Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	(209 504)	(63 718)
Augmentation/(diminution) des produits différés – non courants	(35 857)	161 640
Augmentation/(diminution) des autres passifs non courants	30 231	549
Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles	(2 367)	(117 183)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits des actifs financiers classés dans les activités d'investissement	198 510	198 967
(Augmentation)/diminution des placements à court terme	(279 691)	255 689
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	(5 629)	(2 843)
Augmentation/(diminution) des passifs financiers	(21 967)	15 577
(Augmentation)/diminution des immobilisations corporelles	(78 797)	(70 010)
(Augmentation)/diminution des actifs incorporels		
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	(187 574)	397 380
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Paielements des passifs de location classés dans les activités de financement	(9 472)	
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – courants	(2 136)	(297)
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – non courants	20 543	(10 787)
Flux de trésorerie nets des activités de financement	8 935	(11 084)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(181 006)	269 113
Gains ou (pertes) au change net(te)s non réalisé(e)s	33 514	(48 700)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année	545 052	324 639
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	397 560	545 052

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

Au 31 décembre 2025 (en milliers USD)

Désignation	Programme budget 2024–2025	Charges 2024 (retraité)	Charges 2025	Total des charges	Différence entre le budget programme révisé et les charges	Exécution (%)
Priorité stratégique						
1 Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle	1 966 446	925 992	939 313	1 865 305	101 141	95 %
2 Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire	1 214 030	422 043	396 003	818 046	395 984	67 %
3 Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être	437 657	165 909	169 407	335 316	102 341	77 %
4 Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays	1 350 033	617 087	592 514	1 209 601	140 432	90 %
Éradication de la poliomyélite	694 283	551 969	548 527	1 100 496	(406 213)	159 %
Programmes spéciaux	171 690	56 187	73 800	129 987	41 703	76 %
Opérations d'urgence et appels	1 000 000	581 359	688 338	1 269 697	(269 697)	127 %
Total	6 834 139	3 320 546	3 407 902	6 728 448	105 691	98 %
Différences de base						
Charges relatives au fonds de péréquation des impôts		7 527	9 284	16 811		
Dispositions spéciales		5 413	5 134	10 547		
Autre utilisation hors du budget programme		81 534	109 968	191 502		
Total des différences de base		94 474	124 386	218 860		
Différences de calendrier						
Charges d'autres exercices inscrites dans le budget programme		216 042	475	216 517		
Total des différences de calendrier		216 042	475	216 517		
Total des charges au fonds général		3 631 062	3 545 462	7 176 524		
Différences relatives aux entités						
Charges au fonds commun, au fonds d'entreprise, au fonds d'affectation spéciale et au fonds fiduciaire		40 611	(183 722)	(143 111)		
Charges en nature (biens et services)		91 078	80 098	171 176		
Total des différences relatives aux entités		131 689	(103 624)	28 065		
Total des charges selon l'état de la performance financière (État II)		3 762 751	3 429 139	7 191 890		

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

1. Notes concernant les états financiers

Entité présentant les états financiers

L'Organisation mondiale de la Santé est une organisation intergouvernementale et une institution spécialisée du système des Nations Unies. L'OMS est politiquement neutre et ses activités sont impartiales. Elle s'efforce d'agir de manière transparente et est responsable envers toutes les parties prenantes. Conformément à sa Constitution (qui est entrée en vigueur le 7 avril 1948), l'OMS agit en tant qu'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international. L'Organisation a son Siège à Genève (Suisse) et dans six bureaux extérieurs. L'OMS a également six bureaux régionaux et 153 bureaux dans des pays, territoires et zones.

L'Organisation mondiale de la Santé dispose d'un Règlement financier et de Règles de gestion financière¹ qui régissent sa gestion financière. Les états financiers ne reflètent que les opérations de l'OMS, qui n'a ni filiales ni participations dans des entreprises associées ou des entités contrôlées conjointement.

Entités non consolidées

L'OMS assure des services administratifs pour les entités non consolidées suivantes :

- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- Unitaid
- Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
- Centre international de calcul (CIC)
- Assurance-maladie du personnel (SHI)

Ces entités possèdent leurs propres constitutions, statuts et structures de gouvernance. Elles établissent leurs propres états financiers, qui font l'objet d'une vérification extérieure et d'une certification distinctes. Sauf à Unitaid, l'OMS a les mêmes droits de vote que tout autre membre ou partenaire et les opérations avec ces entités sont formelles. Chaque entité a ses actifs et ses passifs propres ; en cas de dissolution, la répartition des actifs et des passifs entre membres et organisations partenaires sera déterminée suivant la constitution, les statuts et la structure de gouvernance selon une formule qui devra être définie à ce moment-là.

Base de préparation et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé ont été établis sur la base de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMS. L'année financière va de janvier à décembre. Ces états financiers ont été établis conformément au principe du coût historique. Cependant, les placements et les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Lorsqu'un point précis n'est pas abordé dans les normes IPSAS, les Normes internationales d'information financière appropriées ont été appliquées.

Ces états financiers ont été établis en partant du principe que l'OMS est en situation de continuité d'activité et qu'elle poursuivra ses activités et respectera ses obligations réglementaires dans un avenir prévisible (IPSAS 1 – Présentation des états financiers).

Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

Sauf indication contraire, ces états financiers et les notes qui les accompagnent sont présentés en dollars des États-Unis et toutes les valeurs sont arrondies au millier près, c'est-à-dire indiquées en milliers de dollars des États-Unis.

Les opérations effectuées en devises sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date des

¹ Voir la résolution WHA76.9 (2023).

opérations. Les taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies sont fixés une fois par mois et révisés au bout de deux semaines en cas de fluctuations importantes.

Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de l'année. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Les actifs et les passifs qui ne sont pas libellés en dollars des États-Unis et qui se trouvent dans des portefeuilles de placements sont convertis en dollars des États-Unis au taux appliqué par le dépositaire à la fin du mois.

Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations

La notion d'importance relative² est essentielle pour les états financiers de l'OMS. L'étude par l'Organisation de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité. Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues.

Les principales estimations et hypothèses utilisées susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs sont les suivantes : évaluation actuarielle des avantages du personnel ; sélection de la durée de vie utile et de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles ou incorporelles ; dépréciation d'actifs ; classification des instruments financiers ; évaluation des actifs de placement ; comptabilisation des produits ; et passifs et actifs éventuels.

États financiers

Conformément à la norme IPSAS 1 (Présentation des états financiers), un jeu complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- état de la situation financière ;
- état de la performance financière ;
- état des variations de l'actif net/situation nette ;
- tableau des flux de trésorerie ;
- état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels ; et
- notes concernant les états financiers, comprenant une description de la base de préparation et de présentation des états financiers, un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations utiles.

² Les omissions ou les inexactitudes sont significatives si elles peuvent influencer chacune ou dans leur ensemble sur les décisions prises ou les évaluations effectuées sur la base des états financiers.

Changements comptables futurs

Le Conseil des normes IPSAS a publié les normes nouvelles ou modifiées ci-après :

Norme	Titre	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue au cours de l'année d'adoption
IPSAS 1 et IPSAS 43	Améliorations apportées aux normes IPSAS	1 ^{er} janvier 2026	Les améliorations apportées à la norme IPSAS 1 concernent la classification des passifs comme courants ou non courants. Les améliorations apportées à la norme IPSAS 43 concernent la réforme des taux d'intérêt de référence et les opérations de cession-bail. Ces changements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de l'OMS.
IPSAS 47	Produits	1 ^{er} janvier 2026	Cette norme définit les dispositions comptables applicables aux opérations génératrices de produits dans le secteur public et remplace les normes IPSAS 9, 11 et 23. Elle devrait avoir une incidence significative sur les états financiers de l'OMS, qui est en cours d'évaluation. L'un des principaux effets de la norme sera de différer la comptabilisation de toutes les contributions fixées jusqu'à ce que l'OMS remplisse ses obligations. En application de la norme IPSAS 23 actuellement en vigueur, l'OMS comptabilise les produits des contributions volontaires dès la signature de l'accord de contribution applicable. L'OMS modifie les politiques et les systèmes afin d'assurer la mise en œuvre de cette norme avant la date de clôture.
IPSAS48	Frais de transfert	1 ^{er} janvier 2026	Cette norme définit les dispositions comptables applicables aux charges découlant d'une opération, autre que fiscale, dans le cadre de laquelle une entité fournit un bien, un service ou un autre actif à une autre entité, sans recevoir directement de bien, de service ou d'autre actif en contrepartie. Les modifications apportées à la norme auront une incidence significative sur le calendrier de comptabilisation des charges au titre de la coopération financière directe, des lettres d'accord de subvention et de la mise en œuvre directe dans les états financiers. L'OMS modifie les politiques et les systèmes afin d'assurer la mise en œuvre de cette norme avant la date de clôture.
IPSAS49	Régimes de retraite	1 ^{er} janvier 2026	Cette norme porte sur les dispositions comptables applicables et les obligations en matière d'établissement de rapports pour les régimes de retraite du secteur public en vue d'améliorer la transparence et la responsabilité de ces régimes. L'OMS est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, une entité distincte du point de vue juridique et de la présentation de l'information financière à laquelle les modifications requises par la norme s'appliquent le plus. Cette norme devrait donc avoir une incidence très limitée sur les états financiers de l'OMS et tout changement éventuel tiendra compte des autres entités des Nations Unies, y compris la Caisse commune des pensions, par l'intermédiaire du Groupe de travail des normes comptables.
IPSAS 10, IPSAS 19, IPSAS 39, IPSAS 43 et IPSAS 49	Modifications apportées aux normes IPSAS : interprétations spécifiques de l'IFRIC	1 ^{er} janvier 2026	Ces modifications ajoutent aux normes IPSAS des orientations faisant autorité, fondées sur quatre interprétations de l'IFRIC, afin d'aider les entités à mieux comprendre et appliquer les principes existants des normes IPSAS. L'OMS ne prévoit pas que ces modifications auront un impact significatif sur les états financiers consolidés.
IPSAS 50	Exploration et évaluation des ressources minérales	1 ^{er} janvier 2027	Cette norme donne des orientations sur la comptabilisation des dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation, y compris la comptabilisation des actifs d'exploration et d'évaluation. Elle ne s'appliquera pas à l'OMS.
Modifications apportées aux normes IPSAS 43, IPSAS 47 et IPSAS 48	Contrats de location assortis de conditions avantageuses et autres dispositions conférant des droits sur des actifs	1 ^{er} janvier 2027	Ces modifications proposent de nouvelles dispositions comptables applicables aux contrats de location assortis de conditions avantageuses et aux actifs en nature assortis d'un droit d'utilisation, et constituent la deuxième phase du projet relatif aux contrats de location, dont la première phase a été mise en œuvre en 2025(voir la note 3.1.2). L'OMS, qui dispose de plusieurs contrats de location assortis de conditions avantageuses et d'actifs en nature assortis d'un droit d'utilisation, estime que l'impact sur les états financiers sera non négligeable. L'OMS évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur les domaines pertinents des états financiers.

Norme	Titre	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue au cours de l'année d'adoption
Modifications apportées aux normes IPSAS 1 et IPSAS 3 et au cadre conceptuel	Définition de l'importance relative	1 ^{er} janvier 2027	Ce projet vise à ce que la définition de l'importance relative soit la même dans le cadre conceptuel et dans les normes IPSAS. L'OMS examine les conditions à remplir pour ce projet, dont elle évaluera l'incidence en temps voulu.
SRS 1	Risques liés au climat	1 ^{er} janvier 2028	Cette norme exigera des entités du secteur public qu'elles communiquent aux principaux utilisateurs des rapports financiers à usage général des informations utiles sur les risques et les opportunités liés au climat à des fins de responsabilisation et de prise de décisions. L'OMS examine les conditions à remplir pour ce projet, dont elle évaluera l'incidence en temps voulu.
IPSAS 51	Ressources naturelles tangibles détenues à des fins de conservation	1 ^{er} janvier 2028	Cette norme fournit des orientations sur la comptabilisation, la mesure, le classement et la présentation des ressources naturelles tangibles détenues à des fins de conservation. Elle ne s'appliquera pas à l'OMS.
IPSAS 33	Première adoption des normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice	1 ^{er} janvier 2028	Ce texte normatif vise à préciser et à restructurer le guide existant et à ajouter un nouveau guide non obligatoire à la norme IPSAS 33 afin d'aider les entités du secteur public à adopter les normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice. Il ne s'appliquera pas à l'OMS, car l'Organisation applique déjà les normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice.
IPSAS 46	Modifications des normes IPSAS à la suite de l'application de la norme IPSAS 46, (Évaluation)	1 ^{er} janvier 2028	L'objectif principal de ce projet était de modifier les normes IPSAS pertinentes pour y ajouter les bases d'évaluation à la valeur opérationnelle actuelle. L'OMS examine les conditions à remplir pour ce projet, dont elle évaluera l'incidence en temps voulu.

L'OMS continue d'évaluer l'incidence des normes susmentionnées sur les états financiers futurs avant leur date d'entrée en vigueur. L'OMS suit l'élaboration des exposés-sondages et des normes et participe activement aux travaux du Conseil des normes IPSAS, par l'intermédiaire du Groupe de travail des normes comptables établi à l'échelle du système des Nations Unies, étant donné que leur application pourrait avoir une incidence sur les états financiers futurs de l'OMS.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, détenus à leur valeur nominale, comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les dépôts de garantie, le papier commercial, les fonds opérant sur les marchés monétaires, ainsi que les effets et billets à court terme. Tous les placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à compter de la date de leur acquisition sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ceci englobe la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements. Aucun des fonds détenus par l'OMS pour le compte d'autres entités n'est soumis à des restrictions nécessitant l'approbation préalable de tiers en cas de mouvement.

2.2 Placements et instruments financiers

Un instrument financier est comptabilisé à partir de la date de transaction à laquelle l'OMS souscrit aux dispositions contractuelles dudit instrument et jusqu'à expiration des droits de recevoir de la trésorerie correspondant à cet actif ou jusqu'à son transfert et, partant, jusqu'au moment où l'Organisation a transféré l'ensemble des risques et des avantages significatifs liés à la propriété de cet instrument.

Les présents états financiers ont été établis conformément aux principes de la norme IPSAS 41 relatifs à l'information financière concernant les actifs financiers et, à cet égard, les critères suivants ont été pris en compte pour déterminer la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers :

- a) le modèle de gestion des actifs et des passifs financiers ; et
- b) les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs et des passifs financiers.

Ces critères de classification déterminent les bases d'évaluation à appliquer en vertu de la norme IPSAS 41 pour chaque catégorie d'actif ou de passif financier : coût amorti, juste valeur par le biais de l'actif net/situation nette ou juste valeur par le biais du résultat.

Les actifs financiers au coût amorti sont des instruments financiers détenus dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (plutôt que de vendre l'instrument avant son échéance contractuelle pour réaliser ses variations à la juste valeur), lorsque les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'actif net/situation nette sont des instruments financiers détenus dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, lorsque les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat sont d'autres instruments qui ne sont classés ni comme actifs ou passifs financiers au coût amorti ni comme actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'actif net/situation nette.

Aucun des actifs ou passifs financiers de l'OMS n'a été classé comme étant à la juste valeur par le biais de l'actif net/situation nette.

En vertu de la norme IPSAS 41, le modèle unique de dépréciation prospective appliqué exige de comptabiliser à tout moment les pertes de crédit attendues.

La notation de crédit minimale fixée dans la politique de placements de l'OMS est de A-/A3. Le modèle de dépréciation prévu dans la norme IPSAS 41 a été appliqué aux actifs financiers au coût amorti, en particulier aux dépôts à terme et aux soldes des comptes bancaires. Les chiffres obtenus à l'issue du calcul des pertes de crédit attendues pour les dépôts à terme et les soldes bancaires n'étaient pas significatifs pour les présents états financiers et ils n'y figurent donc pas.

2.3 Créances

Les créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les créances courantes correspondent à des sommes dues depuis 12 mois ou moins à la date de clôture, alors que les créances non courantes sont des sommes dues depuis plus de 12 mois à la date où les états financiers sont présentés.

Les contributions volontaires à recevoir sont comptabilisées en fonction des modalités de paiement spécifiées dans un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'est spécifiée, l'intégralité de la créance est comptabilisée comme échue. Les contributions fixées à recevoir sont comptabilisées au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé. Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette estimée et ne sont pas actualisées, car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. L'évolution des créances douteuses est comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II).

Conformément au Statut du personnel et au Règlement du personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris celles relatives au traitement, à l'allocation pour frais d'études des enfants et au loyer. Ces avances ayant une durée initiale inférieure à 12 mois, leur valeur comptable est une approximation de la juste valeur.

2.4 Stocks

L'OMS comptabilise comme stocks des médicaments, des vaccins, des fournitures humanitaires et des publications. Les stocks sont évalués en fonction i) de leur coût ; ou ii) de leur valeur nette réalisable – en prenant le montant le plus bas des deux –, sur la base d'une moyenne pondérée. Un inventaire des stocks est effectué une fois par an. Les frais de conditionnement, de fret et d'assurance sont calculés sur la base de la valeur totale des achats en stock et ajoutés à la valeur du stock en appliquant un taux de 10 %.

Lorsque les stocks ont été acquis par le biais d'opérations sans contrepartie directe (stocks reçus en don comme contribution en nature), la valeur est déterminée en fonction de la juste valeur des biens objet du don à la date de leur acquisition.

Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est comptabilisée comme charge. Les stocks périmés, abîmés ou inutilisables et évalués au total à 50 000 USD ou plus par entrepôt sont sortis du bilan.

2.5 Paiements anticipés et dépôts

Les paiements anticipés sont des sommes payées à des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. Les dépôts sont des montants payés à titre de garantie pour la location de bureaux et aux prestataires de services essentiels. Les dépôts et les paiements anticipés sont enregistrés au coût.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles d'une valeur égale ou supérieure à 20 000 USD et les projets d'améliorations locatives d'une valeur égale ou supérieure à 100 000 USD sont comptabilisés comme actifs non courants dans l'état de la situation financière. Au 1^{er} janvier 2025, le seuil de comptabilisation des immobilisations corporelles est passé de 5000 USD à 20 000 USD, comme précisé à la note 3.1, afin que l'administration de ces actifs soit plus efficiente et que le seuil soit conforme à celui prévu pour les actifs de faible valeur par la norme IPSAS 43, comme indiqué à la note 2.8.

Les immobilisations acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. L'OMS considère que les actifs de ce type ne sont pas générateurs de trésorerie. Le coût historique comprend le coût d'achat et tous les autres coûts directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état ainsi que l'estimation initiale des frais de démantèlement et de remise en état du site. Les frais de conditionnement, de fret et d'assurance sont calculés en appliquant un taux de 10 % sur le prix d'achat, puis ajoutés à la valeur de l'actif pour les achats non locaux. Les actifs qui sont achetés par l'OMS pour des tiers qu'elle ne contrôle pas sont passés en charges à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées. Les locaux ou terrains occupés en vertu d'accords de droit d'usage ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière,

mais indiqués dans la note 4.7. Les espaces de bureaux correspondant à des contributions en nature sont comptabilisés dans l'état de la performance financière, à la note 5.1.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie utile de l'actif. Les terrains ne sont pas soumis à amortissement. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen annuel pour déterminer si elles sont dépréciées. Compte tenu de l'utilisation prévue des immobilisations corporelles, celles-ci ne devraient pas avoir de valeur résiduelle après avoir été complètement amorties. Les constructions en cours ne sont pas amorties car elles ne sont pas encore mises en service. La date de début de l'amortissement dépend de la date de mise en service. Lorsque la mise en service intervient entre le 1^{er} et le 15 du mois, l'amortissement porte sur le mois complet ; lorsqu'elle intervient à compter du 16 du mois, l'amortissement commence à partir du mois suivant.

La valeur des actifs historiques (y compris des œuvres d'art que l'Organisation a reçues en don) n'est pas comptabilisée en tant qu'actif dans l'état de la situation financière.

La vie utile estimée des catégories d'actifs incluses dans les immobilisations corporelles est calculée comme suit.

La vie utile estimée a été révisée comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025, à la suite d'un examen périodique.

Catégorie d'actifs	Vie utile estimée (en années)
Terrains	s. o.
Bâtiments – définitifs	60-100
Bâtiments – provisoires	5-10
Mobilier, agencements et installations	15
Véhicules et autres moyens de transport	7
Équipement de bureau	8
Matériel de communication	8
Matériel audiovisuel	8
Matériel informatique	8
Équipement réseau	8
Matériel de sécurité	8
Autres équipements	8
Améliorations locatives	Durée minimale du contrat de location (maximum 10 ans)
Constructions en cours	Pas d'amortissement

La cession d'immobilisations corporelles entraîne un gain ou une perte lorsqu'il y a une différence entre le produit de la cession et la valeur comptable. Ces gains ou pertes sont comptabilisés comme excédent ou déficit dans l'état de la performance financière.

Les améliorations sont capitalisées lorsqu'elles entraînent un allongement de la durée de vie utile de l'actif ou l'ajout d'un espace utilisable. La valeur résiduelle de l'actif et le coût des améliorations seront amortis sur la durée de vie utile ajustée (durée de vie restante). Les frais de réparation et de maintenance normaux sont passés en charge au cours de l'année où ils sont engagés.

2.7 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont indiqués au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le seuil de comptabilisation des actifs incorporels est de 100 000 USD. Les actifs incorporels acquis par le biais d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. L'amortissement est déterminé sur toute la vie utile estimée des actifs selon la méthode linéaire. Les actifs incorporels de l'OMS sont censés avoir une valeur résiduelle nulle dans la mesure où ils ne sont ni vendus ni transférés à la fin de leur vie utile. La dépréciation des actifs incorporels est examinée chaque année.

Les logiciels sur le cloud sont utilisés dans le cadre d'abonnements et ne sont pas contrôlés par l'Organisation. Les coûts de configuration ou de personnalisation de logiciels en tant que services sur le cloud sont comptabilisés comme charges opérationnelles à réception des services. Les frais des abonnements non annulables sont comptabilisés à la date de facturation.

La vie utile estimée des logiciels acquis auprès de tiers est comprise entre deux et six ans.

2.8 Contrats de location

L'OMS détermine, dès la conclusion d'un contrat, si celui-ci constitue – ou comprend – un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif donné pendant une certaine période en échange d'une contrepartie.

Les passifs de location sont évalués à la valeur actuelle des paiements au titre de la location qui ne sont pas payés à la date de début et actualisés à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, du taux marginal d'endettement de l'OMS. Le taux marginal d'endettement est le taux d'intérêt sans risque de la monnaie du contrat de location auquel s'ajoute une prime de risque selon le pays. L'OMS n'a pas appliqué de marge spécifique, car son modèle de financement repose sur des donateurs.

Les actifs assortis d'un droit d'utilisation sont initialement évalués au montant du passif de location, ajusté pour tenir compte des obligations de remise en état, des coûts directs initiaux et des paiements au titre de la location effectués à la date de début ou avant, nets de toute prime de location reçue. Par conséquent, les actifs assortis d'un droit d'utilisation sont comptabilisés au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, en tenant compte toute réévaluation du passif de location associé. L'amortissement se fait sur une base linéaire, de la date de début à la fin de la durée de vie utile de l'actif assorti d'un droit d'utilisation ou à la fin de la durée du contrat de location, l'échéance la plus brève étant prise en considération.

Les passifs de location sont augmentés des intérêts et réduits des paiements au titre de la location, puis réévalués pour refléter toute modification ou réévaluation du contrat de location (par exemple, modifications de la durée).

Les charges d'intérêts sur les passifs de location sont comptabilisées comme produits/coûts financiers. Les paiements correspondant aux contrats de location à court terme et de faible valeur et les loyers éventuels sont comptabilisés comme charges dans l'état de la performance financière (État II) et ne sont pas capitalisés.

Dans le tableau des flux de trésorerie (État IV), les intérêts payés ainsi que les paiements correspondant aux contrats de location à court terme et de faible valeur et les loyers éventuels sont comptabilisés dans les flux de trésorerie des activités opérationnelles.

L'OMS a choisi de ne pas comptabiliser les actifs assortis d'un droit d'utilisation et les passifs de location correspondant à des contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins, ainsi que les actifs de faible valeur (c'est-à-dire d'une valeur inférieure à 20 000 USD). Les composantes locatives et non locatives des contrats sont prises en compte ensemble, comme s'il s'agissait d'une seule composante locative.

Certains contrats de location de locaux à usage de bureau et de location de véhicules prévoient des options de prolongation et de résiliation pouvant être exercées pendant la durée du contrat. L'OMS détermine, au début du contrat de location, si elle est raisonnablement certaine d'exercer les options de prolongation ou de résiliation. L'OMS réévaluerait le caractère raisonnable de la prolongation ou de la résiliation si un événement ou un changement important dont elle a la maîtrise se produit.

Pour déterminer la durée du contrat de location, l'OMS distingue les contrats de location stratégiques et ceux qui ne sont pas stratégiques en fonction de l'importance opérationnelle des locaux en question.

Les contrats de location stratégiques concernent les bureaux pays, les bureaux de liaison, les bureaux régionaux et des bureaux techniques spécifiques. Ces locaux sont considérés comme essentiels à la présence à long terme de l'OMS et à la continuité des opérations critiques là où ils se trouvent. Ces contrats de location prévoient des options de renouvellement ou de prolongation, dont il est raisonnablement sûr qu'elles seront exercées. La durée de ces contrats de location comprend la période contractuelle pendant laquelle la résiliation n'est pas possible et la première option de renouvellement ou de prolongation, mais uniquement si celle-ci est prévue par le contrat. Les autres options de

renouvellement ne sont pas incluses. S'il n'existe aucune option de renouvellement, seule la durée pendant laquelle la résiliation n'est pas possible est prise en compte.

Dans certains cas, les contrats de location ne précisent pas clairement de date de fin ni de durée (c'est-à-dire que ces contrats sont à durée indéterminée). Pour les contrats de location stratégiques, l'OMS a estimé qu'il est raisonnablement certain que l'utilisation des locaux concernés se poursuivra dans un avenir prévisible. Pour garantir une évaluation cohérente de tous ces contrats, l'OMS a appliqué une durée contractuelle par défaut de 10 ans à compter de la date de mise en œuvre de la norme IPSAS 43 (le 1^{er} janvier 2025).

Les contrats de location non stratégiques, comme ceux concernant les bureaux sur le terrain, les entrepôts, les postes de travail et les parkings, ne prennent en compte que la durée du bail pendant laquelle la résiliation n'est pas possible. Les options de renouvellement ne sont pas incluses dans la durée du contrat de location car il n'est pas raisonnablement sûr qu'elles soient exercées.

Les actifs assortis d'un droit d'utilisation sont classés dans la rubrique « Immobilisations corporelles » (note 4.7). Les passifs de location sont classés dans la rubrique « Autres passifs » (note 4.14).

2.9 Contributions reçues en avance et produits différés

Les contributions reçues en avance correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques –, en vertu desquels des contributions sont reçues en avance par rapport aux montants dus.

Les produits différés correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques. Des produits différés sont comptabilisés quand :

- un accord contractuel est confirmé par écrit par l'Organisation et le contributeur ; et
- les fonds sont affectés et dus pour un exercice futur.

Les produits différés incluent aussi les avances correspondant à des opérations avec contrepartie directe (voir la note 2.15).

Ils sont présentés comme courants s'ils sont dus dans un délai d'un an et comme non courants s'ils sont dus un an ou plus après la date de clôture.

2.10 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services que l'OMS a reçus et qui lui ont été facturés, mais qu'elle n'a pas encore payés.

Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services qui ont été reçus, mais qui n'ont été ni facturés à l'OMS ni payés.

Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût, car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

2.11 Avantages du personnel

L'OMS comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- les autres avantages du personnel à long terme ; et
- les indemnités de fin de contrat.

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont ceux qui sont en principe soldés dans les 12 mois suivant la fin de l'année où les employés concernés ont exercé leurs fonctions. Ces avantages incluent les avantages liés à l'exercice des fonctions, les absences rémunérées (par exemple, les congés payés tels que les congés annuels), les autres avantages à court terme et la part courante des avantages à long terme dont bénéficient les employés en poste. Une charge est comptabilisée lorsqu'un membre du personnel fournit des services ouvrant droit à avantages. Un passif est constaté pour tout droit acquis qui n'a pas été réglé à la date de clôture et correspond au montant versé ou devant l'être pour régler le passif. Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, les passifs ne sont pas actualisés en fonction de la valeur temps de l'argent et sont présentés comme des passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les régimes de retraite, les soins médicaux postérieurs à l'emploi, les allocations de rapatriement et les autres sommes forfaitaires à payer après la cessation de l'emploi. On classe les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comme régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

S'agissant des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies, l'obligation est déterminée par les cotisations à payer pour l'année en question et aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la charge.

L'OMS est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la Caisse), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux membres du personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse a adopté un régime multiemployeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué à l'article 3.b) du Règlement de la Caisse commune des pensions, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés à la participation des employés en poste et des anciens employés des autres organisations affiliées à la Caisse. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts pour les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'OMS et la Caisse ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés à la Caisse des pensions. C'est pourquoi l'OMS considère la Caisse des pensions comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la Norme IPSAS 39 (« Avantages du personnel »). Les contributions de l'OMS à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière (État II).

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies de l'OMS comprennent l'assurance-maladie après la cessation de service et le fonds spécial d'indemnisation. L'obligation de l'OMS au regard des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par les employés en raison des services fournis pendant l'exercice en cours et les exercices précédents. L'obligation est actualisée afin de déterminer sa valeur actuelle et indiquée à la fin de l'année, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et compte tenu des ajustements relatifs aux coûts de services passés non comptabilisés. Ce calcul est effectué chaque année par un actuair indépendant qualifié, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Le taux d'actualisation correspond au rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés présentant une notation de crédit de qualité et des dates d'échéance proches des conditions des obligations de paiement. Les gains et pertes actuariels résultant d'ajustements à titre prospectif et des effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement dans les actifs nets/la situation nette, au cours de l'année où ils surviennent. Toute autre variation du passif lié à ces obligations est comptabilisée comme excédent ou comme déficit dans l'état de la performance financière, au cours de l'année où elle survient.

Autres avantages du personnel à long terme

Les obligations au titre des autres avantages du personnel à long terme correspondent à des prestations, ou à des fractions de prestations, qui ne sont pas à régler dans les 12 mois suivant la fin de l'année où les employés concernés ont exercé leurs fonctions. Ces avantages incluent les montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation et l'assurance-accidents et maladie. Ils sont mesurés à la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie estimés si les paiements et l'impact de l'actualisation sont jugés significatifs. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont comptabilisées comme charges uniquement lorsque l'OMS est manifestement engagée, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan officiel détaillé tendant soit à mettre fin à l'engagement du membre du personnel avant l'âge normal de départ à la retraite, soit à octroyer des indemnités de fin de contrat à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de fin de contrat réglées dans les 12 mois sont comptabilisées selon le montant qui devrait être payé, en appliquant les mêmes critères comptables que pour les avantages à court terme.

2.12 Passifs interentités

Les passifs interentités correspondent à un solde de trésorerie détenu par l'OMS pour le compte d'entités hébergées (voir les notes 4.2 et 4.15).

2.13 Provisions, passifs éventuels et engagements

Provisions

Des provisions sont constituées par rapport à des passifs et des charges futurs correspondant pour l'OMS à des obligations juridiques ou implicites découlant d'événements passés, qu'elle devra probablement régler. Conformément à la norme IPSAS 19, les provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque l'Organisation a un plan formalisé et détaillé de restructuration et a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. Seules les dépenses directes nécessairement engagées pour mettre en œuvre la restructuration et qui ne sont pas associées à des activités en cours (telles que la relocalisation ou la reconversion de membres du personnel) sont incluses dans la provision relative à la restructuration.

Passifs éventuels

Un passif éventuel est en principe indiqué, sauf si sa réalisation est jugée peu probable. Si celle-ci devient probable, une provision est comptabilisée pour l'année au cours de laquelle la probabilité a changé.

Engagements

Les engagements correspondent aux charges et passifs à venir au titre de contrats conclus à la date de clôture des comptes, et auxquels l'OMS peut difficilement se soustraire dans le cours normal de ses activités. Ils s'entendent hors engagements relatifs aux contrats de travail. Ces engagements sont indiqués et incluent :

- les engagements en capital, soit le montant total des charges en capital ayant fait l'objet d'un contrat sans toutefois être comptabilisées comme payées ou couvertes en fin d'année ;
- les contrats de fourniture de biens et de prestation de services dont l'OMS attend qu'ils lui soient livrés ou fournis dans le cadre de ses activités ordinaires ; et
- les autres engagements non annulables.

2.14 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques et/ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques et/ou de potentiel de service.

2.15 Produits

Les produits comprennent les flux entrants bruts d'avantages économiques ou de potentiel de service reçus et à recevoir par l'OMS au cours de l'année, et représentent une augmentation de l'actif net/situation nette.

L'Organisation comptabilise les produits suivant les critères établis dans la norme IPSAS 1 (« Présentation des états financiers »), la norme IPSAS 9 (« Produits des opérations avec contrepartie directe ») et la norme IPSAS 23 (« Produits des opérations sans contrepartie directe »).

Les principales sources de produits pour l'OMS sont notamment les suivantes :

Produits sans contrepartie directe

- **Contributions fixées.** Les produits provenant des contributions des États Membres et des Membres associés sont comptabilisés au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé.
- **Contributions volontaires.** Les produits correspondant à une contribution volontaire sont comptabilisés au moment de la signature d'un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsque i) l'accord est dit « assorti de conditions » ; ou ii) le montant total est indicatif ou n'est pas mentionné dans l'accord et n'est confirmé qu'au moment du déblocage des fonds, l'OMS n'a pas la maîtrise de la ressource et ne comptabilise les recettes et les créances qu'à réception des liquidités. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'a été spécifiée par le contributeur ou lorsque la contribution est à payer au cours de l'année comptable, les produits correspondants sont comptabilisés pendant l'exercice en cours. Lorsque la contribution est à payer après la fin de l'année, le montant correspondant est comptabilisé au passif, comme produit différé. Lorsque la date de début du contrat est postérieure au 31 décembre, les produits sont comptabilisés au cours de l'année comptable suivante.
- **Contributions de biens et services.** Les contributions de biens et services sont enregistrées pour un montant égal à leur juste valeur sur le marché, laquelle est déterminée au moment de l'acquisition, sur la base d'un accord passé avec le contributeur et après confirmation de la réception des biens ou des services par le centre budgétaire concerné. Une écriture correspondant à la charge est passée au moment où les contributions de biens et services sont comptabilisées comme produits. Les contributions en nature découlant d'accords de droits d'utilisation sont comptabilisées comme produits et charges à la juste valeur du droit d'utilisation des actifs.

Les produits provenant des contributions fixées sont indiqués nets de la dépréciation de créances. Les produits provenant des contributions volontaires sont indiqués nets de la dépréciation de créances et des remboursements.

Produits avec contrepartie directe

- **Achats remboursables, concessions, fonds de roulement des ventes et autres produits avec contrepartie directe.** Les produits provenant des achats remboursables effectués pour le compte d'États Membres, les produits provenant de la vente de biens ou de services et les rétributions versées par les fabricants pour les services de préqualification sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs et/ou un potentiel de service iront à l'OMS et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. La charge correspondante est comptabilisée la même année.

2.16 Charges

Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiel de service au cours de la période sous forme de sorties ou de consommation d'actifs, ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer l'actif net/situation nette. L'OMS comptabilise les charges au moment de la réception des biens ou de la prestation des services (principe de l'exécution), et de leur acceptation, et non au moment du versement de liquidités ou équivalent.

2.17 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des produits et des charges. Le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise et le fonds fiduciaire assurent une ventilation correcte des produits et des charges. Les virements entre fonds qui entraîneraient une double comptabilisation de produits et/ou de charges sont éliminés au moment de la consolidation. Les virements à l'intérieur d'un fonds, concernant par exemple les dépenses d'appui aux programmes à l'intérieur du fonds général, sont également éliminés.

Fonds général

Les comptes regroupés dans ce fonds servent à faciliter l'exécution du budget programme. Le fonds général comprend les éléments suivants :

- **Fonds des contributions fixées.** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des contributions fixées des États Membres, ainsi que d'autres recettes diverses.
- **Fonds de péréquation des impôts.** Conformément à la résolution WHA21.10 (1968), par laquelle l'Assemblée de la Santé décida de créer le fonds de péréquation des impôts, les contributions fixées de tous les États Membres sont réduites du montant perçu au titre de l'imposition du personnel. Pour déterminer la réduction des contributions fixées à appliquer dans le cas des États Membres concernés, le fonds de péréquation des impôts est crédité des sommes perçues au titre de l'imposition du personnel, les montants portés au crédit du fonds étant répartis au nom de chacun des États Membres, et ce au prorata de la contribution de chaque État Membre pour l'exercice financier correspondant. Dans le cas des États Membres qui imposent leurs ressortissants, ou d'autres personnes imposables, sur les émoluments versés par l'Organisation, les sommes portées au crédit de l'État Membre sont diminuées du montant estimatif des impôts prélevés par lui. Les montants imputés sont utilisés par l'Organisation pour couvrir le remboursement des impôts payés par les fonctionnaires concernés, conformément à la résolution WHA21.10 (1968).
- **Fonds de roulement.** Ce fonds a été créé pour permettre l'exécution du budget programme en attendant la réception des arriérés de contributions fixées. Conformément à l'article VII du Règlement financier, l'exécution de la partie du budget financée par les contributions fixées peut être financée par le fonds de roulement puis des emprunts internes sur les réserves de trésorerie de l'OMS, à l'exclusion des fonds fiduciaires. Les sommes ainsi avancées sont remboursées au fur et à mesure du recouvrement des arriérés de contributions fixées, les emprunts internes étant remboursés avant les montants provenant du fonds de roulement. Conformément à la résolution WHA76.1 (2023), le niveau du fonds de roulement a été fixé à 31 millions USD pour 2024-2025, comme indiqué à la note 6.1.a.
- **Fonds volontaire.** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des fonds suivants :
 - compte des contributions volontaires de base ;
 - fonds des contributions volontaires de base ;
 - fonds des contributions volontaires à objet désigné ;
 - fonds de réserve pour les situations d'urgence. Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la décision WHA68(10) (2015). Il sert à assurer le financement temporaire des opérations d'urgence sur le terrain ;
 - Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (fonds fiduciaire du TDR) ;
 - Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (fonds fiduciaire de HRP) ;
 - fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration ;
 - fonds des dépenses d'appui aux programmes ;
 - fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises ;

- fonds des redevances pour les services. Ce fonds a été créé afin d'enregistrer et de rapporter les sommes facturées à des fabricants pour l'évaluation de la qualité, de l'innocuité et de l'efficacité de produits médicaux (vaccins, médicaments ou produits de diagnostic) en vue de leur préqualification ;
- fonds pour la chaîne d'approvisionnement. Ce fonds a été créé pour gérer l'initiative en faveur de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la riposte à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Il sert à enregistrer et à rapporter les ventes de stocks à des tiers.

États Membres – autres

Ce fonds rassemble les comptes suivants :

- **Fonds commun.** Ce fonds indique les mouvements des actifs et des passifs de l'Organisation consécutifs à des modifications de certains éléments tels que les stocks, l'ajustement des actifs fixes, l'ajustement des constructions en cours, l'amortissement, les gains et pertes non réalisés sur les placements et les gains et pertes au change non réalisés.
- **Fonds d'entreprise.** Ce fonds comporte les comptes qui génèrent des produits autonomes. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans les rapports au titre du budget programme, mais sont présentés dans les états financiers consolidés de l'Organisation. Le fonds d'entreprise comprend les éléments suivants :
 - **fonds pour l'assurance-accidents et maladie.** Ce fonds a été créé en tant que mécanisme d'autoassurance afin de couvrir les membres du personnel en cas d'accident ou de maladie ;
 - **autres fonds d'entreprise.** Ces fonds servent à gérer les activités hors budget programme au moyen d'un mécanisme d'autofinancement.
- **Fonds d'affectation spéciale.** Les comptes regroupés dans ce fonds correspondent aux virements du fonds général ou à des crédits ouverts par l'Assemblée de la Santé. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans les rapports au titre du budget programme, mais sont présentés dans les états financiers consolidés de l'Organisation. Le fonds d'affectation spéciale comprend les éléments suivants :
 - **fonds pour les infrastructures.** Ce fonds a été créé par la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la décision WHA70(16) (2017) afin de rassembler les informations relatives au fonds immobilier et celles concernant le fonds pour la technologie de l'information ;
 - **fonds de l'Assurance-maladie du personnel.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter le passif net de l'Organisation. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les cotisations des retraités ;
 - **fonds spécial d'indemnisation.** Ce fonds a été créé par le Directeur général pour payer les prestations périodiques auxquelles les membres du personnel ont droit conformément aux règles d'indemnisation en cas de traumatisme, de décès ou de maladie imputable au service. Il est alimenté par les fonds alloués pour couvrir le coût de l'emploi des membres du personnel et par des intérêts créditeurs ;
 - **fonds pour les paiements de fin de contrat.** Ce fonds a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les intérêts créditeurs ;
 - **autres fonds d'affectation spéciale.** Il s'agit de fonds administratifs internes créés pour payer certains avantages du personnel et financer certaines activités opérationnelles.

Fonds fiduciaire

Ce fonds regroupe les actifs détenus par l'OMS en tant que dépositaire ou agent d'exécution pour autrui et dont elle ne peut pas se servir pour financer ses programmes. Il englobe les actifs des partenariats administrés par l'Organisation et dont le budget n'est pas approuvé par l'Assemblée de la Santé. Ce fonds, qui n'a pas contribué au budget programme 2024-2025, contenait les éléments suivants au 31 décembre 2025 :

- Fonds de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé ;

- Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé ;
- Fonds du Projet spécial élargi pour l'élimination des maladies tropicales négligées ;
- Fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ;
- Fonds de l'Association du personnel ;
- Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ; et
- Fonds de contributions volontaires pour la santé en faveur des petits États insulaires en développement.

2.18 Informations sectorielles

En vue d'évaluer ses performances passées du point de vue de la réalisation des objectifs et de l'utilisation des ressources, l'OMS classe toutes ses activités en se fondant sur sa structure régionale. Les produits, les charges, les actifs et les passifs sont rapportés par bureau principal (Région). L'utilisation des bureaux principaux est conforme aux décisions prises par les États Membres et le Secrétariat en ce qui concerne l'allocation des ressources. Les informations sectorielles sont données par bureau principal, car c'est ainsi que le budget programme de l'OMS est présenté. En outre, chaque Directeur régional ou Directrice régionale est responsable des résultats obtenus et de la gestion des actifs et des passifs.

Les informations comptables du Bureau régional pour les Amériques sont gérées par une autre entité (Organisation panaméricaine de la Santé (OPS)) et sont consolidées dans les systèmes financiers de l'OMS sur une base mensuelle conformément aux conventions comptables de l'OPS.

2.19 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (État IV) est préparé suivant la méthode indirecte.

2.20 Comparaison avec le budget

Le budget et la comptabilité de l'OMS reposent sur des bases différentes. Les budgets de l'Organisation sont établis sur la base de la comptabilité de caisse modifiée et non sur la base de la comptabilité d'exercice prévue dans les normes IPSAS. En outre, les budgets sont établis pour deux ans.

Alors que les états financiers couvrent l'ensemble des activités de l'OMS, les budgets ne sont approuvés par l'Assemblée mondiale de la Santé que pour le fonds général. Il n'y a pas de budget approuvé pour les autres fonds. Tous les fonds sont administrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière. C'est pourquoi le total des dépenses effectives portées au budget du fonds général diffère du total des charges aux fins de la comptabilité financière.

Comme prévu par la norme IPSAS 24 (« Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers »), lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, à la présentation, au calendrier et à l'entité (voir la note 7).

Il se peut qu'il y ait aussi des différences de formats et de modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.³

La Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le budget programme 2024-2025 en adoptant la résolution WHA76.1 (2023). L'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) permet de comparer le budget final aux montants réels calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Comme le budget et les états financiers sont établis sur des bases différentes, la note 7 indique un rapprochement entre les montants réels présentés dans l'État V et ceux présentés dans le tableau des flux de trésorerie (État IV).

³ Les différences entre les montants inscrits dans le budget et les montants réels sont analysées plus en détail dans le rapport sur les résultats de l'OMS.

3. Note sur le retraitement/reclassement des soldes

3.1 Première adoption de la norme IPSAS 43 – (Contrats de location)

Le 1^{er} janvier 2025, l'OMS a adopté la norme IPSAS 43 (Contrats de location), qui remplace la norme IPSAS 13. Selon l'approche adoptée, dite rétroactive modifiée (« de rattrapage »), l'effet cumulatif de l'application initiale de la nouvelle norme a été comptabilisé à la date de première application comme un ajustement de l'état de la situation financière à l'ouverture pour tenir compte des résultats non distribués, sans aucun ajustement par rapport aux informations comparatives de l'année précédente.

Lors de la première application de la norme IPSAS 43, l'OMS a utilisé les mesures de simplification suivantes autorisées par la norme :

- l'exclusion du coût direct initial aux fins de l'évaluation des actifs assortis d'un droit d'utilisation à la date de première application ;
- le recours aux connaissances a posteriori pour déterminer la durée des contrats de location prévoyant des options de prolongation ou de résiliation ; et
- l'association de composantes locatives et non locatives pour toutes les catégories d'actifs.

L'OMS a également choisi de ne pas déterminer à nouveau si un contrat est, ou contient, un contrat de location à la date de première application, mais elle s'est appuyée sur l'évaluation faite en application de la norme IPSAS 13 pour les contrats conclus avant la date de transition. Le taux marginal d'endettement moyen pondéré à la date de première application a été calculé à 10,56 %.

Ajustements et rapprochement au moment de la transition

Lors de la première application, l'OMS a comptabilisé des passifs de location supplémentaires et des actifs assortis de droits d'utilisation correspondants, comme suit :

Rapprochement d'engagements relatifs à des locations simples (en vertu de la norme IPSAS 13) et de passifs de location à l'ouverture

Désignation	en milliers USD
Engagements relatifs à des locations simples indiqués en vertu de la norme IPSAS 13 au 31 décembre 2024	40 525
À déduire : contrats de location à court terme	(15 990)
À déduire : effet de l'actualisation en appliquant le taux marginal d'endettement	(33 040)
À ajouter : effet de la durée ajustée du contrat de location en vertu de la norme IPSAS 43	55 832
À ajouter : contrats considérés comme contrats de location après réévaluation	2 130
Autres	(5 422)
Passifs de location au 1^{er} janvier 2025	44 035
Dont :	
Courant	7 551
Non courant	36 484

Actifs assortis d'un droit d'utilisation au moment de la transition

Les actifs assortis d'un droit d'utilisation au moment de la transition ont été évalués à un montant égal aux passifs de location.

Désignation	en milliers USD
Passifs de location	44 035
Actifs assortis d'un droit d'utilisation	44 035

Comme les passifs de location étaient égaux aux actifs assortis d'un droit d'utilisation à la date d'adoption, l'adoption de la norme IPSAS 43 n'a pas eu d'impact net sur l'excédent/le déficit au 1^{er} janvier 2025. Aucun changement n'a donc été comptabilisé dans l'État III : Soldes des actifs nets/situation nette au 1^{er} janvier 2025.

Impact sur l'état de la situation financière

Les actifs assortis d'un droit d'utilisation sont classés dans la rubrique « Immobilisations corporelles » (note 4.7). Les passifs de location sont classés dans la rubrique « Autres passifs » (note 4.14).

3.2 Modification du seuil de comptabilisation des immobilisations corporelles

Le 1^{er} janvier 2025, le seuil de comptabilisation des immobilisations corporelles a été relevé de 5000 USD à 20 000 USD, comme indiqué à la note 2.6. Conformément à la norme IPSAS 3 (Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs), cette modification est considérée comme un changement de méthode comptable et appliqué rétroactivement. Les soldes correspondants pour 2024 ont donc été retraités comme suit :

État	Catégorie	Poste de l'état financier	31 décembre 2024	Ajustement	31 décembre 2024 (retraité)	Note
État I	Actifs	Immobilisations corporelles	329 252	(2 424)	326 828	4,7
État II	Charges	Équipement, véhicules et mobilier	3 371	1 477	4 848	5,2
État II	Charges	Dépréciation et amortissement	14 584	(2 013)	12 571	5,2
État III	Actifs nets	États Membres – autres Autres ajustements	(150 314)	(2 959)	(153 273)	

4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les fonds opérant sur les marchés monétaires, les dépôts de garantie, les dépôts bancaires, ainsi que des placements à court terme extrêmement liquides dont l'échéance initiale est de trois mois au moins à compter de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie servent à répondre aux besoins de l'Organisation à court terme plutôt qu'à réaliser des placements à long terme. Ils sont détenus pour le compte de l'Organisation et sont répartis entre le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise, le fonds fiduciaire ainsi que les entités étrangères à l'OMS et administrées par elle. Les chiffres englobent la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements. La trésorerie et les équivalents de trésorerie par bureau principal sont indiqués à la note 8.1.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Trésorerie en banque, dans des comptes de placement, en transit et en caisse	115 221	103 063
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements	282 339	441 989
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	397 560	545 052

4.2 Placements et instruments financiers

Les méthodes comptables relatives aux placements et aux instruments financiers sont exposées en détail dans la note 2.2.

L'Organisation possède un portefeuille de dépôts bancaires à terme géré en interne, quatre portefeuilles de placements composés d'instruments financiers (administrés par des gestionnaires de placements externes et consistant principalement en des placements à rendement fixe), un placement dans un fonds du marché monétaire à court terme géré en externe et un placement dans un fonds à revenu fixe à long terme géré en externe.

Les placements sont effectués conformément à la politique de placements approuvée et en consultation avec le Comité consultatif sur les placements de l'OMS, et le rendement des portefeuilles de placements est évalué d'après la méthode de la juste valeur.

Les objectifs du placement des fonds de l'OMS sont les suivants :

- la préservation du capital est d'une importance cruciale et constitue l'objectif principal de la politique de placements ;
- le maintien de liquidités suffisantes afin de pouvoir régler les dettes à temps ; et
- l'optimisation du rendement des revenus, compte tenu des exigences susmentionnées en matière de préservation du capital et de liquidités.

La qualité, la sécurité et la liquidité des placements sont toujours plus importantes que le taux de rendement.

L'OMS a intégré dans ses mandats de placement des principes exigeants qui tiennent compte des effets des placements sur l'environnement, la société et la gouvernance. Les entreprises qui tirent plus de 5 % de leurs revenus des secteurs suivants ont été exclues des placements :

- tabac ;
- armements ;
- réserves et extraction de combustibles fossiles ;
- alcool ;
- jeux d'argent et de hasard ;

- divertissement pour adultes.

Les liquidités et les placements de l'OMS sont mêlés à ceux du fonds de l'Assurance-maladie du personnel, de l'ONUSIDA, d'Unitaid et du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) (voir la note 4.15). Les placements de l'OMS comprennent les dépôts à terme gérés directement par la trésorerie de l'OMS, ainsi que les obligations et d'autres placements à court terme à rendement fixe et sur le marché monétaire, gérés par des gestionnaires de placements internationaux agréés de qualité. Les montants totaux placés pour le compte d'autres entités sont les suivants :

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
en milliers USD		
Assurance-maladie du personnel (SHI)	(4 378)	7 549
Centre international de calcul (CIC)	53 353	48 186
Facilité internationale d'achat de médicaments (Unitaid)	694 394	605 722
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	135 491	119 781
Total des passifs interentités	878 860	781 238

Si on applique aux soldes interentités pour les entités hébergées les proportions relatives de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des passifs financiers par rapport aux totaux, les chiffres des placements pour chaque entité hébergée peuvent être présentés comme suit :

Désignation	OMS	SHI	CIC	Unitaid	ONUSIDA	Total
en milliers USD						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	326 270	(355)	4 328	56 327	10 990	397 560
Placements à court terme	3 706 593	(4 035)	49 166	639 896	124 858	4 516 478
Passifs financiers	(10 597)	12	(141)	(1 829)	(357)	(12 912)
Total	4 022 266	(4 378)	53 353	694 394	135 491	4 901 126

Le tableau ci-après présente une analyse des placements de l'Organisation.

Placements et instruments financiers (en milliers USD)

Désignation	Fonds gérés en interne	Fonds gérés en externe	Contrats de couverture du risque de change ^a	Total général au 31 décembre 2025	Total général au 31 décembre 2024
Placements relevant des actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements					
Actifs financiers évalués au coût amorti	216 703	27 533		244 236	412 090
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat		38 103		38 103	29 899
Total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie par portefeuille de placements	216 703	65 636		282 339	441 989
Placements à court terme					
Actifs financiers évalués au coût amorti	1 015 000			1 015 000	1 120 000
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	3	3 434 817	14 656	3 449 476	3 076 265
Créances sur les placements ^b	12 807	39 195		52 002	40 522
Total des placements à court terme	1 027 810	3 474 012	14 656	4 516 478	4 236 787
Total des placements relevant des actifs courants	1 244 513	3 539 648	14 656	4 798 817	4 678 776
Placements relevant des actifs non courants					
Placements à long terme					
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat		115 414		115 414	109 785
Total des actifs à long terme		115 414		115 414	109 785
Total des placements relevant des actifs non courants		115 414		115 414	109 785
Passifs financiers relevant des actifs courants					
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	(212)	(3 514)	(2 790)	(6 516)	(21 184)
Dettes sur les placements ^b		(6 396)		(6 396)	(13 695)
Total des passifs financiers	(212)	(9 910)	(2 790)	(12 912)	(34 879)
Total des passifs financiers relevant des actifs courants	(212)	(9 910)	(2 790)	(12 912)	(34 879)
Total des placements (net)	1 244 301	3 645 152	11 866	4 901 319	4 753 682

^a Les contrats de couverture du risque de change portent sur les créances et les dettes.

^b Au coût amorti.

Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements

Les actifs financiers dont la date d'échéance est inférieure ou égale à trois mois au moment de l'acquisition sont classés comme trésorerie et équivalents de trésorerie et sont détaillés ci-dessous.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
en milliers USD		
Actifs financiers au coût amorti	244 236	412 090
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	38 103	29 899
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements	282 339	441 989

Placements à court terme

Les fonds détenus à court terme pour financer la mise en œuvre de programmes sanitaires sont placés sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée.

Les placements inclus dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus.

Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an.

Pour des raisons stratégiques, les gestionnaires externes de ces portefeuilles de placements peuvent parfois décider de porter temporairement la durée moyenne des portefeuilles à un peu plus d'un an. Ces actifs financiers resteront classés comme placements à court terme à moins que l'horizon temporel du portefeuille et la durée de son indice de référence n'aient été portés à plus d'un an.

La rubrique « autres créances » inclut les produits des placements et les créances sur les placements qui ont été vendus avant le 31 décembre 2025, mais dont le règlement est intervenu après.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
en milliers USD		
Actifs financiers évalués au coût amorti	1 015 000	1 120 000
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	3 449 476	3 076 265
Créances sur les placements	52 002	40 522
Total des placements à court terme	4 516 478	4 236 787

Dépôts à terme

Les dépôts à terme comprennent les dépôts à terme avec couverture dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis qui peuvent produire des intérêts supérieurs quand les taux de change à terme sont favorables. Pour ces dépôts à terme, le risque lié au taux de change était intégralement couvert par des contrats à terme sur les monnaies. Au 31 décembre 2025, il n'y avait aucun dépôt à terme dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dépôts à terme en dollars des États-Unis	1 105 000	1 120 000
Dépôts à terme dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis		
Total des dépôts à terme	1 105 000	1 120 000

Placements à long terme

Les sommes investies à long terme servent à financer le fonds des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placements approuvée, et elles sont placées en obligations à moyen et à long terme d'États, d'organisations et de sociétés de qualité. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat qui se trouvent dans le portefeuille de placements servant à financer le fonds des paiements de fin de contrat sont classés comme placements à long terme compte tenu de l'horizon temporel du portefeuille et de la durée de son indice de référence, qui sont tous les deux supérieurs à un an. La majorité de ces actifs financiers sont placés dans un fonds obligataire mondial géré en externe.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
en milliers USD		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	115 414	109 785
Total des placements à long terme	115 414	109 785

Passifs financiers

Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat » proviennent d'opérations dérivées telles que les contrats à terme sur les devises et les swaps de taux d'intérêt, dont :

- des contrats dérivés négociés par les gestionnaires de portefeuille afin d'ajuster les risques de change et de taux d'intérêt et les positions des portefeuilles ; et
- des contrats de change à terme conclus par l'OMS pour couvrir le risque de change lié aux dépenses futures.

Les passifs financiers indiqués parmi les dettes fournisseurs et les charges à payer sont d'autres passifs financiers liés à des placements, y compris les actifs acquis avant le 31 décembre 2024 et réglés après cette date.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	(6 516)	(21 184)
Dettes sur les placements	(6 396)	(13 695)
Total des passifs financiers	(12 912)	(34 879)

Hiérarchie de la juste valeur

La hiérarchie de la juste valeur correspond à la catégorisation des prix du marché pour indiquer la facilité relative avec laquelle la valeur des placements détenus par l'OMS peut être réalisée.

La majorité des instruments financiers détenus par l'OMS sont cotés sur des marchés actifs et sont classés au niveau 1. Les instruments dérivés qui font l'objet d'opérations de gré à gré sont classés au niveau 2, car leur juste valeur est observable – directement par le prix ou indirectement après avoir été dérivée du prix. Les instruments classés au niveau 2 sont les contrats à terme sur les devises. L'OMS ne détient aucun instrument financier classé au niveau 3.

Désignation	Niveau 1	Niveau 2	Total
	en milliers USD		
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements			
Actifs financiers au coût amorti			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	38 103		38 103
Total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie par portefeuille de placements	38 103		38 103
Placements à court terme			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	3 433 371	16 105	3 449 476
Total des placements à court terme	3 433 371	16 105	3 449 476
Placements à long terme			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	115 414		115 414
Passifs financiers			

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	(500)	(6 016)	(6 516)
Total	3 586 388	10 089	3 596 477

Gestion des risques

L'OMS est exposée à certains risques financiers, dont le risque de crédit, le risque lié aux taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des placements. Elle a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de ses expositions aux risques. Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMS, les fonds qui ne sont pas nécessaires pour des versements immédiats peuvent être placés. Tous les placements sont effectués dans le cadre des politiques en la matière approuvées par le Directeur général. Certains portefeuilles sont gérés par des administrateurs externes désignés par l'Organisation pour agir selon un mandat défini. Le Comité consultatif sur les placements examine régulièrement les politiques de placement, la performance des placements et les risques pour chaque portefeuille. Ce comité, composé de spécialistes externes, peut faire des recommandations au Directeur général.

Nature des instruments financiers

Les instruments sont classés comme suit :

Placements à court terme. Il s'agit de sommes placées sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'États, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée.

Placements à long terme. Il s'agit de fonds gérés pour le fonds des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placements approuvée. Ils sont placés en obligations à moyen et à long terme d'États, d'organisations et de sociétés de qualité, et dans un fonds indiciel mondial d'obligations géré en externe.

Risque de crédit

Afin de limiter le risque de crédit par rapport à toute contrepartie, les placements de l'OMS sont très diversifiés. Les sommes sont placées auprès d'un large éventail de contreparties, sur la base de limites minimales en ce qui concerne la qualité du crédit et de limites maximales s'agissant de l'exposition au risque pour chaque contrepartie, conformément à ce qui est précisé dans les mandats de placement. Ces limites s'appliquent à la fois aux portefeuilles gérés en interne par l'Unité Trésorerie de l'Organisation et aux portefeuilles gérés par des administrateurs externes. L'Unité Trésorerie contrôle l'exposition totale au risque vis-à-vis des contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe.

Pour minimiser le risque de crédit et le risque de liquidité pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes dont la notation de crédit, attribuée par des agences de premier plan, est bonne. L'unité Trésorerie examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières approuvées et agit sans tarder lorsqu'une notation est abaissée. Les placements ayant une notation de crédit à long terme s'établissent comme suit :

Catégorie de notation minimum	Valeur totale des actifs
	en milliers USD
AAA	372 503
AA+	1 017 813
AA	37 685
AA-	285 070
A+	259 940
A	135 453
A-	344 442
Pas de notation	1 166 917
Total	3 619 823

Lorsque les principales agences de notation n'évaluent pas la qualité des placements et des titres (par exemple les titres à revenu fixe émis par des entités souveraines, les obligations hypothécaires garanties émises par des

institutions et des fonds de placement soutenus par des entités souveraines), l'Unité Trésorerie s'assure que la notation des émetteurs des dépôts et des titres ainsi que des titres composant les fonds de placement est égale ou supérieure à un seul A, qui est le minimum requis pour les placements de l'OMS conformément aux lignes directrices sur les placements définies pour les administrateurs externes de placements, convenues avec le Comité consultatif sur les placements, et le minimum requis pour les placements dans le fonds des paiements de fin de contrat, également convenu avec le Comité consultatif sur les placements.

Risque de taux d'intérêt

Les placements à rendement fixe à court terme et à long terme exposent l'OMS à un risque lié aux taux d'intérêt. La durée de placement est une mesure de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché et, au 31 décembre 2025, la durée effective moyenne des placements de l'Organisation était d'un an pour les placements à court terme (hors dépôts bancaires) et de 6,3 ans pour les placements à long terme. Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait une baisse de 1 % de la valeur des placements à court terme (hors dépôts bancaires) et une baisse de 6,3 % de la valeur des placements à long terme. Les taux d'intérêt sur les dépôts bancaires à court terme sont fixés au moment du placement ; les éventuelles fluctuations ultérieures des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la valeur de ces dépôts.

Les administrateurs externes peuvent avoir recours, suivant des lignes directrices strictes, à des instruments dérivés à rendement fixe pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt. Les instruments de ce type, utilisés pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt, servent à gérer la durée des portefeuilles et à opérer un positionnement stratégique par rapport à la courbe des taux d'intérêt.

Les encours nets des contrats à terme sur les taux d'intérêt et les obligations sont récapitulés ci-après.

Monnaie/montant nominal (en milliers)	(en équivalent USD en milliers)	Année d'échéance
USD 37 330	37 330	2029
USD 359 462	359 462	2030
GBP 28 100	37 796	2030
Total partiel	434 588	

Positions longues

Produits	Marché monétaire ^a	Nombre de contrats
Taux de financement garanti au jour le jour à 3 mois décembre 2027	CME ^a	1 572
Obligation du Gouvernement australien à 3 ans mars 2026	ASX	1 259
Obligation du Gouvernement canadien à 3 ans mars 2026	Montréal	351
US 5-year T-Note mars 2026	CME	2 458

^a CME : Chicago Mercantile Exchange Board.

Positions courtes

Produits	Marché monétaire ^a	Nombre de contrats
US 2-year T-Note mars 2026	CME	919

Risque de change

Le dollar des États-Unis est la monnaie de référence de l'OMS pour la comptabilité et le budget. Cependant, une part importante des produits et des charges de l'OMS est libellée dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. L'Organisation est donc exposée au risque de change résultant des fluctuations du cours des monnaies.

L'OMS a recours à plusieurs techniques et programmes de couverture du risque de change pour atténuer autant que possible le risque lié aux fluctuations des taux de change. En outre, lorsque le montant total de la contribution fixée

annuelle d'un État Membre est égal ou supérieur à 200 000 USD, 50 % des contributions fixées sont calculées en francs suisses afin d'atténuer le risque de change pour les dépenses effectuées par le Siège en francs suisses.⁴

Les programmes de couverture du risque de change visent à donner une certitude quant aux taux de change pendant une certaine période, à retarder l'impact des fluctuations importantes des taux de change et à donner du temps pour ajuster les budgets en fonction de ces fluctuations.

Les gains et les pertes au change lors de l'achat ou de la vente de monnaies, la réévaluation des soldes de trésorerie et des soldes bancaires et toutes les autres différences de change sont ajustés au niveau des fonds et comptes concernés par la répartition des intérêts dans le cadre du plan général des placements. La conversion en dollars des États-Unis des opérations effectuées dans d'autres monnaies se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de l'année. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats à terme sur les devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la suite du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière (État II).

Couverture des risques de change sur les coûts futurs des traitements. En 2026, la valeur en dollars des dépenses effectuées dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change grâce à la conclusion de contrats à terme sur les devises en 2025. Au 31 décembre 2025, les contrats à terme pour la couverture du risque de change s'établissaient comme suit :

Monnaie achetée à terme	(en milliers)	Montant net vendu (en milliers USD)	Gain/(perte) net(te) non réalisé(e) (en milliers USD)
Franc suisse	155 400	193 698	5 964
Euro	150 400	172 746	5 281
Roupie indienne	2 936 600	32 979	(792)
Ringgit malaisien	62 500	14 881	622
Peso philippin	1 243 500	21 430	(430)
Total		435 734	10 645

Le gain net non réalisé sur ces contrats était de 10,6 millions USD au 31 décembre 2025 (contre une perte non réalisée de 20,2 millions USD au 31 décembre 2024). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2026.

Couverture des risques de change sur les créances et les dettes. Le risque de change est lié aux écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ensuite comptabilisés. Un programme mensuel est appliqué pour couvrir ce risque de change. Les risques nets sont calculés chaque mois pour les créances, par monnaie, et chaque risque de change net important est acheté ou vendu à terme par le biais d'un contrat à terme sur les monnaies égal et opposé au risque net. Il n'y a pas d'exposition importante au risque de change sur les dettes car les factures des fournisseurs sont enregistrées et payées dans un délai très court.

À la fin de chaque mois, ces risques sont recalculés pour correspondre aux taux de change opérationnels mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes au change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes au change non réalisés correspondants sur les mouvements des créances nettes. Au 31 décembre 2025, les contrats à terme pour la couverture du risque de change s'établissaient comme suit :

Monnaie vendue à terme	(en milliers)	Monnaie achetée à terme	Gain/(perte) net(te) non réalisé(e)
		(en milliers USD)	(en milliers USD)
Dollar canadien	41 135	30 140	116
Franc suisse	10 553	13 415	61
Couronne danoise	26 873	4 248	14
Euro	258 634	305 208	935

⁴ Voir la résolution WHA66.16 (2013).

Monnaie vendue à terme	(en milliers)	Monnaie achetée à terme	Gain/(perte) net(te) non réalisé(e)
		(en milliers USD)	(en milliers USD)
Livre sterling	14 523	19 613	66
Couronne norvégienne	73 050	7 277	29
Total		379 901	1 221

Le gain net non réalisé sur ces contrats était de 1,2 million USD au 31 décembre 2025 (contre une perte non réalisée de 0,6 million USD au 31 décembre 2024). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2026.

Le tableau ci-dessus ne présente pas les informations relatives aux contrats de couverture qui sont conclus par l'OMS pour le compte d'autres entités, qui figurent dans les états financiers desdites entités.

Contrats à terme sur les monnaies pour la gestion de la trésorerie opérationnelle. Les contrats à terme sur les monnaies servent aussi à gérer les soldes de trésorerie en devises à court terme de manière à réduire autant que possible les risques au change. Au 31 décembre 2025, un montant total net de 32,1 millions de francs suisses avait été acheté à terme et un montant de 6,8 millions d'euros avait été acheté à terme, vis-à-vis du dollar des États-Unis. Ces contrats à terme sur les monnaies arrivaient à échéance en janvier 2026. Les pertes nettes non réalisées sur ces contrats étaient de 0,2 million USD au 31 décembre 2025 (contre des gains non réalisés de 0,6 million USD au 31 décembre 2024).

Sensibilité des contrats à terme sur les monnaies aux variations de la valeur relative du dollar des États-Unis. Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une baisse de 1,2 million USD du gain net non réalisé. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de 1,2 million USD du gain net non réalisé.

Contrats à terme et contrats spot sur les monnaies, et autres instruments financiers dérivés détenus dans les portefeuilles de placements gérés en externe. Conformément aux lignes directrices sur les placements définies pour chaque portefeuille géré en externe, les administrateurs ont recours à des contrats à terme et à des contrats spot sur les monnaies, à d'autres contrats à terme et à des contrats de swap de taux d'intérêt afin de gérer le risque de change et le risque lié aux taux d'intérêt pour plusieurs groupes de titres à l'intérieur de chaque portefeuille. Les valeurs nettes de ces instruments au 31 décembre 2025, telles qu'elles ont été évaluées par le dépositaire des placements de l'Organisation, sont comptabilisées par portefeuille dans la rubrique « Actifs/passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat – détenus à des fins de transaction ». Les risques nets sont calculés chaque mois pour les créances et les dettes, par monnaie, et chaque risque de change net important est acheté ou vendu à terme vis-à-vis du dollar des États-Unis par le biais d'un contrat à terme sur les monnaies égal et opposé au risque net. Les encours des contrats de change à terme et spot sont récapitulés ci-après.

Montant net vendu vis-à-vis du dollar des États-Unis	(en milliers)	Équivalent en USD
		(en milliers)
Dollar australien	65 718	42 308
Dollar canadien	29 367	21 209
Euro	12 257	14 191
Livre sterling	26 777	35 166
Yen	4 130 800	27 678
Total		140 552

Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une baisse de 1,4 million USD de la perte non réalisée. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de 1,4 million USD de la perte non réalisée.

4.3 Créances

Au 31 décembre 2025, les créances (courantes et non courantes) s'élevaient au total à 1,579 milliard USD (contre 1,563 milliard USD au 31 décembre 2024). Le solde des créances inclut les arriérés de contributions fixées et de contributions volontaires. Les créances sont classées comme courantes ou non courantes selon le moment où les montants sont dus, en fonction des modalités de paiement.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Créances courantes		
Contributions fixées à recevoir ^a	366 622	200 182
Contributions volontaires à recevoir ^b	1 220 736	1 281 431
Autres créances	34 264	33 978
Provision pour créances douteuses	(577 103)	(522 863)
Total des créances courantes	1 044 519	992 728
Créances non courantes		
Contributions non réglées rééchelonnées ^a	14 596	15 216
Contributions volontaires à recevoir ^b	534 628	570 485
Provision pour créances douteuses	(14 596)	(15 216)
Total des créances non courantes	534 628	570 485
Total des créances	1 579 147	1 563 213

^a Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A79/17.

^b Pour plus d'informations sur les contributions volontaires à recevoir, voir le document A79/INF./4.

Ancienneté des contributions fixées et des contributions volontaires à recevoir :

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Contributions fixées à recevoir (courantes)		
2026	1 908	
2025	177 931	1 867
2024	149 803	182 193
2023	7 620	10 504
2022 et avant	11 188	12 355
Gains/(pertes) de réévaluation	18 172	(6 737)
Contributions fixées brutes (courantes)	366 622	200 182
Contributions volontaires à recevoir (courantes)		
2026	611 512	
2025	269 263	559 513
2024	256 907	606 824
2023	36 556	73 123
2022 et avant	23 553	54 761
Gains/(pertes) de réévaluation	22 945	(12 790)
Contributions volontaires brutes (courantes)	1 220 736	1 281 431

L'évolution des contributions fixées à recevoir au cours de la période considérée est récapitulée ci-après. Le document A79/17 donne de plus amples informations sur le recouvrement des contributions fixées.

Désignation	2024 et avant	2024	Rééchelonné	Total
en milliers USD				
Contributions fixées à recevoir				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2025	192 972		22 426	215 398
Reprise de la réévaluation à l'ouverture	6 737			6 737
Contribution		576 241		576 241
Recouvrements	(31 098)	(404 181)	(1 559)	(436 838)
Réévaluations	5 993	12 179		18 172
Montants rééchelonnés en application de la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé			1508	1 508
Solde de clôture au 31 décembre 2025	174 604	184 239	22 375	381 218
Présenté comme :				
Créances courantes	174 604	184 239	7 779	366 622
Créances non courantes			14 596	14 596

Les contributions volontaires courantes à recevoir comprennent les segments suivants :

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
en milliers USD		
Base	524 233	615 476
Situations d'urgence	434 839	471 657
Poliomyélite	205 545	124 971
Autres	56 119	69 327
Contributions volontaires brutes (courantes)	1 220 736	1 281 431

Les autres créances sont principalement liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Provision pour créances douteuses

Au 31 décembre 2025, la provision pour créances douteuses s'élevait au total à 591,7 millions USD (contre 538,1 millions USD au 31 décembre 2024). Elle comprend une provision de 346 millions USD sur les contributions fixées, une provision de 236,2 millions USD sur les contributions volontaires et une provision de 9,5 millions USD sur les autres créances.

La provision sur les contributions fixées à recevoir englobe : i) l'ensemble des contributions dues pour les années écoulées ; ii) les créances rééchelonnées ; et iii) et les sommes dues par les États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution, déduction faite de tout paiement ultérieur reçu avant l'établissement des états financiers. La provision sur les contributions fixées non courantes englobe l'ensemble des créances rééchelonnées non courantes. La provision couvre les montants dus par les États-Unis d'Amérique pour 2024 et 2025 au titre des contributions fixées, qui s'élèvent à 280,8 millions USD au total (contre 132,6 millions USD en 2024).

La provision sur les contributions volontaires à recevoir est établie sur la base d'un examen détaillé de tous les montants dus depuis plus d'un an et de ceux dus depuis moins d'un an lorsque des données indiquent qu'il est peu probable que ces montants soient perçus.

Le 20 janvier 2025, les États-Unis d'Amérique ont annoncé leur intention de se retirer de l'OMS par le biais d'un décret. À la suite de cette décision, ils ont envoyé, tout au long de l'année 2025, des lettres pour mettre fin aux subventions qu'ils finançaient, ou les subventions sont arrivées à échéance dans les conditions prévues. Les activités d'exécution ont cessé conformément aux dispositions mettant fin aux subventions.

Les produits des subventions financées par les États-Unis d'Amérique avaient été comptabilisés à la signature des accords, les montants correspondants étant enregistrés comme immédiatement dus. Pour certaines institutions, les rapports à remettre à la date effective de fin de chaque subvention sont en cours de rédaction.

Les soldes des créances liées aux subventions financées par les États-Unis d'Amérique ont fait l'objet d'une provision intégrale, d'un montant total de 220,6 millions USD. Ces provisions seront maintenues jusqu'à l'acceptation des rapports finals et à la clôture officielle des subventions.

Le mouvement de la provision pour créances douteuses s'établit comme suit :

Désignation	31 décembre 2025				31 décembre 2023			
	en milliers USD							
	Contributions fixées	Contributions volontaires	Autres créances	Total	Contributions fixées	Contributions volontaires	Autres créances	Total
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	181 530	347 226	9 322	38 078	52 769	12 089	6 737	71 595
Créances précédemment indiquées passées par pertes et profits								
(Diminution)/augmentation de la provision pour créances douteuses (voir la note 5.1)	164 461	(111 030)	190	53 621	128 761	335 137	2 585	466 483
Solde de clôture au 31 décembre	345 991	236 196	9 512	591 699	181 530	347 226	9 322	538 078
Dont :								
Provision – courante	331 395	236 196	9 512	577 103	166 314	347 226	9 322	522 862
Provision – non courante	14 596			14 596	15 216			15 216
Total de la provision pour créances douteuses	345 991	236 196	9 512	591 699	181 530	347 226	9 322	538 078

La provision pour autres créances douteuses se rapporte à la taxe sur la valeur ajoutée (9,5 millions USD) et aux remboursements au titre de la coopération financière directe et aux lettres d'accord de subvention (0,04 million USD) des gouvernements, à recevoir des pays suivants :

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Taxe à recevoir sur les ventes		
Mozambique	1 164	788
Papouasie-Nouvelle-Guinée	893	679
Soudan	886	629
Liban	867	1 392
Bangladesh	702	444
Zimbabwe	675	493
Inde	575	1 084
République-Unie de Tanzanie	569	346
Sierra Leone	487	316
Eswatini	344	357
Autres	2 306	2 356
Total des taxes à recevoir sur les ventes	9 468	8 884
Remboursements à recevoir au titre de la coopération financière directe et des lettres d'accord de subvention		
République démocratique du Congo	0	338
Togo	0	39
République-Unie de Tanzanie	0	17
République centrafricaine	44	44
Total des remboursements à recevoir au titre de la coopération financière directe et des lettres d'accord de subvention	44	438
Total de la provision pour créances douteuses – autres	9 512	9 322

4.4 Créances sur le personnel

Le solde des créances sur le personnel s'élevait au total à 19,7 millions USD au 31 décembre 2025 (contre 17,8 millions USD en 31 décembre 2024). Le solde le plus important est celui relatif à l'allocation pour frais d'études des enfants, qui correspond aux avances consenties aux membres du personnel pour 2025 au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Avances sur traitement	974	989
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	17 476	15 497
Avances relatives au loyer	1 123	1 092
Avances relatives aux frais de voyage	129	241
Total des créances sur le personnel	19 702	17 819

4.5 Stocks

Au 31 décembre 2025, la valeur des stocks s'élevait au total à 85,2 millions USD (contre 88,1 millions USD au 31 décembre 2024). Le tableau ci-dessous indique les mouvements de stock au cours de l'année.

Désignation	31 décembre 2024	Entrées	Livraisons	Cessions et radiations	Stocks en transit	Décomptabilisation de publications	31 décembre 2025
		en milliers USD					
Médicaments, vaccins et fournitures humanitaires	82 691	100 618	(94 964)	(6 436)	3 332		85241
Publications	5 366	300	(804)	(49)		4 813	
Total des stocks	88 057	100 918	(95 768)	(6 485)	3 332	4 813	85 241

Les entrées correspondent à la valeur totale des articles en stock reçus dans les entrepôts. Les livraisons correspondent à la valeur totale des articles en stock expédiés.

Les éliminations correspondent au retrait des articles endommagés ou obsolètes non radiés. Les radiations correspondent à des articles dont la date de péremption est échue alors qu'ils sont encore en stock.

Les charges relatives aux stocks au cours de la période (livraisons nettes, cessions nettes et radiations) s'élevaient au total à 107,1 millions USD (contre 205,3 millions USD au cours de l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024). Ce montant correspond aux cessions et aux radiations en 2025, pour un total de 5,8 millions USD (contre 74,2 millions USD au cours de l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024), indiqués à la rubrique « Charges opérationnelles générales » de l'état de la performance financière (État II) et à la note 9. Le montant restant, qui s'élève à 101,3 millions USD, est indiqué à la rubrique « Fournitures et matériel médicaux » de l'état de la performance financière (État II).

Les publications étaient auparavant comptabilisées comme stocks en fonction de leur coût ou de leur valeur nette réalisable, le plus faible des deux montants étant pris en compte. En raison du passage des publications imprimées aux publications électroniques, de la baisse constante des stocks et d'une obsolescence rapide, l'Organisation a choisi de décomptabiliser les stocks de publications à partir de 2025, en imputant le solde restant à l'état de la performance financière.

4.6 Paiements anticipés et dépôts

La valeur des paiements anticipés s'élevait au total à 4,6 millions USD au 31 décembre 2025 (contre 9,8 millions USD au 31 décembre 2024). Les paiements anticipés englobent le paiement des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. Lors de la livraison des biens ou de la prestation des services, les paiements anticipés sont imputés au compte de charge correspondant.

Les paiements anticipés comprennent 1,4 million USD de dépôts (contre 3,4 millions USD au 31 décembre 2024). Les dépôts correspondent aux montants versés à des bailleurs à titre de garantie pour la location de bureaux.

4.7 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2025, la valeur totale des immobilisations corporelles comptabilisées (nette de l'amortissement cumulé) était de 386 millions USD (contre 327 millions USD au 31 décembre 2024).

Le décompte des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024 (retraité)
	en milliers USD	
Immobilisations	322 520	302 903
Améliorations locatives	4 450	4 870
Immobilisations corporelles	19 288	19 055
Actifs assortis d'un droit d'utilisation	39 282	
Total des immobilisations corporelles	385 540	326 828

Immobilisations

La valeur totale des immobilisations (nette de l'amortissement cumulé) était de 323 millions USD (contre 303 millions USD au 31 décembre 2024). L'entrée nette de 20 millions USD correspond principalement aux constructions en cours dans le cadre du chantier de rénovation du bâtiment du Siège. Le décompte des immobilisations s'établit comme suit :

Bureau principal	31 décembre 2024	Entrées	Cessions/transferts	Dépréciations	Amortissement	31 décembre 2025
	en milliers USD					
Siège						
Terrains	1 000					1 000
Bâtiments	165 189				(4 129)	161 060
Constructions en cours	115 492	22 662				138 154
Total des immobilisations –	281 681	22 662			(4 129)	300 214
Bureau régional de l'Afrique						
Terrains	103					103
Bâtiments	3 001				(157)	2 844
Total des immobilisations – Bureau régional de l'Afrique	3 104				(157)	3 947
Bureau régional de la Méditerranée orientale						
Bâtiments	16 276				(403)	15 873
Constructions en cours		1 698				1 698
Total des immobilisations – Bureau régional de la Méditerranée orientale	16 276	1 698			(403)	17 571
Bureau régional du Pacifique occidental						
Bâtiments	1 842				(54)	1 788
Total des immobilisations – Bureau régional du Pacifique occidental	1 842				(54)	1 788
Total OMS						
Terrains	1 103					1 103
Bâtiments	186 308				(4 743)	181 565
Constructions en cours	115 492	24 359				139 851
Total des immobilisations – OMS	302 904	24 359			(4 743)	322 520
Coût	359 079	24 359		(45)		383 394
Amortissement cumulé	(56 176)			45	(4 743)	(60 874)

L’OMS a conclu 45 accords en vertu desquels des locaux ont été mis à la disposition gratuitement par les gouvernements hôtes. La juste valeur du loyer annuel a été estimée à 24,2 millions USD (contre 21 millions USD en 2024) et comptabilisée comme charge et comme produit de contributions en nature (voir la note 5.1, Contributions volontaires de biens et services).

Aux endroits où l’OMS ne possède pas de terrain, des droits de surface lui ont été accordés gratuitement. Comme les gouvernements concernés gardent le titre de propriété de ces terrains et comme l’Organisation ne peut pas disposer de ces droits à des fins commerciales, la valeur de ces terrains n’est pas comptabilisée dans les états financiers.

Le tableau ci-dessous indique les lieux où des terrains ont été mis à la disposition de l’OMS afin qu’elle y construise des locaux.

Région	Pays	Ville
Siège	Suisse	Genève
Afrique	Guinée équatoriale	Malabo
Afrique	Soudan du Sud	Djouba
Afrique	Nigéria	Maiduguri (État de Borno)
Méditerranée orientale	Égypte	Le Caire
Méditerranée orientale	Afghanistan	Kaboul
Méditerranée orientale	Pakistan	Islamabad
Méditerranée orientale	Jordanie	Amman
Méditerranée orientale	Tunisie	Tunis
Méditerranée orientale	Somalie	Garowe
Asie du Sud-Est	Inde	New Delhi
Pacifique occidental	Philippines	Manille
Pacifique occidental	Îles Salomon	Honiara

Améliorations locatives

La valeur totale des améliorations locatives (nette de l’amortissement cumulé) était de 4,5 millions USD au 31 décembre 2025(il n’y avait aucune amélioration locative au 31 décembre 2024). Le décompte des améliorations locatives s’établit comme suit :

Bureau principal	31 décembre 2024	Entrées	Cessions/ transferts	Dépréciations	Amortissement	31 décembre 2025
	en milliers USD					
Siège						
Académie, Lyon (France)	3 819				(473)	3 346
Tunisie, Centre mondial de conférences et de formation		371			(53)	318
Bureau régional de l’Afrique						
Bureau de l’OMS en Ouganda (Kampala)	732				(231)	501
Bureau régional du Pacifique occidental						
Bureau de l’OMS aux Philippines (Manille)	319				(26)	319
Total des améliorations locatives	4 870	371			(791)	4 450
Coût	5 188	371				5 559
Amortissement cumulé	(318)				(791)	(1 109)

Installations et équipements

La valeur totale des installations et équipements (nette de l'amortissement cumulé) était de 19,3 millions USD au 31 décembre 2025, contre 19,1 millions USD au 31 décembre 2024 (retraité). La valeur au 31 décembre 2024 a été retraitée, comme indiqué à la note 3. Le décompte des installations et équipements s'établit comme suit :

Catégorie d'actifs	1 ^{er} janvier 2025 (retraité)	Entrées	Amortissement	Cessions/ transferts	Dépréciations	31 décembre 2025	Coût	Amortissement cumulé
en milliers USD								
Véhicules et matériel de transport	18 030	1 822	(3 623)	(178)		16 051	74 644	(58 593)
Matériel informatique et de communication	593	2 188	(229)	(7)		2 545	10 027	(7 482)
Machines et matériel spécialisé	424	410	(96)	(53)		685	6 274	(5 589)
Mobilier	8		(1)			7	153	(146)
Total équipements – OMS	19 055	4 420	(3 949)	(238)		19 288	91 098	(71 810)

Actifs assortis d'un droit d'utilisation dans le cadre de contrats de location

La valeur comptable des actifs assortis d'un droit d'utilisation, calculée en fonction des contrats de location identifiés en application de la norme IPSAS 43, est présentée dans le tableau suivant :

Désignation	Bâtiments	Véhicules	Total
en milliers USD			
1 ^{er} janvier 2025	42 697	1 338	44 035
Augmentation/(diminution)	4 740	1 110	5 850
Amortissement	(10 083)	(520)	(10 603)
31 décembre 2025	37 354	1 928	39 282

L'amortissement pour 2025 s'élève au total à 20,1 millions USD (voir la note 5.2), dont 4,7 millions USD pour les immobilisations, 0,8 million USD pour les améliorations locatives, 4 millions USD pour les installations et les équipements et 10,6 millions USD pour les actifs assortis d'un droit d'utilisation. On estime que la charge d'amortissement a baissé de 3,3 millions USD en 2025 après la modification de la durée de vie utile au 1er janvier. Il n'est pas possible d'estimer l'impact au cours des années à venir.

Les installations et les équipements comprennent des actifs mis hors service et conservés pour les situations d'urgence ou dans un stock de réserve, ou détenus en vue de leur sortie. La valeur comptable de ces actifs est la suivante :

Catégorie d'actifs	Unités	Valeur comptable (USD)
Véhicules et matériel de transport	61	Néant
Matériel informatique et de communication	5	Néant
Machines et matériel spécialisé	7	Néant
Total équipements – OMS	73	Néant

En outre, l'Organisation continue d'utiliser un certain nombre d'actifs entièrement amortis, dont le coût d'achat s'élève au total à 50 millions USD.

Le décompte des actifs totalement amortis utilisés s'établit comme suit :

Catégorie d'actifs	Équipements totalement amortis utilisés au 31 décembre 2025
	Unités
Véhicules et matériel de transport	821
Matériel informatique et de communication	138
Machines et matériel spécialisé	121
Mobilier	5
Total équipements – OMS	1 085

Actifs historiques

L'OMS conserve des registres de tous les actifs historiques qu'elle a reçus depuis 1948, dont des œuvres d'art, telles que des peintures, des estampes, des statues, des fresques murales, des sculptures, des tapisseries et des tapis. Ces actifs historiques ne représentent pour l'OMS ni avantages économiques ni potentiel de service dans le cadre de ses activités et ne sont donc ni considérés comme actifs ni comptabilisés dans les états financiers.

4.8 Actifs incorporels

Au 31 décembre 2025, les actifs incorporels s'élevaient à zéro million USD (contre 0,1 million USD au 31 décembre 2024). Tous les actifs incorporels concernent des logiciels acquis.

4.9 Contributions reçues en avance

Le montant des contributions reçues en avance correspond principalement à des paiements effectués par les États Membres en 2025 au titre de leurs contributions fixées pour 2026. Le solde des avances au titre de contributions volontaires correspond à des fonds reçus en vertu d'accords prenant effet à compter de 2026. Les montants reçus non appliqués et non identifiés sont des sommes reçues en 2025, mais qui n'avaient pas encore été identifiées comme contributions au 31 décembre 2025.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Avances sur les contributions fixées	57 037	84 841
Avances sur les contributions volontaires	34 784	54 321
Montants reçus non appliqués et non identifiés	29 101	21 977
Autres avances	1 429	2 099
Total des contributions reçues en avance	122 351	163 238

4.10 Dettes

Les dettes correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs et des sommes dues au titre des voyages, au 31 décembre 2025.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Dettes envers les fournisseurs	76 318	51 026
Sommes dues au titre des voyages	2 409	3 297
Total des dettes	78 727	54 323

4.11 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel correspond au total des sommes dues aux membres du personnel au 31 décembre 2024. Les traitements à payer correspondent aux soldes à verser aux membres du personnel en attendant la finalisation des certificats relatifs aux formalités de départ. Les retours bancaires sont des soldes dus aux membres du personnel dont le paiement sera effectué à réception de coordonnées bancaires actualisées.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Traitements à payer	3 164	1 988
Retours bancaires	195	153
Total des dettes envers le personnel	3 359	2 141

4.12 Montants accumulés pour régler les avantages du personnel

Les montants accumulés pour régler les avantages du personnel correspondent aux frais relatifs aux paiements de fin de contrat, à l'Assurance-maladie du personnel, à l'assurance collective couvrant les risques d'accident et de maladie et aux sommes dues en cas de maladie, de traumatisme ou de décès imputable au service (fonds spécial d'indemnisation).

En 2025, les montants accumulés pour régler les avantages du personnel ont baissé de 260,1 millions USD, passant de 442 millions USD au 31 décembre 2024 à 181,9 millions USD au 31 décembre 2025. Cette baisse s'explique principalement par les facteurs suivants :

Le passif a baissé de 910,1 millions USD en raison :

- d'ajustements actuariels favorables résultant de l'évolution de la situation financière mondiale, pour un montant de 269,5 millions USD ;
- de gains et d'intérêts sur les placements, pour un montant de 236,3 millions USD ;
- d'ajustements favorables dus à la réduction des avantages à la suite de la restructuration, pour un montant de 138,2 millions USD ;
- d'ajustements actuariels favorables résultant d'évolutions démographiques (par exemple, de la situation matrimoniale), pour un montant de 136,1 millions USD ;
- d'une évolution favorable nette des contributions reçues par rapport aux sommes versées aux participants, tous fonds confondus, pour un montant de 123,9 millions USD ; et
- d'autres facteurs actuariels, pour un montant de 6,1 millions USD.

Le passif a augmenté de 259,7 millions USD en raison :

- d'un écart de 165,3 millions USD entre les attentes actuarielles et les coûts réels ;
- de sommes accumulées chaque année pour financer les droits acquis par les participants (coût des services), qui s'élèvent à 51,2 millions USD ; et
- d'intérêts notionnels résultant de calculs actuariels imputés sur le passif lié aux avantages du personnel, pour un montant de 43,2 millions USD.

De plus, une augmentation de 390,3 millions USD des actifs du régime d'Assurance-maladie du personnel n'est pas comptabilisée en raison d'un plafonnement des actifs limitant la comptabilisation de l'excédent du régime, conformément à la norme IPSAS 39.

On trouvera de plus amples renseignements par fonds dans les sections et le tableau (Synthèse actuarielle des paiements de fin de contrat, de l'Assurance-maladie du personnel et du fonds spécial d'indemnisation) ci-après.

Paievements de fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Il est alimenté par un prélèvement sur les traitements.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

Selon la dernière étude actuarielle (au 31 décembre 2025), la charge au titre des paiements de fin de contrat s'élève au total à 156,9 millions USD (dont un passif à court terme de 89,3 millions USD et un passif à long terme de 67,6 millions USD), contre 143,8 millions USD au 31 décembre 2024, soit une augmentation nette de 13,1 millions USD, comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode des charges par nature. Ce calcul ne tient pas compte des frais pour les primes de départ et les résiliations d'engagement dans le cadre d'un accord ou en cas de suppression de postes. L'obligation au titre des prestations définies s'élevait à 88,7 millions USD (contre 78,9 millions USD au 31 décembre 2024) pour les paiements de fin de contrat et à 68,2 millions USD (contre 64,9 millions USD au 31 décembre 2024) pour les congés annuels non pris inclus dans le solde courant des paiements de fin de contrat. Des actifs d'un montant de 78,2 millions USD (contre 90,7 millions USD au 31 décembre 2024) ont été affectés au règlement de ces passifs, ce qui représente un financement de 50 % du passif total (contre 63 % au 31 décembre 2024).

Fonds spécial d'indemnisation

En cas de traumatisme, de maladie ou de décès imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel, le fonds spécial d'indemnisation sert à indemniser les membres du personnel handicapés (pendant la durée du handicap et jusqu'à l'âge de 65 ans au maximum) ou les conjoints survivants et, dans certaines circonstances, d'autres membres de la famille.

L'OMS considère le fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les gains et les pertes actuariels sont indiqués dans l'actif net/situation nette (État III).

Selon l'étude actuarielle, au 31 décembre 2025, le passif s'élevait au total à 19,5 millions USD (contre 25,4 millions USD au 31 décembre 2024). La diminution du passif est principalement due à l'évolution des taux de change. Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), le gain actuariel de 6,1 millions USD (contre un gain de 1,1 million USD en 2024) a été crédité directement à l'actif net/situation nette (État III) en 2025, et 0,2 million USD (contre 1,5 million USD en 2024) figurent dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode des charges par nature. Des actifs d'un montant de 25,5 millions USD (contre 24,7 millions USD au 31 décembre 2024) ont été affectés au règlement de ces passifs, ce qui représente un financement de 131 % du passif total (contre 97 % au 31 décembre 2024).

Assurance-accidents et maladie

Le fonds d'assurance-accidents et maladie a été créé pour couvrir le versement d'indemnités aux membres du personnel de l'OMS, de l'OPS, du CIRC, du Centre international de calcul, d'Unitaid et de l'ONUSIDA en cas de décès, de handicap permanent, de perte de fonction et de congé de maladie. Il est alimenté par les cotisations des membres du personnel et de leurs organisations respectives.

Les passifs découlant de ces indemnités sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants et comptabilisés comme des avantages à long terme. Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), une baisse nette de 1,5 million USD (contre une hausse de 2,1 millions USD en 2024) a été comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode des charges par nature.

Selon l'étude actuarielle, au 31 décembre 2025, le passif s'élevait au total à 5,4 millions USD (contre 7,2 millions USD au 31 décembre 2024). Des actifs d'un montant de 5,4 millions USD (contre 5,6 millions USD au 31 décembre 2024) ont été affectés au règlement de ces passifs, ce qui représente un financement de 100 % du passif total (contre 80 % au 31 décembre 2024).

Assurance-maladie du personnel

Le Secrétariat gère son propre régime d'assurance-maladie en tant qu'entité distincte. L'Assurance-maladie du personnel, qui possède une structure de gouvernance propre, rembourse une grande partie des dépenses engagées par les membres du personnel, les fonctionnaires retraités et les ayants droit de leur famille pour des soins médicaux reconnus. L'Assurance-maladie du personnel est financée par les cotisations des participants (pour un tiers) et de l'Organisation (pour deux tiers), et par des recettes tirées de placements.

L'Organisation considère le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités comme un avantage postérieur à l'emploi. Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les gains et les pertes actuariels sont indiqués dans l'actif net/situation nette.

L'obligation au titre des prestations définies concernant l'Assurance-maladie du personnel pour 2025 a été déterminée par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. Au 31 décembre 2025, l'obligation au titre des prestations définies était intégralement financée, tandis que l'obligation non financée s'élevait à 266 millions en 2024. Le total de l'obligation au titre des prestations définies s'élevait à 1,455 milliard USD (contre 1,816 milliard USD en 2024) et était compensé par des actifs du fonds, d'un montant de 1,455 milliard USD (contre 1,55 milliard USD en 2024). Ceci représente une position de financement nette de 100 % (contre 85 % au 31 décembre 2024). Conformément à la norme IPSAS 39, les actifs du fonds sont plafonnés à un montant égal à la valeur du passif au titre des prestations définies. Les actifs totaux du fonds au-dessus du plafond s'élèvent à 390,3 millions USD.

En 2025, l'obligation au titre des prestations définies a diminué, principalement en raison de révisions favorables des hypothèses démographiques et financières et de la réduction des prestations estimées à la suite de la restructuration, dont l'effet a été annulé par des changements défavorables résultant de la mise à jour périodique des données du recensement sur la base de la valorisation complète triennale (« l'expérience »). L'augmentation du taux d'actualisation, le changement de la répartition des devises et la diminution des frais médicaux futurs, suivant les hypothèses, s'expliquaient par les conditions économiques. Les actifs du régime ont également augmenté en 2025 en raison d'une conjoncture favorable sur le marché, ce qui a entraîné la disparition du passif net global.

Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), le gain actuariel de 57,7 millions USD (contre une perte actuarielle de 151,4 millions USD en 2024) a été comptabilisé directement à l'actif net/situation nette (État III) en 2025, et 207,8 millions USD (contre 70,2 millions USD en 2024) ont été comptabilisés parmi les dépenses de personnel (voir la note 5.2).

Le rapport annuel de l'Assurance-maladie du personnel donne de plus amples informations sur le passif de ce régime.

Le tableau ci-après récapitule le passif actuariel pour l'assurance-accidents et maladie, les versements de fin de contrat, de l'Assurance-maladie du personnel et du fonds spécial d'indemnisation.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants		
Palements de fin de contrat	89 327	74 190
Fonds spécial d'indemnisation	1 177	1 204
Assurance-accidents et maladie	2 995	4 933
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	93 499	80 327
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants		
Palements de fin de contrat	67 630	69 597
Fonds spécial d'indemnisation	18 365	24 240
Assurance-accidents et maladie	2 395	2 306
Assurance-maladie du personnel		265 534
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	88 390	361 677
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel		
Palements de fin de contrat	156 957	143 787
Fonds spécial d'indemnisation	19 542	25 444
Assurance-accidents et maladie	5 390	7 239
Assurance-maladie du personnel		265 534
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel	181 889	442 004

Synthèse actuarielle des paiements de fin de contrat, de l'Assurance-maladie du personnel et du fonds spécial d'indemnisation (en milliers USD)

Désignation	Paielements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-accidents et maladie	Assurance-maladie du personnel
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2024	78 861	25 442	7 239	1 784 919
Coût des services	7 479	597	4 591	39 259
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	4 487	941	93	36 919
Montant brut des prestations réelles	(16 465)	(669)	(4 287)	(52 355)
Charges administratives réelles		(674)	(774)	(2 898)
Cotisations réelles des participants				16 155
Amendements du régime				(138 194)
(Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies en raison de modifications des hypothèses financières	1 719	(1 514)	2	(269 747)
(Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies en raison de modifications d'autres hypothèses	12 644	(4 581)	(1 474)	(142 701)
Expérience				165 338
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2025	88 725	19 542	5 390	1 436 695
Rapprochement de la provision pour sinistres à payer				
Provision pour sinistres à payer au 31 décembre 2024				30 721
Intérêts sur la provision pour sinistres à payer pour 2025				769
(Gain)/perte sur la provision pour sinistres à payer				(13 090)
Provision pour sinistres à payer au 31 décembre 2025				18 400
Rapprochement des actifs				
Actifs au 31 décembre 2024				1 550 106
Montant brut des prestations réelles pour 2025	(16 465)	(669)	(4 287)	(104 564)
Charges administratives réelles		(674)	(774)	(5 838)
Cotisations ordinaires de l'Organisation en 2025	16 465	1 343	5 061	112 429
Cotisations supplémentaires de l'Organisation en 2025				
Cotisations des affiliés en 2024				56 937
Intérêts sur les actifs de l'Assurance-maladie du personnel pour 2025				48 538
Gain/(perte) sur les actifs du régime				187 797
Actifs au 31 décembre 2025				1 845 405
Rapprochement du statut non financé				
Obligation au titre des prestations définies				
Active	88 725	2 052		658 993
Inactive		17 489	5 390	777 702
Provision pour sinistres à payer				18 400
Total de l'obligation au titre des prestations définies	88 725	19 541	5 390	1 455 095
Actifs du régime				
Actifs bruts du régime				(1 845 405)
Total des actifs du régime				(1 845 405)
Plafond de l'actif				390 310
Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière	88 725	19 542	5 390	
(Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies	14 363	(6 095)	(1 472)	(223 025)
Courant	21 094	1 177	2 995	
Non courant	67 630	18 365	2 395	
Passif (actif) net comptabilisé dans l'état de la position financière	88 724	19 542	5 390	
Charges annuelles pour 2025				
Coût des services	7 479	597	4 591	39 259
Intérêts sur (l'excédent)/le déficit	4 487	941	93	(10 850)
(Crédit)/coût pour les services passés				(138 194)
Réévaluations	14 363	Sans objet	(1 472)	Sans objet
Total des charges comptabilisées dans l'état de la performance	26 329	1 538	3 212	(109 785)
(Gain)/perte actuariel(le) comptabilisé(e) dans l'actif net/situation nette	Sans objet	(6 095)	Sans objet	(57 687)
Cotisations attendues en 2026				

Désignation	Paielements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-accidents et maladie	Assurance-maladie du personnel
Cotisations de l'OMS	21 615	1 176	4 536	32 816
Cotisations des affiliés				70 150
Total des cotisations attendues en 2026	21 615	1 176	4 536	102 966

Analyse de la sensibilité du régime d'Assurance-maladie du personnel

Analyse de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies – Inflation des frais médicaux	(en milliers USD)
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	1 090 624
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	1 436 695
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	1 888 082
Analyse de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies – taux d'actualisation	(en milliers USD)
Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel, moins 1 %	1 780 143
Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel	1 436 695
Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel, plus 1 %	1 181 342
Durée approximative de l'obligation au titre des prestations définies	22 ans

Méthodes et hypothèses actuarielles

Chaque année, l'Organisation recense et choisit des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires lors de l'évaluation de fin d'année pour déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

En 2025, l'Organisation a effectué une évaluation complète pour estimer le passif. Normalement, une évaluation complète est effectuée tous les trois ans.

Date d'évaluation

Ensemble des régimes : 31 décembre 2025

Taux d'actualisation

Paielements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :

Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 5 % (contre 5,5 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus, avec une pondération de 100 % sur la courbe de l'Aon USD AA Above Median. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Assurance-maladie du personnel :

En 2025, l'évaluation pour l'Europe a été répartie entre la Suisse et l'Europe (à l'exclusion de la Suisse). Les taux utilisés pour l'évaluation de 2025 sont les suivants : Suisse : 1,6 % (nouveau en 2025) ; Europe (à l'exclusion de la Suisse) : 4,4 % (contre 1,1 % lors de l'évaluation précédente) ; Amériques : 5,7 % (contre 5,9 % lors de l'évaluation précédente) ; autres pays : 5,5 % (contre 5 % lors de l'évaluation précédente). Le taux pour la Suisse correspond à la moyenne pondérée du taux pour la Suisse (1,3 %) et du taux pour la zone euro (4,4 %), et le taux pour les États-Unis d'Amérique est de 5,9 %, le résultat étant arrondi à 0,1 % près.

Les taux d'actualisation sont basés sur les rendements d'obligations de sociétés de qualité. L'OMS a adopté une courbe de rendement afin de refléter les flux de trésorerie attendus et l'exposition au risque de change supposée – spécifique à l'Assurance-maladie du personnel retraité – pour chaque regroupement de bureaux. On suppose que le passif est assumé en francs suisses, en euros et en dollars des États-Unis sur la base d'une répartition approximative pour chaque regroupement de bureaux et des courbes de rendement suivantes. L'Organisation des Nations Unies recommande l'utilisation de ces courbes pour l'évaluation des dépenses médicales des retraités, sur la base de consultations avec Aon : Suisse – courbe de rendement de l'Aon Hewitt Swiss AA Corp. (données régionales exclues) zone euro – courbe de rendement de l'Aon Hewitt AA Corp. et États-Unis d'Amérique – courbe de l'Aon AA Above Median.

Les taux d'actualisation pour l'évaluation au 31 décembre 2025 sont basés sur la situation géographique des bureaux indiquée dans la section ci-dessous intitulée « regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement ». Le taux ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Fonds spécial d'indemnisation :

Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 4,2 % (contre 3,7 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus, avec une pondération de 15 % sur la courbe de l'Aon USD AA Above Median, de 15 % sur la courbe de l'Aon Hewitt Swiss AA Corp. (données régionales exclues) et de 70 % sur la courbe de rendement de l'Aon Hewitt EUR AA Corp. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Assurance-accidents et maladie :

Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 1,8 % (contre 2 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus, avec une pondération de 30 % sur la courbe de l'Aon USD AA Above Median, de 70 % sur la courbe de l'Aon Hewitt Swiss AA Corp. (données régionales exclues). Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Inflation annuelle générale

Paielements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :

Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 2,2 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 100 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.

Assurance-maladie du personnel :

En 2025, l'évaluation pour l'Europe a été répartie entre la Suisse et l'Europe (à l'exclusion de la Suisse). Les taux utilisés pour l'évaluation de 2025 sont les suivants : Suisse : 0,9 %, Europe : 2,1 %, Amériques : 2,4 % et autres pays : 2,3 %. Les taux sont basés sur les hypothèses communes des Nations Unies (pour les régimes de longue durée), suivant les directives de l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies. Le taux pour la Suisse correspond à la moyenne pondérée du taux pour la Suisse (0,7 %) et du taux pour la zone euro (2,1 %), et le taux pour les États-Unis d'Amérique est de 2,4 %, le résultat étant arrondi à 0,1 % près.

Les pondérations monétaires pour les demandes de remboursement de chaque Région sont censées être les mêmes que pour les bureaux situés dans ces Régions. Les pondérations monétaires utilisées sont les suivantes : pour l'Europe, 100 % d'euros ; pour la Suisse, 85 % de francs suisses, 5 % de dollars des États-Unis et 10 % d'euros ; pour les Amériques, 100 % de dollars des États-Unis ; et pour les autres pays, 90 % de dollars des États-Unis, 5 % de francs suisses et 5 % d'euros.

Fonds spécial d'indemnisation :

Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 1,9 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 15 % pour les taux de la Suisse, de 70 % pour les taux de la zone euro et de 15 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.

Assurance-accidents et maladie :	Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 1,2 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 70 % pour les taux de la Suisse et de 30 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.
----------------------------------	--

Barème annuel des traitements

Ensemble des régimes :	Inflation générale, plus 0,5 % pour la croissance de la productivité, plus les augmentations au mérite/consécutives à des promotions.
------------------------	---

Regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement

Paielements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Sans objet
Assurance-maladie du personnel :	Selon la classification suivante : le Bureau régional de l'Europe et le Siège sont classés dans la catégorie de l'Europe ; le Bureau régional des Amériques est classé dans la Région des Amériques ; la Région africaine, la Région de la Méditerranée orientale, la Région de l'Asie du Sud-Est et la Région du Pacifique occidental sont classées dans la catégorie « Autres pays ».
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

Frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement

Paielements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonctions et la date de départ de l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues, mais non encore payées.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès

Paielements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'accumulation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues, mais non encore payées.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

Congés non pris

Paielements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues, mais non encore payées.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

Suppression de poste, versement de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel

Paielements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel) et sont donc exclus de l'évaluation.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'OMS est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la Caisse), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux membres du personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse a adopté un régime multiemployeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué à l'article 3.b) du Règlement de la Caisse commune des pensions, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose collectivement les organisations qui y participent à des risques actuariels liés à la participation des employés en poste et des anciens employés des autres organisations affiliées à la Caisse. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts pour les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'OMS et la Caisse ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés à la Caisse des pensions. C'est pourquoi l'OMS considère la Caisse des pensions comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les contributions de l'OMS à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière.

Le Règlement de la Caisse des pensions prévoit que le Comité mixte charge l'actuaire-conseil de procéder à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans. L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse suffiront à financer perpétuellement le passif. La politique de financement publiée par la Caisse (disponible sur le site Web de la Caisse) définit les méthodes, les processus et les objectifs relatifs au contrôle la position de financement et des risques associés. Elle prévoit aussi l'utilisation d'une valeur actuarielle des actifs, qui lisse les gains et les pertes sur les placements à court terme pour indiquer la solvabilité à long terme.

Les engagements financiers de l'OMS envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée par l'OMS conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie (au moment de l'évaluation) que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle. Il n'a jamais été nécessaire d'invoquer l'article 26 et aucune somme n'a jamais été demandée pour combler le déficit.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été achevée le 31 décembre 2023, et l'évaluation au 31 décembre 2025 est en cours. La Caisse a utilisé les données relatives à la participation du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024 pour indiquer la valeur actuarielle présente des prestations du régime dans ses états financiers de 2024.

Selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023, et compte tenu du système d'ajustement futur des pensions (indexation des prestations sur le coût de la vie), le ratio de capitalisation de l'actif actuariel au passif actuariel est de 111 %. Le ratio de capitalisation indiqué était de 152 %, compte non tenu du système actuel d'ajustements des pensions, et constituerait l'indicateur permettant d'établir le déficit en vertu de l'article 26.

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2023 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 des Statuts de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

Si l'article 26 était invoqué en raison d'un déficit actuariel, au cours de l'exploitation ou à la suite de la cessation de la Caisse, les sommes à verser par chaque organisation affiliée seraient calculées au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant la date de l'évaluation. Les cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédant l'évaluation (2022, 2023 et 2024) s'élevaient au total à 10,19193 milliards USD, dont 7 % ont été versés par l'OMS.

En 2025, les cotisations versées à la Caisse se sont élevées à 269 millions USD (contre 268 millions USD en 2024). Le montant des cotisations attendues en 2026 s'élève à 230 millions USD environ.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse et présente chaque année un rapport au Comité mixte et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie chaque semaine des informations sur ses placements. Ces informations sont disponibles sur le site Web de la Caisse, à l'adresse www.unjspf.org.

4.13 Produits différés

Les produits différés sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés en 2024 ou les années précédentes, mais pour lesquels la comptabilisation des produits correspondants a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre produits différés courants et non courants, selon le moment où l'Organisation peut dépenser les fonds. Pour plus d'informations sur les contributions volontaires par fonds et par contributeur, consulter le portail Web sur le budget programme et le site Internet de l'OMS.⁵

Les produits différés sur les achats remboursables se rapportent à des produits comptabilisés pour des fournitures ou des services qui n'ont pas été livrés ou n'ont pas été rendus aux demandeurs à la fin de l'année. Comme un achat remboursable est une opération avec contrepartie directe, les produits correspondants sont comptabilisés sur la base du fait générateur. La totalité du montant des produits différés sur les achats remboursables est courante.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Contributions volontaires	611 512	559 513
Achats remboursables	147 617	1 119
Total des produits différés – courants	759 129	560 632
Contributions volontaires	534 628	570 485
Total des produits différés – non courants	534 628	570 485
Total des produits différés	1 293 757	1 131 117

Une synthèse des produits différés au 31 décembre 2025 est présentée ci-dessous, par année et par segment :

Année	Programmes de base	Situations d'urgence	Poliomyélite	Autres	Total
	en milliers USD				
2026	243 397	193 681	148 569	173 482	759 129
Total des produits différés – courants	243 397	193 681	148 569	173 482	759 129
2027	114 157	89 201	81 375	15 267	300 000
2028	60 003	2 627	60 437	2 474	125 541
2029	29 379		60 000	76	89 455
2030+	19 632				19 632
Total des produits différés – non courants	223 171	91 828	201 812	17 817	534 628
Total des produits différés	466 568	285 509	350 381	191 299	1 293 757

Sur le total indiqué pour le segment des programmes de base de 467 millions USD (contre 552 millions USD en 2024), 19 millions USD de produits différés courants et 11 millions USD de produits différés non courants sont totalement souples (contre 11 millions USD et 7 millions USD, respectivement, en 2024). Le reste est à objet strictement désigné ou réservé à l'obtention de résultats de haut niveau.

4.14 Autres passifs

Le solde total des autres passifs courants s'établissait à 316,6 millions USD au 31 décembre 2025 (contre 204,4 millions USD au 31 décembre 2024). Il s'agit, en majorité, de plusieurs montants non facturés en fin d'année pour un total de 140 millions USD, de remboursements à verser aux donateurs pour un montant de 100,7 millions USD, de passifs de location courants au sens de la norme IPSAS 43 pour un montant de 9 millions USD, de plusieurs assurances à payer pour un montant de 51,2 millions USD (dont 47,7 millions USD à payer au fonds du programme de compensation sans faute du COVAX) et de passifs liés aux expéditions et au fret pour un montant de 8,2 millions USD.

⁵ Portail Web du budget programme de l'OMS (consulté le 29 avril 2026) et informations sur les contributions volontaires par fonds et par contributeur en 2025 (document A79/INF./4).

Les autres passifs non courants sont des passifs de location non courants au sens de la norme IPSAS 43 pour un montant de 33 millions USD. Voir la note 3 pour plus d'informations sur la mise en œuvre de la norme IPSAS 43 (Contrats de location) depuis le 1^{er} janvier 2025.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Charges à payer	139 997	123 130
Pensions à payer	100 731	6 570
Assurances à payer	8 981	
Fondations	774	335
Passifs liés aux expéditions et au fret	51 282	47 100
Rapprochements sur le terrain	3 498	3 433
Redevance à payer à l'Organisation des Nations Unies	8 229	8 139
Autres passifs	3 083	15 705
Total des autres passifs – courants	316 575	204 412
Charges de location non courantes	33 031	
Frais de retenue – non courants		2 800
Total des autres passifs – non courants	33 031	2 800

Analyse des échéances des passifs de location

Les passifs de location au 31 décembre 2025 arrivent à échéance comme suit (sur une base non actualisée) :

Désignation	2025
	en milliers USD
Moins d'un an	12 379
De 1 à 5 ans	29 664
Plus de 5 ans	12 340

Au 31 décembre 2025, tous les contrats de location de l'OMS avaient débuté.

Le solde des fondations correspond aux fonds que l'OMS détient en fiducie et dont la gestion financière et administrative lui incombe. Au 31 décembre 2025, les fondations dont l'OMS détenait des fonds en fiducie sont les suivantes :

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
a	en milliers USD	
Prix de la Fondation pour la recherche sur le syndrome de Down dans la Région de la Méditerranée orientale	66	63
Fondation D ^r A. T. Shousha	119	113
Prix D ^r Comlan A. A. Quenum pour la santé publique	49	47
Fondation Ihsan Doğramaci pour la santé de la famille	484	461
Fondation Léon Bernard	30	25
Bourse Francesco Pocchiari	176	168
Fondation de l'État du Koweït pour la lutte contre le cancer, les maladies cardiovasculaires et le diabète dans la Région de la Méditerranée orientale	391	391
Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé	073	1 064
Fondation des Émirats arabes unis pour la santé	1 101	1 093
Prix D ^r LEE Jong-wook pour la santé publique	9	8
Solde total – fondations	3 498	3 433

4.15 Passifs interentités

L'OMS héberge plusieurs entités en vertu d'accords de services administratifs. Les fonds de toutes les entités étant gérés par l'Organisation, il existe pour ces entités des passifs correspondant aux fonds détenus pour leur compte (voir la note 4.2). Les montants dus par chaque entité sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
-------------	------------------	------------------

	en milliers USD	
Assurance-maladie du personnel (SHI)	(4 378)	7 549
Centre international de calcul (CIC)	53 353	48 186
Facilité internationale d'achat de médicaments (Unitaid)	694 394	605 722
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	135 491	119 781
Total des passifs interentités	878 860	781 238

4.16 Emprunts à long terme

En vertu de ses résolutions WHA55.8 (2002) et WHA56.13 (2003), l'Assemblée mondiale de la Santé a autorisé la construction d'un nouveau bâtiment au Siège pour l'Organisation et pour l'ONUSIDA, d'un coût estimé à 66 millions de francs suisses (CHF), la part de l'OMS étant estimée à 33 millions CHF. La Confédération suisse a accepté de consentir à l'Organisation et à l'ONUSIDA un prêt sans intérêt de 59,8 millions CHF, dont la part de l'OMS est de 29,9 millions CHF. Dans les résolutions susmentionnées, l'Assemblée de la Santé a également approuvé le recours au fonds immobilier pour le remboursement en cinquante ans, par l'Organisation, de la part du prêt sans intérêt consenti par la Confédération suisse à partir de l'année de l'achèvement de la construction.

L'encours du prêt a été actualisé en utilisant le taux des obligations de la Confédération suisse à trente ans, de 0,431 % en décembre 2026 (contre 0,369 % pour 2024).

En 2015, en application de la décision WHA67(12) (2014), l'Organisation a signé un nouvel accord de prêt sans intérêts de 140 millions CHF en vue de la planification et de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'OMS à Genève, qui a été reçu en totalité en 2021.

Les remboursements des deux prêts ont commencé conformément aux accords de prêt et le solde des deux prêts restant dus au 31 décembre 2025 s'élevait à 151,8 millions USD (contre 162,9 millions USD au 31 décembre 2024) et se décompose comme suit : en 2025, la Confédération suisse a proposé à l'OMS l'annulation de remboursements des prêts, pour un montant de 2,1 millions de francs suisses en 2025 et autant en 2026, à certaines conditions, au cours des 10 prochaines années. Comme l'OMS ne remplit pas encore ces conditions, un montant de 4,2 millions de francs suisses a été pris en compte dans l'encours du prêt au 31 décembre 2025.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Passifs courants		
Bâtiment de l'OMS/ONUSIDA	379	664
Bâtiment du Siège de l'OMS (nouveau)	1 257	3 108
Total des passifs courants	1 636	3 772
Passifs non courants		
Bâtiment de l'OMS/ONUSIDA	21 665	19 408
Bâtiment du Siège de l'OMS (nouveau)	146 919	128 633
Total des passifs non courants	168 584	148 041
Total des emprunts à long terme	170 220	151 813

L'échéance de ces passifs est la suivante :

2025	Bâtiment de l'OMS/ONUSIDA	Bâtiment du Siège de l'OMS (nouveau)	Emprunts à long terme
	en milliers USD		
Moins d'un an	379	1 257	1 636
De 1 à 5 ans	3 611	16 695	20 306
Plus de 5 ans	18 054	130 224	148 278
Total des emprunts à long terme	22 044	148 176	170 220

4.17 Provisions courantes

En 2025, en raison de la cessation du financement provenant d'un État Membre important, à laquelle se sont ajoutées d'autres difficultés financières, le Secrétariat a entrepris un processus stratégique de définition des priorités et de réalignement afin de définir les fonctions essentielles et d'aligner les ressources financières et humaines en conséquence.

À l'issue de ce processus, plusieurs postes ont été supprimés dans l'organigramme de l'Organisation. Lorsque les suppressions de postes ont entraîné des cessations de service, des indemnités étaient versées par l'Organisation en fonction du type de contrat et de l'ancienneté, conformément au Statut du personnel et au Règlement du personnel de l'OMS. Des cessations de service étaient donc en cours au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, l'OMS avait constitué des provisions d'un montant de 57,7 millions USD pour couvrir les dépenses liées à la restructuration qui n'avaient pas été réglées en 2025. Ces provisions correspondent principalement aux indemnités à verser au personnel, des sorties de trésorerie étant prévues en 2026. Conformément à la norme IPSAS 19, la relocation, la reconversion et le redéploiement du personnel sont exclus de ces provisions.

5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière

5.1 Produits⁶

Contributions fixées

Les contributions fixées pour 2025 s'élèvent à 412 millions USD⁷ (contre 470 millions USD pour 2024).

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Contributions fixées	576 239	598 749
(Augmentation)/diminution de la provision pour créances douteuses	(164 462)	(128 760)
Contributions fixées déduction faite de la provision	411 777	469 989
Total des contributions fixées	411 777	469 989

En mai 2023, la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2024-2025,⁸ dans laquelle elle a approuvé un budget effectif total de 6,8342 milliards USD (dont 1 milliard USD pour les opérations d'urgence et les appels). Dans la résolution WHA76.1 (2023), l'Assemblée de la Santé a également décidé que les contributions fixées des États Membres pour l'exercice 2024-2025 s'élèveraient au total à 1,1483 milliard USD.

Conformément à la résolution WHA66.16 (2013), lorsque le montant total de la contribution fixée annuelle d'un État Membre est égal ou supérieur à 200 000 USD, cette contribution est calculée à parts égales en dollars des États-Unis et en francs suisses. Lorsque le montant de la contribution fixée annuelle d'un État Membre est inférieur à 200 000 USD, cette contribution est calculée en dollars des États-Unis uniquement.

Les contributions fixées pour 2025 s'élèvent à 578,2 millions USD, soit 291,5 millions USD et 286,7 millions USD convertis en francs suisses sur la base du taux de change de mai 2023 (ce qui équivaut à 256,6 millions CHF). Les contributions étant dues au 1^{er} janvier, la part en francs suisses a été enregistrée au taux de change de janvier 2025. Ceci a entraîné une perte de change de 1,9 million USD à l'enregistrement.

À la date de clôture, l'Organisation avait reçu 70 % des contributions fixées pour 2025 (soit la même proportion qu'en 2024). Les montants restant à régler sont détaillés à la note 4.3.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires pour 2025 s'élèvent à 2,6 milliards USD (contre 2,563 milliards USD pour 2024).

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Contributions volontaires	2 488 978	2 897 642
(Augmentation)/diminution de la provision pour créances douteuses	111 030	(335 137)
Contributions volontaires déduction faite de la provision	2 600 008	2 562 505

⁶ Les produits sont analysés par fonds au Tableau I.

⁷ Voir le document A79/17 pour plus d'informations sur l'état du recouvrement des contributions.

⁸ Résolution WHA76.17 (2023).

Ces contributions correspondent aux sommes versées par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des institutions, d'autres organisations et organes du système des Nations Unies, ainsi que par des organisations non gouvernementales. Les produits indiqués pour 2025 correspondent, pour 704 millions USD (contre 550,5 millions USD en 2024), à des accords qui resteront en vigueur au cours des années à venir. Pour plus d'informations sur les contributions volontaires, par fonds et par contributeur, consulter l'annexe au rapport financier.⁹

Les produits provenant des contributions volontaires sont répartis par segment comme suit :

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Programmes de base	1 133 849	1 344 741
Situations d'urgence	670 832	747 887
Poliomyélite	590 351	711 390
Autres	93 946	93 624
Contributions volontaires (brutes)	2 488 978	2 897 642

Le montant total des contributions volontaires indiqué, de 2,6 milliards USD, tient compte de la déduction : i) des remboursements aux contributeurs – pour un montant de 33,7 millions USD (contre 25,6 millions en 2024) ; ii) des réductions – pour un montant de 41 millions USD (30,1 millions USD en 2024) – de recettes comptabilisées les années précédentes, car des informations reçues en cours d'année indiquent que ces sommes ne seront jamais recouvrées ; et iii) de la correction des modalités de paiement, qui fait baisser les produits courants de 8,9 millions USD (contre 25,1 millions USD pour 2024).

Conformément aux méthodes comptables, les accords signés au cours d'une année financière mais dont l'application débute l'année financière suivante, suivant la date de début qui y est indiquée, seront enregistrés, et les produits correspondants seront comptabilisés, au cours de l'exercice suivant en fonction de la date de début. Au moment de la préparation des états financiers, des produits ou des produits différés d'un montant de 34,5 millions USD ont été enregistrés en janvier 2026 (contre 16,8 millions en janvier 2025) sur la base d'accords signés en 2025 et qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2026 ou après. Les liquidités correspondant à ces accords qui ont été reçues avant le 31 décembre 2025 ont été comptabilisées comme avances et indiquées dans la note 4.9.¹⁰

Contributions volontaires de biens et services

L'OMS reçoit des contributions en nature des États Membres et d'autres contributeurs. En 2025, l'Organisation a reçu des contributions de biens et services pour un montant de 80,1 millions USD (contre 91,1 millions USD au 31 décembre 2024).¹¹

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Biens – fournitures et matériels médicaux	41 913	54 671
Biens – bureaux et fournitures pour le terrain	24 224	21 076
Services contractuels	5 341	640
Services	8 617	14 691
Total des contributions volontaires de biens et services	80 095	91 078

En outre, l'OMS bénéficie également du droit d'utiliser les terrains mis à sa disposition gratuitement par les gouvernements hôtes. Des informations complémentaires figurent à la note 4.7.

⁹ L'annexe du rapport financier (document A79/INF./4) est également disponible sur la [page Web de l'OMS consacrée aux États financiers](#) (consultée le 1^{er} avril 2026).

¹⁰ On trouvera aux annexes I et II de plus amples informations sur les produits provenant des contributions volontaires et sur les charges par pays de programme et par entité des Nations Unies.

¹¹ On trouvera de plus amples informations sur les contributions de biens et services sur [le portail Web du budget programme de l'OMS](#) et sur le [site de l'OMS](#).

Autres produits

En 2025, les autres produits s'élevaient au total à 45,9 millions USD (contre 48,9 millions USD au 31 décembre 2024). Ils correspondent principalement aux revenus tirés : des rétributions au titre de services (rétributions pour la préqualification) ; de l'hébergement d'entités telles que l'ONUSIDA, Unitaid et le Centre international de calcul ; des achats remboursables ; et des cotisations à l'assurance-accidents et maladie. Les autres sources de revenus sont les rétributions au titre de la chaîne d'approvisionnement, les recettes locatives, les remboursements d'assurances ainsi que la vente de publications et les redevances.

Les achats remboursables correspondent aux médicaments, aux vaccins, aux équipements et aux autres fournitures achetés par l'OMS pour le compte d'États Membres et d'autres organismes des Nations Unies. Les produits et les charges (voir la note 5.2) liés aux achats remboursables font partie du fonds d'entreprise et ne sont pas inscrits dans le budget programme.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Rétributions au titre de services	31 946	35 054
Achats remboursables	1 355	3 573
Redevances, ventes et recettes locatives	6 758	4 354
Autres produits	5 820	5 890
Total des autres produits	45 879	48 871

5.2 Charges

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Dépenses liées au personnel		
Coût des traitements	1 287 209	1 260 356
Coût actuariel	(207 847)	(70 202)
Autres dépenses liées au personnel	149 101	102 432
Total des dépenses de personnel	1 228 463	1 292 586
Fournitures et matériels médicaux		
Fournitures médicales	215 333	205 947
Fournitures médicales – en nature	41 913	54 671
Total des fournitures et matériels médicaux	257 246	260 618
Services contractuels		
Mise en œuvre directe	368 474	363 187
Services contractuels généraux	737 096	741 243
Contrats de consultants et de recherche	36 089	36 485
Accords de services spéciaux	90 232	108 915
Frais de sécurité et autres	29 388	28 449
Services rendus en nature	5 341	640
Total – Services contractuels	1 266 620	1 278 919
Transferts et subventions		
Coopération financière directe	158 663	162 695
Lettres d'accord de subvention	101 748	112 919
Achats de matériel pour des tiers	85 523	145 992
Bourses	2 639	1 753
Total des transferts et subventions	348 573	423 359
Voyages		
Voyages	106 260	206 174
Total – Voyages	106 260	206 174

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Charges opérationnelles générales		
Frais de bureau et services essentiels	62 023	60 295
Coûts informatiques	37 620	37 341
Frais communs des Nations Unies	30 984	27 805
Loyers	8 796	22 646
Restauration	10 596	14 088
Entretien des véhicules et coûts de carburant	7 020	7 383
Vérification extérieure des comptes	363	567
Frais de représentation	170	173
Autres ¹²	15 395	92 302
Autres – en nature	24 224	21 076
Total des charges opérationnelles générales	197 191	283 676
Équipement, véhicules et mobilier		
Équipement, véhicules et mobilier	4 566	4 848
Total – Équipement, véhicules et mobilier	4 566	4 848
Dépréciation et amortissement		
Amortissement	20 085	12 313
Amortissement (voir la note 4.8)	135	258
Total de la dépréciation et de l'amortissement	20 220	12 571
Total des charges¹³	3 429 139	3 762 751

Dépenses liées au personnel

Ces dépenses correspondent au coût total de l'emploi du personnel dans tous les lieux d'affectation (traitement de base, ajustement de poste et toutes les autres prestations (telles que les pensions et les assurances) payés par l'Organisation). Les dépenses liées au personnel incluent aussi les mouvements du coût actuariel du passif du régime d'assurance-maladie du personnel, du fonds spécial d'indemnisation, des paiements de fin de contrat et de l'assurance-accidents et maladie (voir la note 4.12), qui est comptabilisé dans l'état de la performance financière (État II).

Fournitures et matériels médicaux

L'OMS achète et distribue des fournitures et matériels médicaux principalement pour la mise en œuvre d'activités programmatiques dans les pays. Il s'agit de vaccins, de médicaments, de fournitures médicales et d'articles nécessaires au fonctionnement des hôpitaux, dont le carburant, et les frais d'expédition sont inclus. Les charges relatives aux fournitures médicales comprennent le coût des achats remboursables – voir la note 5.1 (autres produits) et les fournitures médicales reçues comme contributions en nature.

¹² Les autres charges opérationnelles générales comprennent des montants passés par profits et pertes. Voir la note 9 pour plus de détails sur les montants passés par profits et pertes.

¹³ Les charges sont analysées plus en détail, par fonds, au Tableau I. On trouvera aux annexes I et II de plus amples informations sur les charges par pays de programme et par entité des Nations Unies.

Services contractuels

Le montant des services contractuels correspond aux sommes dépensées par l'OMS pour le recours à des prestataires de services, tels que des experts, dans le cadre de ses activités programmatiques. Il correspond principalement à la mise en œuvre directe d'activités (par exemple de campagnes de vaccination organisées par l'OMS en collaboration avec des gouvernements nationaux), à des services contractuels généraux (par exemple, accords pour l'exécution de travaux pour l'externalisation de services professionnels, activités de proximité, services de construction et fonctionnement des programmes), à des contrats de consultants et de recherche, et à des accords de services spéciaux passés avec des personnes chargées de mener à bien des activités pour le compte de l'Organisation. Les dépenses engagées pour la sécurité font également partie des services contractuels.

Transferts et subventions

Les transferts et les subventions à d'autres entités correspondent à des subventions accordées à des entités nationales (principalement des ministères de la santé) et à des lettres d'accord signées avec d'autres entités pour mener à bien des activités conformes aux objectifs de l'Organisation, à des charges relatives aux bourses et à des achats de matériel pour des tiers. Ces transferts et subventions à des ministères sont désignés sous le nom de « coopération financière directe ». Les charges sont normalement comptabilisées au moment de l'enregistrement de la réception des services ou de l'approbation des factures, la date la plus proche étant retenue. Les entités sont tenues de rendre compte de l'utilisation des fonds pour prouver que ceux-ci sont utilisés conformément à l'accord, et l'OMS effectue un suivi sur site et des vérifications ponctuelles des activités en cours couvertes par la coopération financière directe et un examen a posteriori de certaines activités couvertes par la coopération financière directe après une évaluation des risques. Les charges sont indiquées nettes de tout remboursement. Sur la base de ces examens, l'OMS peut retenir le financement destiné aux bénéficiaires des transferts et des bourses si les dispositions de l'accord n'ont pas été respectées.

Voyages

Les frais de voyage correspondent aux voyages payés par l'Organisation pour les membres du personnel de l'OMS, les participants aux réunions qui ne font pas partie du personnel, les consultants, les membres du personnel affectés à des fins de développement et les représentants d'États Membres. Les charges relatives aux voyages englobent le coût des billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance et les autres coûts liés aux voyages.

Charges opérationnelles générales

Les charges opérationnelles générales correspondent aux frais généraux liés à l'activité des bureaux de pays, des bureaux régionaux, du Siège. Elles comprennent les frais relatifs aux services essentiels, aux télécommunications, aux loyers, à l'entretien et à la réparation des actifs afin que ceux-ci continuent à fonctionner dans leur état actuel, aux licences de logiciels, aux dépenses de représentation, engagées principalement à l'occasion des réunions et des formations et les autres frais opérationnels mineurs. Les primes d'assurance pour couvrir les accidents et maladies catastrophiques entrent également dans cette catégorie. La rubrique « Autres – en nature » correspond aux bureaux en location, aux fournitures et aux autres articles reçus comme contributions en nature.

Équipement, véhicules et mobilier

En 2025, les charges se sont élevées au total à 4,6 millions USD (contre 4,8 millions USD en 2024 (retraité)) pour les achats d'articles inférieurs au seuil de capitalisation. La note 3.2 donne de plus amples informations sur le retraitement relatif à la modification du seuil de comptabilisation des actifs.

Dépréciation et amortissement

La dépréciation est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Tous les articles supérieurs au seuil de capitalisation sont dépréciés conformément à la politique en vigueur. La note 3.2 donne de plus amples informations sur le retraitement relatif à la modification du seuil de comptabilisation des actifs.

L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des actifs incorporels sur leur durée de vie utile et correspond à l'achat de logiciels.

5.3 Produits financiers/charges financières

Le total des produits financiers et des charges financières englobe des montants relatifs aux fonds administrés par l'OMS pour le compte d'autres entités (voir la note 4.15). Les produits des placements concernant d'autres entités

sont alloués à ces entités. En outre, les intérêts sont répartis sur la base du solde moyen du fonds et comptabilisés comme produits financiers et charges financières pour ce fonds.

Les produits financiers et les charges financières comprennent les éléments suivants :

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Produits des placements	240 131	241 042
Frais bancaires et frais liés à la gestion des placements	(4 557)	(4 469)
Gains ou (pertes) au change net(te)s réalisé(e)s ^a	32 020	10 815
Gains ou (pertes) au change net(te)s non réalisé(e)s ^b	33 514	(48 700)
Gains ou (pertes) net(te)s sur l'actualisation des emprunts à long terme ^c	15 642	(5 065)
Gains ou (pertes) de réévaluation actuarielle sur le fonds pour les paiements de fin de contrat et le fonds d'assurance-accidents et maladie	(12 892)	(5 960)
Coût actuariel des intérêts lié à l'évaluation du fonds pour les paiements de fin de contrat et du fonds d'assurance-accidents et maladie	(5 520)	(4 676)
Charges d'intérêts notionnels correspondant aux passifs de location	(4 276)	
Total net des produits financiers (OMS et autres entités)	294 062	182 987
Produits des placements et gains et pertes au change répartis entre d'autres entités	(41 621)	(42 075)
Total net des produits financiers de l'OMS	252 441	140 912

^a Dont les différences dues à l'arrondi de l'état financier au millier de dollars des États-Unis près et les pertes et gains de couverture réalisés.

^b Y compris les gains et pertes de couverture non réalisés.

^c Les gains en 2025 sont liées à l'actualisation du prêt à la construction et résultent d'une baisse des taux d'intérêt, comme indiqué à la note 4.16.

6. Informations à l'appui de l'état des variations de l'actif net/situation nette

6.1 Fonds général

Le solde total du Fonds général au 31 décembre 2025 s'élevait à 3,4 milliards USD (contre 3,666 milliards USD au 31 décembre 2024), dont 2,519 milliards USD étaient à objet désigné, et 881 millions USD constituaient des réserves souples. Les différents éléments du fonds général sont présentés ci-dessous :

Désignation	Notes	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
		Fonds souples	Fonds à objet désigné	Total	Fonds souples	Fonds à objet désigné	Total
		en milliers USD					
Budget ordinaire	6.1.a	22 945		22 945	(134 917)		(134 917)
Fonds volontaires	6.1.b	827 575	2 518 954	3 346 529	1 043 070	2 757 586	3 800 656
Fonds général	6.1.a	850 520	2 518 954	3 369 474	908 153	2 757 586	3 665 739
Fonds général – réserves	6.1.a	31 000		31 000			
Total – fonds général		881 520	2 518 954	3 400 474	908 153	2 757 586	3 665 739

6.1.a Budget ordinaire

Cette note fournit des précisions sur les produits et les charges au budget ordinaire.

Désignation	Budget ordinaire			Fonds général – réserves	Total
	Fonds des contributions fixées des États Membres ^a	Fonds de péréquation des impôts	Total	Fonds de roulement	
	en milliers USD				
Solde au 1 ^{er} janvier 2025	(148 046)	13 129	(134 917)		(134 917)
Contributions fixées nettes des États Membres (voir la note 5.1)	411 777		411 777		411 777
Crédits au fonds de péréquation des impôts	(4 000)	4 000			
Charges financières	38 448		38 448		38 448
Produits accessoires	1 230		1 230		1 230
Charges programmatiques	(253 309)		(253 309)		(253 309)
Remboursements d'impôts aux membres du personnel		(9 284)	(9 284)		(9 284)
Solde au 31 décembre 2025	46 100	7 845	53 945		53 945
Transfert du fonds de roulement au fonds des contributions fixées	(31 000)		(31 000)	31 000	
Solde révisé au 31 décembre 2025	15 100	7 845	22 945	31 000	53 945

^a Y compris le fonds des produits accessoires.

Conformément à la résolution WHA76.1 (2023), l'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le versement d'une somme de 4 millions USD au fonds de péréquation des impôts et a décidé que le fonds de roulement serait maintenu à son niveau actuel de 31 millions USD. Par la suite, en 2025, une somme de 31 millions USD a été transférée du fonds de roulement au fonds des contributions fixées pour couvrir le déficit de financement.

6.1.a.i Fonds des contributions fixées des États Membres

Le fonds des contributions fixées des États Membres sert à gérer ces contributions. La synthèse présentée ci-dessous exclut le fonds des produits accessoires.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Solde au 1^{er} janvier	(164 590)	(6 968)
Produits		
Contributions fixées nettes des États Membres (voir la note 5.1)	411 777	469 989
Autres produits	1 230	996
Total des produits	413 007	470 985
Charges		
Dépenses liées au personnel	171 123	515 117
Fournitures et matériels médicaux	3 129	2 956
Services contractuels	41 994	57 052
Transferts et subventions à d'autres entités	10 439	3 600
Voyages	9 246	20 587
Charges opérationnelles générales	15 635	18 829
Équipement, véhicules et mobilier	1 743	2 048
Charges financières	(38 448)	25 418
Total des charges	214 861	655 607
À déduire :		
Crédits au fonds de péréquation des impôts	4 000	4 000
Solde au 31 décembre	29 556	(195 590)
Transfert du fonds de roulement au fonds des contributions fixées ^a	(31 000)	31 000
Solde révisé au 31 décembre	(1 444)	(164 590)

6.1.b Fonds volontaires

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds volontaire relatif aux contributions de base, aux contributions à objet désigné et aux contributions des partenariats.

Désignation	Notes	31 décembre 2024	Produits	Charges	31 décembre 2025
		en milliers USD			
Contributions volontaires de base		367 329	107 474	(239 745)	235 058
Fonds des contributions volontaires de base		64 453	106 466	(88 291)	82 628
Fonds des contributions volontaires à objet désigné		1 507 679	919 909	(1 059 037)	368 551
Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (fonds fiduciaire du TDR)		36 300	19 757	(14 042)	42 015
Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (fonds fiduciaire de HRP)		42 384	41 024	(33 359)	50 049
Fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration		253 810	590 350	(621 835)	222 325
Fonds des dépenses d'appui aux programmes	6.1.b.i	675 741	355 247	(438 471)	592 517
Fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises		722 088	658 892	(742 845)	638 135
Fonds de réserve pour les situations d'urgence	6.1.b.ii	45 950	11 939	(28 700)	29 189
Fonds pour la facturation au service – opérations avec contrepartie directe		84 904	27 441	(26 283)	86 062
Fonds pour la chaîne d'approvisionnement		18		(18)	
Total des fonds volontaires		3 800 656	2 838 499	(3 292 626)	3 346 529

6.1.b.i Fonds des dépenses d'appui aux programmes

Le fonds des dépenses d'appui aux programmes (auparavant appelé « Compte spécial de frais généraux ») a été ouvert afin de couvrir les frais généraux d'activités financées par des sources autres que le budget ordinaire (c'est-à-dire par des contributions volontaires).

Sont portés au crédit de ce fonds les produits provenant des sources suivantes :

- conformément à la résolution WHA34.17 (1981), les fonds provenant de sources volontaires pour couvrir les dépenses d'appui aux programmes sont calculés en appliquant un pourcentage fixe au total des dépenses. Cette résolution prévoit une commission uniforme de 13 % sur les dépenses des projets. Le Directeur général a plusieurs fois fait exception à cette règle, principalement pour les situations d'urgence. Pour 2025, les produits relatifs aux dépenses engagées pour des projets se sont élevés à 229,4 millions USD, ce qui correspond à un taux moyen de 8,6 % pour les dépenses d'appui aux programmes (le même qu'en 2024) ;
- les accords de services administratifs passés avec d'autres entités ;
- les intérêts perçus sur les contributions volontaires, tels qu'indiqués dans le document EB122/3.

On trouvera ci-dessous une synthèse de l'état du fonds :

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Solde au 1^{er} janvier	675 741	874 702
Produits		
Dépenses d'appui aux programmes	229 399	234 015
Produits financiers	211 269	195 596
Accords de services administratifs passés avec d'autres entités	2 122	7 028
Autres produits	12 696	3 171
Total des produits	455 486	438 598
Charges		
Dépenses liées au personnel	519 713	155 450
Fournitures et matériels médicaux	(121)	(118)
Services contractuels	36 365	41 206
Transferts et subventions à d'autres entités	1 550	701
Voyages	2 906	7 296
Charges opérationnelles générales	32 948	40 762
Équipement, véhicules et mobilier	1 907	1 865
Total des charges	595 268	247 162
À déduire :		
Transfert aux fonds d'affectation spéciale ^a	4 472	55 260
Diminution/(augmentation) de la provision pour créances douteuses – contributions volontaires	(111 030)	335 137
Solde au 31 décembre	592 517	675 741

^a En 2025, des transferts ont été effectués du fonds des dépenses d'appui aux programmes au fonds pour les technologies de l'information (54,5 millions USD). En 2024, des transferts ont été effectués du fonds des dépenses d'appui aux programmes au Fonds mondial pour les technologies de l'information (49,6 millions USD) et au fonds immobilier (5,7 millions USD).

En mai 2025, conformément à la décision WHA78(18), les États Membres ont décidé de suspendre partiellement et temporairement l'application de l'article 8.2 du Règlement financier et de permettre l'utilisation du fonds des dépenses d'appui aux programmes à concurrence d'un montant maximal de 410 millions USD jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2026 afin de couvrir les frais d'indemnisation et les traitements nécessaires à l'exécution des programmes techniques.

On trouvera ci-après le décompte des produits au titre des dépenses d'appui aux programmes :

Taux	Produits au titre des dépenses d'appui aux programmes en 2025	Proportion du total des produits au titre des dépenses d'appui aux programmes en 2025	Produits au titre des dépenses d'appui aux programmes en 2024	Proportion du total des produits au titre des dépenses d'appui aux programmes en 2024
	en milliers USD	%	en milliers USD	%
13 %	108 265	47 %	103 359	44 %
8 %	643	<1 %	700	<1 %

Taux	Produits au titre des dépenses d'appui aux programmes en 2025	Proportion du total des produits au titre des dépenses d'appui aux programmes en 2025	Produits au titre des dépenses d'appui aux programmes en 2024	Proportion du total des produits au titre des dépenses d'appui aux programmes en 2024
7 %	109 340	48 %	116 558	50 %
5 %	7 861	3 %	9 757	4 %
3 %	1 087	<1 %	1 378	1 %
Autres	2 203	1 %	2 263	<1 %
Total	229 399	100 %	234 015	100 %

6.1.b.ii Fonds de réserve pour les situations d'urgence

Ce fonds a été créé par la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la décision WHA68(10) (2015). Il a pour but d'assurer le financement temporaire des opérations d'urgence sur le terrain, avec une capitalisation cible de 100 millions USD. On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Solde au 1^{er} janvier	45 950	67 312
Produits		
Contributions	11 939	22 172
Total des produits	11 939	22 172
Charges		
Dépenses liées au personnel	2 044	14 365
Fournitures et matériels médicaux	5 731	3 235
Services contractuels	10 615	14 234
Transferts et subventions	3 934	1 597
Voyages	2 300	3 394
Charges opérationnelles générales	4 037	5 842
Équipement, véhicules et mobilier	39	867
Total des charges	28 700	43 534
Solde au 31 décembre	29 189	45 950

6.2 États Membres – autres

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds « États Membres – autres ».

Désignation	Notes	31 décembre 2024 (retraité)	Produits	Charges ^a	31 décembre 2025
		en milliers USD			
Fonds commun		379 605	(286)	48 456	427 775
Fonds d'entreprise					
Fonds pour l'assurance-accidents et maladie		(1 478)	4 760	(3 304)	(22)
Autres fonds d'entreprise		13 647	87 628	(89 626)	11 649
Total du fonds d'entreprise		12 169	92 388	(92 930)	11 627
Fonds d'affectation spéciale					
Fonds pour les infrastructures	6.2.a	118 554	77 065	(101 483)	94 136
Fonds spécial d'indemnisation		(1 096)	912	5 904	5 720
Fonds de l'Assurance-maladie du personnel		(262 531)		265 534	3 003
Fonds des paiements de fin de contrat		(53 084)	13 691	(39 417)	(78 810)
Autres fonds d'affectation spéciale		19 449	231 381	(208 803)	42 027
Total du fonds d'affectation spéciale		(178 708)	323 049	(78 265)	66 076
États Membres – autres		213 066	415 151	(122 739)	505 478

^a Les charges comprennent les gains et pertes actuariels comptabilisés à l'actif net. Les fonds soumis à une évaluation actuarielle sont indiqués à la note 4.12.

6.2.a Fonds pour les infrastructures

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la décision WHA70(16) (2017). On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
		en milliers USD	
Fonds immobilier	6.2.a.i	65 696	79 189
Fonds pour les technologies de l'information	6.2.a.ii	28 440	39 365
Total du fonds pour les infrastructures		94 136	118 554

6.2.a i. Fonds immobilier

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la résolution WHA23.14 (1970). Il est utilisé pour couvrir les dépenses afférentes à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants ; à l'acquisition de terrains, le cas échéant ; et aux réparations et aux transformations des bâtiments à usage de bureaux existants ; enfin, à l'entretien, aux réparations et à la modification des logements loués au personnel par l'Organisation. Une autorisation expresse de l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains, la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants.

On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Solde au 1^{er} janvier	79 189	133 014
Produits		
Transfert pour des projets particuliers ^a		5 660
Contributions venant de l'état de paie	12 697	12 653
Produits financiers	3 345	4 718
Produits locatifs	1 660	1 596
Autres produits	3 236	
Total des produits	20 938	24 627
Charges		
Dépenses liées au personnel	(4)	(12)
Fournitures et matériels médicaux	16	3
Services contractuels	29 918	60 421
Voyages	4	17
Charges opérationnelles générales ^b	4 309	4 245
Équipement, véhicules et mobilier	188	36
Transfert pour des projets particuliers ^c		13 640
Total des charges	34 431	78 452
Solde au 31 décembre	65 696	79 189

^a En 2024, 5,7 millions USD ont été reçus du fonds des dépenses d'appui aux programmes au titre du projet de reconstruction des bâtiments du Bureau régional de l'Asie du Sud-Est.

^b En 2025, des remboursements d'un montant de 4,1 millions USD (contre 3,8 millions USD en 2024) ont été effectués au titre d'emprunts à long terme. Pour plus d'informations sur les emprunts à long terme, voir la note 4.16.

^c En 2024, 13,6 millions USD ont été transférés du fonds pour immobilier au fonds pour les technologies de l'information dans le cadre de la rénovation du matériel audiovisuel du Siège.

6.2.a.ii. Fonds pour les technologies de l'information

Ce fonds a été créé pour répondre aux besoins administratifs actuels et futurs de l'Organisation. Il peut être alimenté par une ouverture de crédits au budget ordinaire et par des contributions volontaires (fonds des dépenses d'appui aux programmes compris). On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	en milliers USD	
Solde au 1^{er} janvier	39 365	27 225
Produits		
Crédits reçus conformément à la décision WHA70(16) (2017)	5 000	
Transfert pour des projets particuliers ^a	54 472	63 240
Total des produits	59 472	63 240
Charges		
Dépenses liées au personnel	16 394	17 824
Fournitures et matériels médicaux		5
Services contractuels	46 661	25 851
Voyages	37	590
Charges opérationnelles générales	95	6 647
Équipement, véhicules et mobilier	5 924	165
Transferts et subventions	1 286	18
Total des charges	70 397	51 100
Solde au 31 décembre	28 440	39 365

^a En 2025, 54,5 millions USD ont été transférés du fonds dépenses d'appui aux programmes pour la mise en œuvre du Système de gestion opérationnelle (BMS). En 2024, 49,6 millions USD ont été transférés du fonds des dépenses d'appui aux programmes pour la mise en œuvre du BMS, et 13,6 millions USD ont été transférés du fonds immobilier pour la rénovation du matériel audiovisuel du Siège.

6.3 Fonds fiduciaire

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds fiduciaire.

Désignation	31 décembre 2024	Produits	Charges	31 décembre 2025
	en milliers USD			
Fonds fiduciaire				
Fonds de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé	14 405	9 578	(8 175)	15 808
Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé	9 664	8 876	(7 552)	10 988
Fonds de l'ESPEN	1 961	7 111	(4 805)	4 267
Fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	4 738	5 513	(6 090)	4 161
Fonds de l'Association du personnel	202	525	(626)	101
Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac	19 692	4 842	(11 500)	13 034
Fonds de contributions volontaires pour la santé en faveur des petits États insulaires en développement				
Total du fonds fiduciaire	50 662	36 445	(38 748)	48 359

7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

En mai 2023, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA 76.1 sur le budget programme 2024-2025, en vertu de laquelle elle a approuvé le budget pour l'exercice 2024-2025, toutes sources de fonds confondues (contributions fixées et contributions volontaires), pour un montant total de 6,8342 milliards USD.

Le budget et les états financiers de l'OMS sont établis selon des méthodes comptables différentes. L'état de la situation financière (État I), l'état de la performance financière (État II), l'état des variations de l'actif net/situation nette (État III) et le tableau des flux de trésorerie (État IV) sont établis sur la base de la comptabilité d'exercice, tandis que l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) est établi sur la base de la comptabilité de caisse modifiée (c'est-à-dire que l'utilisation du budget est mesurée en fonction des dépenses réelles).

Conformément aux dispositions de la norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier, à l'entité et à la présentation. Comme indiqué à la note 2.17, le fonds général correspond aux résultats du budget programme, compte non tenu des charges au fonds de péréquation des impôts, de l'utilisation hors du budget programme et des charges en nature (biens et services).

Comme prévu par la norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les montants réels présentés dans l'État V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité.

- Des différences de base surviennent lorsque des éléments du budget programme approuvé sont utilisés pour des activités autres que la mise en œuvre des programmes techniques, par exemple pour les charges du fonds de péréquation des impôts, pour d'autres utilisations en dehors du budget programme et dans d'autres cas particuliers.
- Les différences de calendrier correspondent à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de charges au budget programme relatives à d'autres exercices financiers.
- Les différences relatives aux entités sont dues à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de montants correspondant à deux fonds : « États Membres – autres » et le fonds fiduciaire, qui ne font pas partie du budget programme de l'Organisation.
- Les différences de présentation tiennent à des différences de format et de classification dans l'état des flux de trésorerie (État IV) et dans l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V).

Un rapprochement entre les montants réels présentés sur une base comparable dans l'État V et ceux présentés dans l'État IV pour décembre 2025 figure ci-dessous.

Désignation	2025			
	Fonctionnement	Placements	Financement	Total
	en milliers USD			
Montant réel sur une base comparable (État V)	(3 407 902)			(3 407 902)
Différences de base	124 386	(301 658)	8 935	(168 337)
Différences de calendrier	475			475
Différences relatives aux entités	(103 624)	(5 629)		et
Différences de présentation	3 384 298	119 713		3 504 011
Montant réel dans le tableau des flux de trésorerie (État IV)	(2 367)	(187 574)	8 935	(181 006)

8. Informations sectorielles

8.1 État de la situation financière par segment

Au 31 décembre 2025 (en milliers USD)

Désignation	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
ACTIFS								
Actifs courants								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	327 089	30 581	0	29 871	2 058	4 616	3 345	397 560
Placements à court terme	4 516 478	0	0	0	0	0	0	4 516 478
Créances courantes	2 505 902	5 656	(1 476 674)	2 790	608	5 830	407	1 044 519
Créances sur le personnel	9 333	4 522	0	1 546	1 302	640	2 359	19 702
Stocks	17 402	23 564	0	31 312	10 589	1 288	1 086	85 241
Paiements anticipés et dépôts	42	48	0	2 536	502	1 351	100	4 579
Total des actifs courants	7 376 246	64 371	(1 476 674)	68 055	15 059	13 725	7 297	6 068 079
Actifs non courants								
Créances non courantes	534 628	0	0	0	0	0	0	534 628
Placements à long terme	115 414	0	0	0	0	0	0	115 414
Immobilisations corporelles	318 297	23 413	0	27 407	5 726	3 814	6 883	385 540
Actifs incorporels	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des actifs non courants	968 339	23 413	0	27 407	5 726	3 814	6 883	1 035 582
TOTAL DES ACTIFS	8 344 585	87 784	(1 476 674)	95 462	20 785	17 539	14 180	7 103 661
PASSIFS								
Passifs courants								
Contributions reçues en avance	120 892	1 319	0	0	0	139	1	122 351
Dettes	14 904	19 652	0	29 638	7 564	3 866	3 103	78 727
Dettes envers le personnel	1 388	642	0	706	175	284	164	3 359
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	45 702	19 087	0	9 348	9 402	4 649	5 311	93 499
Produits différés courants	759 129	0	0	0	0	0	0	759 129
Passifs financiers	12 912	0	0	0	0	0	0	12 912
Autres passifs courants	(32 717 786)	13 390 473	138 778	10 041 213	3 285 261	3 627 275	2 551 361	316 575
Passifs interentités	878 860	0	0	0	0	0	0	878 860
Emprunts à long terme – courants	1 636	0	0	0	0	0	0	1 636
Provisions courantes	32 618	14 711	0	1 777	5 832	1 686	1 045	57 669
Total des passifs courants	(30 849 745)	13 445 884	138 778	10 082 682	3 308 234	3 637 899	2 560 985	2 324 717
Passifs non courants								
Emprunts à long terme – non courants	168 584	0	0	0	0	0	0	168 584
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	46 083	17 316	0	7 872	6 772	3 462	6 885	88 390
Produits différés non courants	534 628	0	0	0	0	0	0	534 628
Autres passifs non courants	11 401	9 510	0	3 623	2 252	2 543	3 702	33 031
Total des passifs non courants	760 696	26 826	0	11 495	9 024	6 005	10 587	824 633
TOTAL DES PASSIFS	(30 089 049)	13 472 710	138 778	10 094 177	3 317 258	3 643 904	2 571 572	3 149 350
ACTIF NET/SITUATION NETTE								
Fonds général	36 931 929	(13 051 073)	(1 598 842)	(9 816 431)	(3 126 133)	(3 478 716)	(2 460 260)	3 400 474
États Membres – autres	1 295 332	(256 869)	(14 580)	(176 960)	(100 119)	(146 113)	(95 213)	505 478
Fonds fiduciaires	206 373	(76 984)	(2 030)	(5 324)	(70 221)	(1 536)	(1 919)	48 359
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	38 433 634	(13 384 926)	(1 615 452)	(9 998 715)	(3 296 473)	(3 626 365)	(2 557 392)	3 954 311

TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	8 344 585	87 784	(1 476 674)	95 462	20 785	17 539	14 180	7 103 661
--	-----------	--------	-------------	--------	--------	--------	--------	-----------

8.2 État de la performance financière par segment

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025 (en milliers USD)

Désignation	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
Produits								
Contributions fixées	411 777							411 777
Contributions volontaires	2 600 008							2 600 008
Contributions volontaires de biens et services	80 095							80 095
Autres produits	55 956	(5 420)		434	(2 318)	(2 060)	(713)	45 879
Total des produits	3 147 836	(5 420)		434	(2 318)	(2 060)	(713)	3 137 759
Charges								
Dépenses liées au personnel	543 432	242 192	53 991	138 331	120 504	61 357	68 656	1 228 463
Fournitures et matériels médicaux	9 433	42 945		147 861	17 442	34 275	5 290	257 246
Services contractuels	289 106	365 757	32 032	386 205	80 907	78 154	34 459	1 266 620
Transferts et subventions	12 658	175 214	7 391	79 092	33 620	22 040	18 558	348 573
Voyages	26 600	41 466	2 882	11 284	8 501	4 826	10 701	106 260
Charges opérationnelles générales	57 560	53 488	1 150	41 562	24 304	13 528	5 599	197 191
Équipement, véhicules et mobilier	(3 248)	2 115		1 617	307	2 497	1 278	4 566
Dépréciation et amortissement	6 738	5 029		3 304	1 898	1 936	1 315	20 220
Total des charges	942 279	928 206	97 446	809 256	287 483	218 613	145 856	3 429 139
Produits financiers	264 006	(801)	1	(5 026)	(2 483)	(303)	(2 953)	252 441
EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE^a	2 469 563	(934 427)	(97 445)	(813 848)	(292 284)	(220 976)	(149 522)	(38 939)

^a Le solde des produits présente un fort excédent pour le Siège et des déficits pour les autres bureaux. Cela est dû à la politique de comptabilité centralisée des produits et de comptabilité décentralisée des charges.

9. Montants passés par profits et pertes et versements à titre gracieux

En 2025, un montant total de 6 248 998 USD a été passé par profits et pertes (contre 73 620 820 USD en 2024). Cette somme correspond : à des stocks périmés, pour un montant de 5 835 999 USD ; à des créances au titre de la coopération financière directe, pour un montant de 394 029 USD ; à des taxes sur les ventes irrécouvrables, pour un montant de 12 446 USD ; à des frais de voyage irrécouvrables, pour un montant de 3807 USD, et à des sommes dues par des membres du personnel au titre des traitements, pour un montant de 2717 USD.

En 2025, des paiements à titre gracieux d'un montant de 570 401 USD (contre 375 309 USD en 2024) ont été approuvés. Ils sont principalement liés à des règlements dans l'intérêt de l'Organisation, au paiement de congés du personnel en dehors des règles habituelles et à une indemnisation au titre des dommages causés par des attaques à Gaza et par une catastrophe naturelle au Myanmar.

10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction

Le Directeur général, les Directeurs régionaux et tous les autres membres du personnel hors classes sont considérés comme personnel de direction essentiel. Le tableau ci-dessous indique le nombre de membres du personnel de direction essentiel et leur rémunération globale.

Désignation	2025	2024
Nombre de personnes	20	21
Nombre de postes	20	21
	en milliers USD	
Rémunération et ajustement de poste	4 556	4 818
Avantages	642	499
Pension et assurance-maladie	1 366	1 439
Rémunération totale	6 564	6 756
Avances non remboursées relatives aux avantages du personnel	226	173
Avances non remboursées relatives aux prêts (en plus des avantages normaux, le cas échéant)	0	0

En 2025, 20 membres du personnel faisaient partie du personnel de direction essentiel. Au 31 décembre 2025, après la restructuration de l'Organisation, il restait 14 membres du personnel de direction essentiels.

La rémunération totale versée au personnel de direction essentiel inclut le traitement net, l'ajustement de poste, les avantages tels que l'indemnité de représentation et les autres indemnités, la prime d'affectation et les autres primes, l'allocation logement, le remboursement des frais d'expédition des effets personnels, et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'Assurance-maladie.

Le personnel de direction essentiel a également droit, comme les autres employés, aux avantages postérieurs à l'emploi. Il est impossible de quantifier ces avantages de manière fiable. Les membres du personnel de direction essentiel sont membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Le Directeur régional pour les Amériques fait partie du personnel de direction essentiel. Cependant, comme il bénéficie de tous les avantages prévus par l'OPS, ceux-ci sont indiqués dans les états financiers de l'OPS et non dans ceux de l'OMS.

Au cours de l'année, le personnel de direction essentiel n'a bénéficié d'aucun prêt en dehors de ceux auxquels peut avoir accès l'ensemble du personnel.

Fondation de soutien à l'Organisation mondiale de la Santé (Fondation pour l'OMS)

La Fondation pour l'OMS est une fondation caritative à but non lucratif de droit suisse, qui a conclu en 2020 un accord avec l'Organisation en vue de renforcer le programme général de travail et les priorités de l'OMS ou de soutenir autrement le mandat de l'Organisation. L'accord signé en 2020 précise la nature de la relation, les modalités du partenariat, le statut indépendant des parties et les conditions d'utilisation de l'appellation « OMS » ; il définit également le rôle, la composition et les fonctions du Comité mixte de planification et de coordination, principale instance permettant d'assurer une communication et une coordination solides concernant les stratégies destinées à soutenir les politiques, les objectifs, les activités et les causes de l'OMS. Un résumé de l'accord est disponible sur le site Web de la Fondation pour l'OMS.

Au 31 décembre 2025, la Fondation pour l'OMS avait transféré 15,6 millions USD aux programmes de l'OMS (contre 3,5 millions en 2024).

11. Événements postérieurs à la date de clôture

La date de clôture des comptes de l'OMS est le 31 décembre 2025. La publication des états financiers a été autorisée le 13 mars 2026, date à laquelle ils ont été soumis au Commissaire aux comptes par le Directeur général. À la date de signature des présents comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle l'émission des états financiers a été autorisée.

12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2025, l'OMS faisait l'objet d'actions en justice en suspens. La plupart d'entre elles concernaient des litiges qui ne sont pas enregistrés, car le remboursement de sommes a été considéré comme improbable. Cependant, une affaire concernant un litige contractuel doit être considérée comme un passif éventuel. Le coût total potentiel pour l'Organisation est estimé à 1,3 million USD (contre 4,8 millions USD au 31 décembre 2024).

Engagements

Dans le cadre de ses activités, l'OMS conclut des contrats avec divers fournisseurs. Le tableau suivant présente les commandes en cours pour lesquelles l'OMS n'avait pas reçu les biens ou les services correspondants au 31 décembre 2025.

Désignation	Total	
	Année 2025	Année 2024
	en milliers USD	
Immobilisations corporelles	6 085	5 503
Biens	43 911	96 509
Services	206 224	481 935
Total des engagements	256 220	583 947

Actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques. Au 31 décembre 2025, il n'y avait aucun actif éventuel important à indiquer.

Tableau I. État de la performance financière par fonds^a*Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025**(en milliers USD)*

Désignation	Fonds général				États Membres – autres			Fonds fiduciaire	Total partiel	Éliminations ^b	Total	Pourcentage
	Budget ordinaire	Fonds volontaires	Éliminations	Total partiel	Fonds commun	Fonds d'entreprise	Fonds d'affectation spéciale					
Produits												
Contributions fixées	411 777			411 777							411 777	13 %
Contributions volontaires		2 566 841		2 566 841				36 445	36 445	(3 278)	2 600 008	83 %
Contributions volontaires de biens et services						80 095			80 095		80 095	3 %
Autres produits	1 230	271 658	(238 727)	34 161	(286)	12 293	323 049		335 056	(323 338)	45 879	1 %
Total des produits opérationnels	413 007	2 838 499	(238 727)	3 012 779	(286)	92 388	323 049	36 445	451 596	(326 616)	3 137 759	100 %
Charges												
Dépenses liées au personnel	180 407	1 294 568	(12 696)	1 462 279		17 976	(39 291)	22 318	1 003	(234 819)	1 228 463	36 %
Fournitures et matériels médicaux	3 129	220 891		224 020	(3 019)	42 746	10 450	116	50 293	(17 067)	257 246	7 %
Services contractuels	41 994	1 146 080		1 188 074	(24 731)	7 715	99 936	10 656	93 576	(15 030)	1 266 620	37 %
Transferts et subventions	10 439	341 293		351 732	62	296	794	329	1 481	(4 640)	348 573	10 %
Voyages	9 246	95 308		104 554		34	(741)	2 452	1 745	(39)	106 260	3 %
Frais généraux de fonctionnement	15 635	403 096	(226 031)	192 700	(10 078)	25 751	40 985	2 852	59 510	(55 019)	197 191	6 %
Équipement, véhicules et mobilier	1 743	7 663		9 406	(4 847)	39	(55)	25	(4 838)	(2)	4 566	0 %
Dépréciation et amortissement					20 220				20 220		20 220	1 %
Total des charges	262 593	3 508 899	(238 727)	3 532 765	(22 393)	94 557	112 078	38 748	222 990	(326 616)	3 429 139	100 %
Produits financiers	38 448	216 273		254 721	26 063	1 627	(29 970)		(2 280)		252 441	
EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE	188 862	(454 127)		(265 265)	48 170	(542)	181 001	(2 303)	226 326		(38 939)	
Solde des fonds – 1 ^{er} janvier 2025 (retraité)	(134 917)	3 800 656		3 665 739	379 605	12 169	(178 708)	50 662	263 728		3 929 467	
Ajustements directs de l'actif net/situation nette							63 783		63 783		63 783	
Solde de clôture au 31 décembre 2025	53 945	3 346 529		3 400 474	427 775	11 627	66 076	48 359	490 054		3 954 311	

^a Voir la note 2.17 pour plus d'informations sur la composition des principaux fonds.^b Les éliminations indiquées dans l'état de la performance financière par fonds (Tableau I) sont des ajustements comptables qui servent à annuler l'effet des transferts entre fonds qui, autrement, entraîneraient une surévaluation des produits et des charges de l'Organisation. Ces ajustements comptables sont effectués au moyen d'un fonds distinct créé dans ce but.

Tableau II. Charges par bureau principal – fonds général seulement

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025

(en milliers USD)

[illegible]

Tableau III. Situation financière globale – ensemble des fonds, 2024-2025, 2022-2023 et 2020-2021*Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025**(en millions USD)*

Désignation	Total 2024-2025	Total 2022-2023	Total 2020-2021
Contributions fixées	882	990	1 015
Contributions volontaires – budget programme	5 088	6 333	6 988
Total des contributions – budget programme	5 970	7 323	8 003
Autres produits au budget programme	75	69	122
Produits hors du budget programme	95	101	67
Contributions volontaires de biens et services	171	201	173
Total des produits (toutes sources confondues)	6 311	7 694	8 365
Charges au budget programme	6 729	7 390	6 629
Charges hors du budget programme et autres	292	374	477
Charges – en nature (biens et services)	171	196	173
Total des charges (toutes sources confondues)	7 192	7 960	7 279
Produits financiers	393	342	89
Excédent/(déficit) total	(488)	76	1 175

Annexe I. Produits et charges concernant les pays et territoires de programme

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025

(en milliers USD)

Pays/territoire de programme	Produits				Charges				Solde net des produits/ (charges)
	Contributions fixées	Contributions volontaires	Autres	Total	Contributions	Contributions volontaires	Autres	Total	
Afghanistan	34			34	(164)	138 410	895	139 141	(139 107)
Afrique du Sud	1 396	1 000		2 396	621	9 060	30	9 711	(7 315)
Albanie	46			46	415	511		926	(880)
Algérie	624			624	1 242	1 364		2 606	(1 982)
Angola	57			57	620	19 622		20 242	(20 185)
Antigua-et-Barbuda	11			11	33	237		270	(259)
Arabie saoudite	6 776	85 207		91 983	44	1 277		1 321	90 662
Argentine	4 115			4 115	538	383		921	3 194
Arménie	40			40	530	1 515	30	2 075	(2 035)
Azerbaïdjan	172			172	529	1 164	19	1 712	(1 540)
Bahamas	109			109	390	25		415	(306)
Bahreïn	309			309	309	214		523	(214)
Bangladesh	57	144		201	3 773	27 806		1 579	(31 378)
Barbade	46			46	132	(79)		53	(7)
Bélarus	235	69		304	276	628		904	(600)
Belize	6			6	500	903		1 403	(1 397)
Bénin	29			29	727	8 606		9 333	(9 304)
Bhoutan	6			6	1 180	1 674	56	2 910	(2 904)
Bolivie (État plurinational de)	109			109	1 183	148	50	1 381	(1 272)
Bosnie-et-Herzégovine	69			69	458	1 367		1 825	(1 756)
Botswana	86			86	1 034	1 815	23	2 872	(2 786)
Brésil	11 520	615		12 135	1 084	1 477	27	2 588	9 547
Brunéi Darussalam	121			121	20	83		103	18
Burkina Faso	23	8 676		8 699	(5)	22 867	247	23 109	(14 410)
Burundi	6	2 660		2 666	450	9 327		9 777	(7 111)
Cabo Verde	6			6	894	1 189		2 083	(2 077)
Cambodge	40	400		440	1 389	6 326	26	7 741	(7 301)
Cameroun	75	196		271	757	18 263	1	19 021	(18 750)
Chili	2 404			2 404	295	(123)		172	2 232
Chine	87 295	2 961		90 256	1 989	3 810		5 799	84 457
Colombie	1 408			1 408	964	1 595		2 559	(1 151)
Comores	6			6	219	2 274	20	2 513	(2 507)
Congo	29	94		123	49	4 506	64	4 619	(4 496)
Costa Rica	395			395	418	1		419	(24)
Côte d'Ivoire	126	64		190	707	11 101		11 808	(11 618)
Cuba	544			544	543	1 848		2 391	(1 847)
Djibouti	6			6	402	3 780		4 182	(4 176)
Dominique	6			6	82	48		130	(124)
Égypte	795	580		1 375	762	9 812		10 574	(9 199)
El Salvador	75			75	875	432		1 307	(1 232)
Émirats arabes unis	3 634	34 788		38 422	52	4		56	38 366
Équateur	441			441	667	844		1 511	(1 070)
Érythrée	6			6	1 041	1 798		2 839	(2 833)
Eswatini	11			11	972	1 389	60	2 421	(2 410)
Éthiopie	57			57	799	61 386	40	62 225	(62 168)
Fidji	23	501		524	417	17	39	473	51
Gabon	75			75	692	3 631	193	4 516	(4 441)
Gambie	6			6	779	1 825	(3)	2 601	(2 595)
Géorgie	46			46	723	2 389		3 112	(3 066)
Ghana	138			138	1 352	8 152	43	9 547	(9 409)
Grenade	6			6	49	82		131	(125)
Guatemala	235			235	1 069	248		1 317	(1 082)
Guinée	17			17	695	12 831	13	13 539	(13 522)
Guinée-Bissau	6			6	746	7 848		8 594	(8 588)
Guinée équatoriale	69			69	1 455	2 347	315	4 117	(4 048)
Guyana	23			23	909	189		1 098	(1 075)

Pays/territoire de programme	Produits				Charges				Solde net des produits/ (charges)
	Contributions fixées	Contributions volontaires	Autres	Total	Contributions	Contributions volontaires	Autres	Total	
Haïti	34			34	2 639	4 224		6 863	(6 829)
Honduras	52			52	876	1 025		1 901	(1 849)
Îles Cook	6			6	135	75		210	(204)
Îles Marshall	6			6	101	7		108	(102)
Îles Salomon	6	199		205	1 138	6 286		7 424	(7 219)
Inde	5 975	47 326	2 000	55 301	3 235	63 461	15 586	82 282	(26 981)
Indonésie	3 142	1 137		4 279	4 468	4 834	921	10 223	(5 944)
Iran (République islamique d')	2 123			2 123	271	3 357	66	3 694	(1 571)
Iraq	733			733	628	7 096		7 724	(6 991)
Jamaïque	46			46	554	441		995	(949)
Jordanie	126			126	606	19 681		20 287	(20 161)
Kazakhstan	761	2 000		2 761	775	2 454		3 229	(468)
Kenya	172			172	1 232	14 692	1	15 925	(15 753)
Kirghizistan	11			11	626	3 532		4 158	(4 147)
Kiribati	6			6	281	2 914		3 195	(3 189)
Koweït	1 339	3 000	1 000	5 339	184	916		1 100	4 239
Lesotho	6	88		94	879	2 003	11	2 893	(2 799)
Liban	206	1 124		1 330	1 405	30 065	3	31 473	(30 143)
Libéria	6			6	1 370	5 000		6 370	(6 364)
Libye	103			103	749	8 904		9 653	(9 550)
Macédoine du Nord	40			40	342	1 042		1 384	(1 344)
Madagascar	23	3 256		3 279	1 169	12 392	138	13 699	(10 420)
Malaisie	1 992	25		2 017	734	2 066		2 800	(783)
Malawi	11	1 114		1 125	926	15 113	16	16 055	(14 930)
Maldives	23			23	1 192	1 737		2 929	(2 906)
Mali	29			29	912	7 743		8 655	(8 626)
Maroc	315			315	573	2 303		2 876	(2 561)
Maurice	109	106		215	720	869		1 589	(1 374)
Mauritanie	11			11	1 272	5 629	(1)	6 900	(6 889)
Mexique	6 987	10		6 997	849	(66)	7	790	6 207
Micronésie (États fédérés de)	6			6	838	730		1 568	(1 562)
Mongolie	23	478		501	1 468	4 767	54	6 289	(5 788)
Monténégro	23			23	149	214	86	449	(426)
Mozambique	23			23	1 415	27 475	55	28 945	(28 922)
Myanmar	57			57	2 023	19 572	793	22 388	(22 331)
Namibie	52			52	752	2 093	10	2 855	(2 803)
Nauru	6			6	6	63		69	(63)
Népal	57	11		68	1 337	12 319	347	14 003	(13 935)
Nicaragua	29			29	1 519	(169)		1 350	(1 321)
Niger	17	500		517	949	18 992		19 941	(19 424)
Nigéria	1 042	3 487		4 529	2 731	119 974		122 705	(118 176)
Nioué	6			6	35			35	(29)
Ouganda	57	167		224	(67)	18 948		18 881	(18 657)
Ouzbékistan	155	830		985	393	3 779		4 172	(3 187)
Pakistan	652	3 636		4 288	1 010	204 658		205 668	(201 380)
Palaos	6			6	120	10		130	(124)
Territoire palestinien occupé					287	119 652		119 939	(119 939)
Panama	515			515	575	155	76	806	(291)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	57			57	1 043	16 735		17 778	(17 721)
Paraguay	149			149	1 024	1 335		2 359	(2 210)
Pérou	933			933	966	369	3	1 338	(405)
Philippines	1 213	3 592		4 805	1 000	6 785		7 785	(2 980)
République arabe syrienne	52			52	932	40 934		41 866	(41 814)
République centrafricaine	6			6	428	12 126	43	12 597	(12 591)
République démocratique du Congo	57	8 732		8 789	888	91 982		92 870	(84 081)
République démocratique populaire lao	40	180		220	1 226	8 885	61	10 172	(9 952)
République de Moldova	29			29	706	5 704		6 410	(6 381)
République dominicaine	383			383	602	414		1 016	(633)

Pays/territoire de programme	Produits				Charges				Solde net des produits/ (charges)
	Contributions fixées	Contributions volontaires	Autres	Total	Contributions	Contributions volontaires	Autres	Total	
République populaire démocratique de Corée	6			6	135	75		210	(204)
République-Unie de Tanzanie	57	956		1 013	270	13 768	81	14 119	(13 106)
Rwanda	17			17	816	5 521		6 337	(6 320)
Sainte-Lucie	11			11	51	97		148	(137)
Saint-Kitts-et-Nevis	11			11	72	213		285	(274)
Saint-Vincent-et-les Grenadines	6			6	41	155		196	(190)
Samoa	6			6	557	1 066		1 623	(1 617)
Sao Tomé-et-Principe	6	445		451	252	2 136	62	2 450	(1 999)
Sénégal	40	68		108	1 542	4 599	13	6 154	(6 046)
Serbie	184			184	428	1 731	1	2 160	(1 976)
Seychelles	11	76		87	427	811		1 238	(1 151)
Sierra Leone	6	1 592		1 598	1 018	9 917		10 935	(9 337)
Singapour	2 884	9 305		12 189					12 189
Somalie	6			6	346	55 453	139	55 938	(55 932)
Soudan	57			57	734	54 227		54 961	(54 904)
Soudan du Sud	11			11	524	47 761	742	49 027	(49 016)
Sri Lanka	258	75		333	998	2 405	84	3 487	(3 154)
Suriname	17			17	838	857	63	1 758	(1 741)
Tadjikistan	17	652		669	397	5 889		6 286	(5 617)
Tchad	17	879		896	562	31 855	21	32 438	(31 542)
Thaïlande	2 106	403		2 509	1 931	3 129	17	5 077	(2 568)
Timor-Leste	6	102		108	1 318	6 138	75	7 531	(7 423)
Togo	11			11	1 028	5 331	66	6 425	(6 414)
Tokelau	6			6	47			47	(41)
Tonga	6			6	460	681		1 141	(1 135)
Trinité-et-Tobago	212			212	575	142		717	(505)
Tunisie	109			109	476	1 804	83	2 363	(2 254)
Türkiye	4 836	6 275		11 111	343	1 505		1 848	9 263
Turkménistan	195			195	343	1 505		1 848	(1 653)
Tuvalu	6			6	42			42	(36)
Ukraine	320	149		469	1 459	67 340		68 799	(68 330)
Uruguay	526			526	538	459		997	(471)
Vanuatu	6			6	552	1 694		2 246	(2 240)
Venezuela (République bolivarienne du)	1 001			1 001	1 062	827		1 889	(888)
Viet Nam	532	222		754	1 318	6 901		8 219	(7 465)
Yémen	46			46	788	75 763	140	76 691	(76 645)
Zambie	46	459		505	1 734	9 569	1	11 304	(10 799)
Zimbabwe	40			40	382	9 591	3	9 976	(9 936)
Total	167 710	240 611	3 000	411 321	118 959	1 820 556	22 482	1 961 997	(1550 676)

Annexe II. Produits et charges concernant les entités des Nations Unies¹⁴*Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025**(en milliers USD)*

Entité des Nations Unies	Produits			Entité des Nations Unies	Charges			Produits nets/charges nettes
	Programme budget	Hors budget programme	Total		Programme budget	Hors budget programme	Total	
Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF)	51 002		51 002	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	38 916	389	39 305	
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	29 242		29 242	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	31 017	625	31 642	
Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires	11 098		11 098	Secrétariat de l'ONU	9 575	18 188	27 763	
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	7 786		7 786	Programme alimentaire mondial (PAM)	11 588	68	11 656	
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	6 869		6 869	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	6 151	9	6 160	
Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA)	5 092		5 092	Centre international de calcul des Nations Unies (CIC)		4 201	4 201	
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	4 565		4 565	Organisation internationale pour les migrations (OIM)	3 051	166	3 217	
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ;	1 858		1 858	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)	2 605		2 605	
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	1 846		1 846	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	1 491	151	1 642	
Organisation internationale pour les migrations (OIM)	1 504	334	1 838	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	1 300		1 300	
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	1 805		1 805					
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI)	1 305		1 305					
Autres	2 902		2 902					
Total	126 874	334	127 208	Total	107 176	24 419	131 595	(4 387)

¹⁴ Les produits correspondent à des contributions volontaires, et les charges correspondent à des subventions et à des rétributions versées à des entités des Nations Unies.

The background of the page features a light blue gradient with faint, stylized white lines and a line graph. The line graph starts at the bottom left and trends upwards towards the right, with several data points marked by small white circles. Faint horizontal and vertical grid lines are also visible across the lower half of the page.

Organisation mondiale de la Santé

Avenue Appia 20

27 Genève 1211

Suisse

www.who.int